



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°23-088

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cuve de récupération des eaux au stade de la Davrays

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion, sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de mettre en œuvre une cuve de stockage de récupération des eaux de pluies et des eaux de forage au stade de la Davrays dans le but de réaliser l'arrosage des terrains sportifs,

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cuve de récupération des eaux au stade de la Davrays sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon,

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de 4 entreprises par mail, en date du 03/04/2023 et l'analyse des offres réalisées à sa suite,

CONSIDÉRANT la proposition de OCEAM, bureau d'études conseils, ingénierie hydraulique, pour un contrat de mission de maîtrise d'œuvre afin de créer une cuve de récupération des eaux au stade de la Davrays,

DÉCIDE

Article 1 : De confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cuve de récupération des eaux au stade de la Davrays sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon à OCEAM, 18 rue du Pâtis 44690 La Haye Fouassière, SIRET n°483 110 359 00039.

Le but du projet est de collecter les eaux pluies des gradins du stade de la Davrays ainsi que les eaux du forage existant. L'ensemble des eaux collectées sera ensuite envoyé vers la cuve de récupération des eaux pour après être réutilisé pour l'arrosage des terrains sportifs.

Le dimensionnement de la cuve sera déterminé selon la surface de collecte et les précipitations mensuelles sur la commune mais également en prenant en compte de l'apport d'eau que peut apporter le forage.

Ce volume sera mis en corrélation avec le volume d'eau nécessaire pour l'arrosage du terrain de football.

Article 2 : Le contrat est conclu pour la durée des études et des travaux et ce jusqu'à la mise en service de la cuve et du forage pour l'arrosage des terrains de sports.

Article 3 : Le coût de la prestation est fixé à 8 425 € Hors Taxe (HT), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en sus au taux en vigueur au jour de la facturation.

Il est réparti de la façon suivante :

	Montant HT en euros
Phase étude technique	5 775
AVP	1 050
PRO/DCE	1 250
ACT	1 425
VISA	250
DET	1 650
AOR	150
Phase régularisation technique et administrative du forage	2 650
Examen au cas par cas	1 000
Dossier loi sur l'eau	1 650

Chaque mission sera payée à hauteur de 80% à la remise du rapport et de 20% après validation par le maître d'ouvrage.

La Phase DET sera payée à l'avancement du chantier selon la durée du chantier (100 - durée du chantier = montant mensuelle de facturation).

La rémunération finale de la phase technique sera calculée selon le coût estimé en phase AVP en prenant en compte le taux de rémunération indiqué dans le devis à savoir 11,55%.

La phase régularisation du forage est un forfait.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,

Le 10/07/2023

Le Maire,

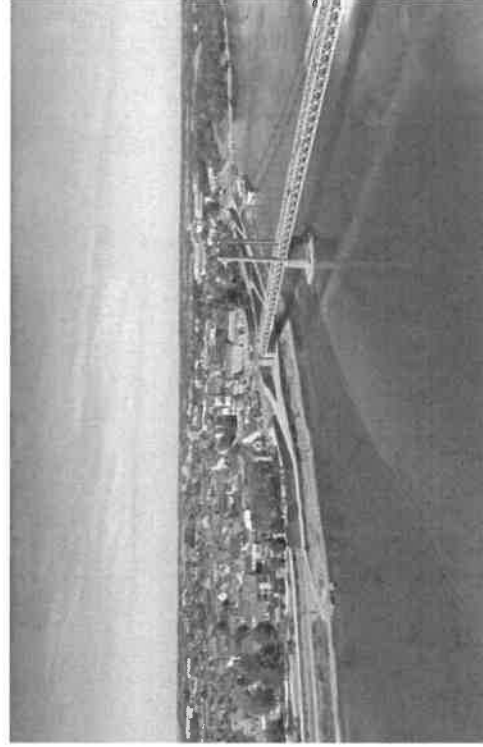
Rémy ORHON



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cuve de récupération des eaux au stade de la Davrays

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44)



Mémoire technique



BUREAU D'ETUDES CONSEILS,
INGENIERIE HYDRAULIQUE
18 Rue du Pâtis – 44690 LA HAYE FOUASSIERE
Tel 02 40 54 67 69 – Email : contact@be-oceam.fr

Référence	AO
Version	N°1
Date	04/2023

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. PERCEPTION DE L'OPERATION ET DES OBJECTIFS	4
1.1- LES ELEMENTS DE MISSION	4
1.1.1- LES ELEMENTS DE MISSION	4
1.2- CONTEXTE ET COMPREHENSION DU PROJET	5
1.2.1- BUT DU PROJET	5
1.2.2- LES RESEAUX EXISTANTS	5
1.2.3- LA PRESENCE D'AVANT ET HAP	5
1.2.4- ETUDE GEOTECHNIQUE	6
1.2.5- RECUPERATION DES EAUX DE PLUIES	6
1.2.6- DETERMINATION DU VOLUME COLLECTE	6
1.2.7- BESOIN EN EAU DES TERRAINS	7
1.2.8- DIMENSIONNEMENT DE LA CUVE DE STOCKAGE	9
1.2.9- PRISE EN COMPTE DE LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DU FORAGE	9
1.2.10- ARROSAGE DES TERRAINS	10
1.2.11- CALCUL DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT DU PROJET	11
1.2.12- SECURITE DU PERSONNEL	11
1.2.13- LES TRAVAUX EN MILIEU URBAIN	11
1.2.14- REMISE EN ETAT DE LA CHAUSSEE	12
1.2.15- LE CHOIX DE MATERIAUX	12
1.2.16- LE DOSSIER DE SUBVENTION	12
1.3- LES EXIGENCES DU CHER DES CHARGES	12
1.3.1- EXIGENCES ADMINISTRATIVES	12
1.3.2- LES EXIGENCES TECHNIQUES	12
1.3.3- MAINTENANCE ET INTERVENTIONS ULTERIEURES SUR L'OUVRAGE	13
1.4- BUDGET PREVISIONNEL	13
CHAPITRE 2. PLANNING DE MISSION MOE	13
2.1- GENERALITES	13
2.2- NOTRE CHOIX POUR LE PLANNING	13
CHAPITRE 3. PRESENTATION DE OCEAM INGENIERIE	14
3.1- PRESENTATION GENERALE	14
3.1.1- HISTORIQUE DE LA SOCIETE	14
3.1.2- MOYENS HUMAINS	14
3.1.3- ORGANIGRAMME GENERAL	15
3.1.4- ORGANIGRAMME OCEAM	15
3.1.5- MOYENS MATERIELS	16
CHAPITRE 4. PRESENTATION DE L'EQUIPE POUR CETTE MISSION	17
4.1- COMPETENCE ET ORGANISATION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE	19
4.2- LE POLE ENVIRONNEMENT	19
4.3- LE POLE HYDRAULIQUE	19
4.4- LE POLE URBANISME	20

4.5 - LE POLE JURIDIQUE.....	20
4.6 - LES RENFORTS.....	21
4.7 - REFERENCES DE L'EQUIPE	21
4.8 - LA SUPPLEANCE.....	27
4.9 - LA PRESENCE AUX REUNIONS	27
CHAPITRE 5. ECHANGES ET COMMUNICATION.....	28
5.1 - L'APPROCHE GLOBALE D'OCEAN.....	28
5.2 - UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE ET « UNIQUE » : LE CHEF DE PROJET.....	29
5.3 - LES DIFFERENTS INTERVENANTS	29
5.4 - L'ORGANISATION DES REUNIONS	30
5.5 - CONTRAINTES D'EXPLOITATION	30
5.6 - LE MODE DE CONCERTATION	30
5.7 - LA COMMUNICATION AVEC VOS SERVICES.....	30
5.8 - LA COMMUNICATION EN PHASE CHANTIER	31
5.9 - PRESENTATION DES DOCUMENTS AVANT VALIDATION.....	33
5.10 - LA TRANSMISSION DE LA VERSION DEFINITIVE DES DOCUMENTS.....	33
5.11 - LE SUIVI DES DOCUMENTS	33
5.11.1 - LA CIRCULATION DES DOCUMENTS.....	33
5.11.2 - LE SUIVI FINANCIER	34
5.11.3 - LE SUIVI DU PLANNING ET DU DELAIS.....	34
CHAPITRE 6. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS PROJETS	35
6.1 - DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	36
6.1.1 - LES CLES DU DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL.....	36
6.1.2 - EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	36
6.2 - UN AMENAGEMENT QUALITATIF - MATERIAUX ET OUTILS DE PROJET.....	37
6.3 - MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN PHASE DE CONCEPTION.....	38
6.3.1 - LE CHOIX DES MATERIAUX	38
6.3.2 - LE SOSED.....	38
6.4 - MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN PHASE DE REALISATION	39
6.4.1 - LA GESTION DES DECHETS ET DES NUISANCES	39
6.4.2 - LA GESTION DES DEBLAIS	39
6.4.3 - LA LIMITATION DE LA POLLUTION DES SOLS.....	40
6.4.4 - LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	40
6.4.5 - LA REDUCTION DES NUISANCES SONORES	40
6.4.6 - LA PROPRETE DU CHANTIER.....	40
6.4.7 - LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AIR.....	40
6.4.8 - LA GESTION DES DECHETS.....	40
6.4.9 - LA GESTION DES ECOULEMENTS DES EAUX	40
CHAPITRE 7. ORGANISATION PREVISIONNELLE DE LA MISSION.....	41
7.1 - L'AVANT - PROJET (AVP).....	41
7.1.1 - L'APPROPRIATION DU CONTEXTE LOCAL.....	41
7.1.2 - LES RESEAUX EXISTANTS.....	41

7.1.3 - LA PERENNITE DES EQUIPEMENTS.....	41
7.1.4 - DIMENSIONS/ONNEMENT DES COUVRES.....	41
7.1.5 - IMPLANTATION DES COUVRES.....	42
7.1.6 - LA CONCEPTION DES COUVRES.....	42
7.1.7 - LA PUISSANCE NECESSAIRE	42
7.1.8 - GESTION DES RIVERAINS ET DE LA CIRCULATION.....	42
7.1.9 - REUNION ET CONCERTATION.....	42
7.1.10 - L'ESTIMATION DES TRAVAUX.....	42
7.1.11 - LE RENDU.....	43
7.2 - L'ETUDE DE PROJET (PRO).....	43
7.2.1 - VALIDATION DES MATERIAUX ET FOURNITURES.....	43
7.2.2 - RENDU.....	44
7.3 - L'ASSISTANCE AUX CONTRAT DE TRAVAUX (ACT).....	46
7.3.1 - GENERALITES.....	46
7.3.2 - L'ELABORATION DU DCE.....	46
7.3.3 - PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	47
7.3.4 - LE RETRAIT DU DCE.....	47
7.3.5 - LA MISE EN PUBLICITE	47
7.3.6 - L'ANALYSE DES OFFRES ET LE RAPPORT DE DEPOUILLEMENT	47
7.3.7 - LE CAS DES VARIANTES.....	48
7.3.8 - LA PASSATION DE TRAVAUX.....	48
7.3.9 - LA SOUS-TRAITANCE.....	48
7.4 - LE VISA.....	48
7.5 - LA DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (DET)	49
7.5.1 - GENERALITES	49
7.5.2 - MAITRISE DU COUT ET DES DELAIS	49
7.5.3 - SUIVI DES CHANTIERS, ET REUNIONS HEBDOMADAIRES	49
7.5.4 - JOURNAL DE CHANTIER.....	50
7.5.5 - LA GESTION DES RIVERAINS	50
7.5.6 - L'ETAT DES VOIRIES.....	50
7.5.7 - LE CONTROLE DE LA BONNE EXECUTION DES TRAVAUX.....	51
7.5.8 - PROPRETE ET SECURITE DU CHANTIER.....	51
7.5.9 - LA GESTION DES ATTACHEMENTS ET DES SITUATIONS	52
7.5.10 - LE REPORT DES MODIFICATIONS	52
7.6 - L'ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTIONS (AOR)	52
7.6.1 - RECEPTION FINALE DES OUVRAGES.....	53
7.7 - LE DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (ODE).....	53
CHAPITRE 8. L'ASSISTANCE POUR LES MISSIONS COMPLEMENTAIRES	55
8.1 - LEVE TOPOGRAPHIQUE.....	55
8.2 - DETECTION DES RESEAUX SENSIBLES	55
8.3 - AMIANTE ET HAP.....	55
8.4 - COORDINATION AVEC LES INTERVENANTS EXTERIEURS	55
CHAPITRE 9. ASSISTANCE EN CAS DE LITIGE AVEC DES TIERS	57

CHAPITRE 1. PERCEPTION DE L'OPERATION ET DES OBJECTIFS

1.1 - LES ELEMENTS DE MISSIONS

La commune d'Anceins-Saint-Géréon, a décidé de réaliser la mise en œuvre d'une cuve de stockage de récupération des eaux pluvies et eaux de forage au stade de la Davrays dans le but de réaliser l'arrosage des terrains sportifs.



1.1.1 - LES ELEMENTS DE MISSION

Dans le cadre de la consultation nous vous proposons de réaliser les missions suivantes :

- ✓ Avant-Projet (AVP)
- ✓ Etude technique et réglementaire pour la prise en compte du forage
- ✓ Etudes de Projet (PRO)
- ✓ Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)
- ✓ Visa des études d'exécution et de synthèse établies par les entreprises (VISA)
- ✓ Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- ✓ Assistance Opération de Réception (AOR)

1.2 - CONTEXTE ET COMPREHENSION DU PROJET

1.2.1 - BUT DU PROJET

Le but du projet est de collecter les eaux pluvies des gradins du stade de la Davrays ainsi que les eaux du forage existant.

L'ensemble des eaux collectées sera ensuite envoyé vers la cuve de récupération des eaux pour après être réutilisé pour l'arrosage des terrains sportifs.

Le dimensionnement de la cuve sera déterminé selon la surface de collecte et les précipitations mensuelles sur la commune mais également en prenant en compte de l'apport d'eau que peut apporter le forage.

Ce volume sera mis en corrélation avec le volume d'eau nécessaire pour l'arrosage du terrain de football.

1.2.2 - LES RESEAUX EXISTANTS

Une enquête sera réalisée au stade de AVP auprès des différents concessionnaires via le site DICT.fr afin d'évaluer l'encadrement actuel du sous-sol. Celle-ci sera renouvelée lors du lancement de la consultation des entreprises (nécessité de DT datant de moins de trois mois). Le réseau d'assainissement des Eaux Pluviales sera repéré lors des reconnaissances pédestres des sites et via le levé topographique.

Nous avons prévu dans notre offre de :

- Lancer les DT (suivant la date à laquelle elles ont déjà été éditées : validité de 3 mois)
- Joindre des DT à jour (- de 3 mois) pour le lancement de l'appel d'offres
- Identifier les besoins de sondages complémentaires et/ou prix adaptés au marché

L'ensemble du personnel d'OCEAM Ingénierie a l'agrément AIPR. Vous trouverez en annexe notre certificat AIPR accompagnant les CV de l'ensemble

Au vu du projet, l'ensemble d'ores et déjà nécessaire de prévoir la réalisation d'investissements complémentaires des réseaux afin de les recenser en classe A.

Ceci permettant de valider l'implantation de la cuve dans l'espace et la nécessité ou non de dévier des réseaux.

1.2.3 - LA PRESENCE D'AMIANTE ET HAP

Une recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés est nécessaire pour être conforme aux exigences actuelles. Ces analyses seront réalisées que des tranchées sous voirie en enrobé sont réalisées.

Nous vous assisterons pour la détermination du prestataire d'analyse amiante et HAP

Nous adopterons les principes suivants :

- Chapitre dédié à la problématique amiante dans le CCTP (appel réglementation, descriptif de l'amiante présent sur l'opération et sources d'information, classement de l'opération en sous-section 3 ou 4, ...)
- Plan de prévention en l'absence de coordinateur SP

- Risque lié à la présence de substances nocives dans les embrochés :

Préalablement à l'établissement du cahier des charges définissant les travaux, le donneur d'ordre ou le concessionnaire doit normalement **caractériser les chaussées concernées, afin de s'assurer de l'absence d'amiante et/ou de HAP en teneur élevée dans l'embroché**. Aucune investigation de ce type ne fait partie de la mission du maître d'œuvre décrite, mais au cours de l'avant-projet, nous pourrions préconiser les prélèvements et analyses nécessaires, qui feront l'objet d'un marché séparé établi par qui de droit. En l'état, le « Guide d'aide à la caractérisation des embrochés bitumineux » suggère la possible présence d'amiante et de HAP dans les embrochés de la RD, en particulier si ceux-ci ont été réalisés avant 2005 ou avec des produits issus d'embrochés recyclés.

Pour rappel, le laboratoire intervenu il pour la réalisation des analyses devra être formé SSA et devra mettre en œuvre les équipements de protection nécessaire.

Mahieu PIEDEU possède la formation amiante obligatoire à destination des donneurs d'ordre (Cf. CV et attestation de formation)

1.2.4 - ETUDE GEOTECHNIQUE

A ce jour, aucune étude géotechnique n'est fournie. La réalisation d'une étude géotechnique sera potentiellement nécessaire afin de déterminer la :

- nature du sol en place
- résistance du sol en place
- présence d'une nappe d'eau
- présence de rocher

En phase d'AVP nous vérifierons avec vous s'il est nécessaire ou non de réaliser une telle étude.

Nous vous assisterons pour la désignation d'un prestataire si cela est nécessaire et précisons les éléments attendus.

Notre ingénieur Christophe LECQ possède les qualifications en hydro-géotechnique permettant d'analyser les études géotechniques et déterminer, en lien avec le géotechnicien, la suite des investigations à mener et les spécificités à prévoir en phase chantier.

1.2.5 - RECUPERATION DES EAUX DE PLUIES

En phase d'avant-projet nous réaliserons une visite terrain afin de recenser les différentes descentes de gouttière des toitures collectées.

Les eaux de pluies seront ensuite collectées par une canalisation eaux pluviales DN150mm. La nature des canalisations sera validée avec vos services durant la phase d'étude. Cette canalisation acheminera les eaux de pluies vers la cuve de stockage.

1.2.6 - DETERMINATION DU VOLUME COLLECTE

Un des points importants de l'étude consiste à estimer le volume d'eau pluviales collectées par les toitures du site.

Le calcul du volume d'eau pluviale collecté par les toitures est défini comme suit :

$$1 \text{ mm} / \text{m}^2 / \text{an} = 1 \text{ l} / \text{m}^2 / \text{an}$$

Par conséquent en multipliant la hauteur d'eau tombée par la surface de la toiture, on détermine le volume d'eaux pluviales pouvant être collecté.

Il est ensuite appliqué un coefficient de perte correspondant aux valeurs suivantes :

- x 0.9 pour une toiture en tuiles
- x 0.8 pour une toiture ondulée
- x 0.6 pour une toiture plate

Nous estimons actuellement que la toiture des gradins représente une surface de 800m².

En prenant en compte les hauteurs d'eau tombée sur la station de Nantes Bouguenais sur les dernières années, le volume d'eau collecté est le suivant :

	Précipitations (mm)	Surface d'apport (m ²)	Volume collecté (m ³)	Volume collecté après coefficient de perte (m ³)
Janvier	87,90	800	70,32	56,26
Février	67,50	800	54,00	43,20
Mars	58,40	800	46,72	37,38
Avril	58,30	800	46,64	37,31
Mai	61,00	800	48,80	39,04
Juin	48,50	800	38,80	31,04
Juillet	44,20	800	35,36	28,29
Août	50,30	800	40,24	32,19
Septembre	59,50	800	47,60	38,08
Octobre	88,80	800	71,04	56,83
Novembre	94,10	800	75,28	60,22
Décembre	101,00	800	80,80	64,64
	Volume total collecté (m³)		655,60	524,48

Le volume annuel collecté est de 524,48m³ sur l'année selon les précipitations issues des statistiques météo France 1991-2020.

1.2.7 - BESOIN EN EAU DES TERRAINS

Il est important de connaître les besoins en eau des terrains de sport. Cela va permettre de mettre en corrélation les besoins en eau avec l'apport en eaux pluviales et donc déterminer la capacité de stockage de la cuve.

Le volume et le type d'arrosage ainsi que le temps de fonctionnement journalier des arroseurs vont être déterminés par rapport à plusieurs éléments :

1. La surface totale d'arrosage
2. L'évapotranspiration moyenne mensuelle
3. Le volume d'eaux pluviales collecté mensuellement sur le terrain

C'est l'évapotranspiration potentielle (ETP) qui va déterminer les besoins en eau. L'ETP dépend de la température, de l'ensoleillement, de l'hygrométrie et du vent. Concrètement, l'irrigation va compenser les pertes d'eau journalières du sol dues à l'évapotranspiration. Par exemple, Si l'évapotranspiration est de 5 mm, cela signifie qu'il faut au gazon 5 litres/m² ou 0,005 m³/m².

Il est ensuite déterminé l'apport d'eau relatif aux précipitations mensuelles enregistrées sur la commune. S'il pleut 1mm par jour cela veut dire que l'apport en eaux pluviales correspond à 1 litre/m² soit 0,001m³/m². Le besoin en eau final correspond donc à la différence entre l'évapotranspiration et les apports en eaux pluviales. Le but est de déterminer le déficit hydrique journalier qui correspondra au volume journalier d'arrosage.

La surface d'arrosage total du terrain de football est définie comme suit :

4. 8 500 m² = Terrain Principal
5. 14 000 m² = Terrain d'entraînement n°01 et 02

6. Total de 22 500 m² de pelouse à arroser

	Précipitation mensuelle	Volume apporté sur le terrain	ETP moyenne	Besoin en eau du terrain	Déficit hydrique (m3)	Besoin en eau pour l'arrosage du terrain (m3)
Janvier	87,90	1977,75	12,3	276,75	1701,00	0,00
Février	67,50	1518,75	25,2	567	951,75	0,00
Mars	58,40	1314,00	55,8	1255,5	58,50	0,00
Avril	58,30	1311,75	89,6	2016	-704,25	704,25
Mai	61,00	1372,50	120,5	2711,25	-1338,75	1338,75
Juin	48,50	1091,25	141,9	3192,75	-2101,50	2101,50
Juillet	44,20	994,50	148,5	3341,25	-2346,75	2346,75
Août	50,30	1131,75	124,1	2792,25	-1660,50	1660,50
Septembre	59,50	1338,75	84,3	1896,75	-558,00	558,00
Octobre	88,80	1998,00	41,4	931,5	1066,50	0,00
Novembre	94,10	2117,25	15,5	348,75	1768,50	0,00
Décembre	101,00	2272,50	11	247,5	2025,00	0,00

Volume apporté sur le terrain :

- 1mm = 1 litres/m²
- La surface du terrain de football est de 22 500m² soit pour 1mm d'eau 22,55m³
- Exemple janvier = 87,90mm d'eau soit 87,90m³ = 1 977,75 m³

Besoin en eau :

- Le besoin en eau du sol correspond au volume perdu par évapotranspiration
- 1mm évaporé = 1litres/m²
- La surface du terrain de football est de 22 500m² soit pour 1mm d'eau 22,55m³
- Exemple janvier = 12,3mm évaporé soit 12,3 litres / m² = 276,75 m³ évaporé

Déficit hydrique :

- Le déficit hydrique correspond à la différence entre l'apport en eaux pluviales et la perte d'eau liée à l'évapotranspiration
- Le volume du déficit hydrique correspond à la quantité d'eau à utiliser pour arroser le terrain

D'après les différents calculs, les terrains sportifs ont un besoin au total de **8 709,75 m³** d'eaux pluviales réparti sur les mois d'Avril à Septembre.

L'arrosage est réalisé de manière progressive pour atteindre son maximum au mois de juillet.

1.2.8 - DIMENSIONNEMENT DE LA CUVE DE STOCKAGE

La cuve sera dimensionnée en corrélation avec le volume d'eau collecté et le volume d'arrosage nécessaire.

Nous réaliserons en phase d'étude une simulation de fonctionnement permettant de déterminer le volume idéal de stockage pour obtenir les meilleurs gains en termes de consommation AEP.

1.2.9 - PRISE EN COMPTE DE LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DU FORAGE

Le site de la Davrays est actuellement équipé d'un forage en Loire non réglementé. Dans le cadre de notre étude nous ferons surement appel à la société Log Hydro pour nous accompagner sur la réalisation des études techniques et administratives pour réguler le forage existant.

Dans un premier temps il sera nécessaire de caractériser le forage existant :

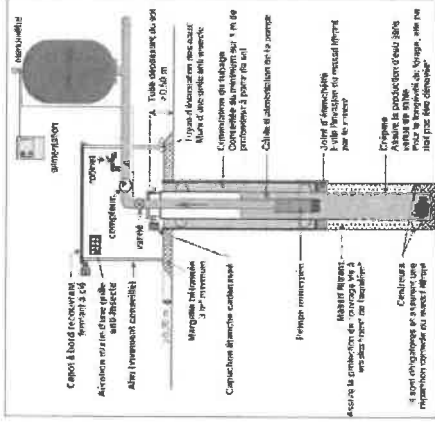
- Profondeur
- Débit horaire max
- Débit journalier max
- Débit annuel

Il sera nécessaire en phase d'étude de réaliser une mesure de débit du forage (hors mission), pour connaître son débit de fonctionnement et donc connaître les volumes apportés par le forage.

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire du projet, il sera réalisé :

- Un examen au cas par cas pour forage (Délai réponse 1 mois)
- Le Dossier 1.1.0 du Code de l'Environnement (forage destiné à un prélèvement supérieur à 1 000 m³/an mais inférieur à 10 000 m³/an) – Délai de réponse 2mois

Dans le cadre de la mise en conformité du forage, il sera nécessaire d'équiper l'ouvrage conformément aux normes en vigueur et tel que le schéma suivant :



Un débitmètre sera notamment rajouté pour quantifier le volume d'eau pompé.

Durant la phase d'étude nous vérifierons également l'état des équipements actuels et proposerons si nécessaire un remplacement des équipements.

1.2.10 - ARROSAGE DES TERRAINS

Il n'est pas prévu dans notre offre de reprendre le réseau d'arrosage des terrains. Cependant, dans le cadre de la réutilisation de l'eau de pluie, il sera nécessaire de prévoir la mise en œuvre d'un groupe de surpression dimensionné sur les caractéristiques de l'arrosage actuel.

Afin de réaliser l'alimentation du système d'arrosage, la mise en œuvre d'un groupe surpresseur de 20m³/h à 7,5 bars de pression pourra être proposé.

Il sera installé dans un local technique et sera composé des éléments suivants :

- Une prise d'eau inox avec clapet crépine (DN125mm)
- Un groupe surpresseur de 1 pompe avec variateur de vitesse
- Un Clapet et vanne de sectionnement
- Un filtre à eau
- Un compteur d'eau
- Un système d'armorage de la colonne d'aspiration
- Une sonde de niveau bas en secours et permettant d'enclencher l'alimentation en eau potable de secours

Le système de pompage puisera les eaux dans une bêche de stockage.

Afin de n'avoir qu'un seul équipement d'arrosage, il sera également proposé de prévoir la mise en œuvre d'un secours eau potable dans la bêche de stockage, afin que l'arrosage soit réalisé essentiellement par la cuve de stockage.

1.2.11 - CALCUL DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT DU PROJET

Le retour sur investissement est un indicateur financier qui permet de mesurer et comparer le rendement d'un investissement.

Le calcul se base généralement sur le ratio bénéfices de l'investissement (baisse de la consommation en eau potable) et sur le coût de l'investissement (coût des travaux).

Dans le cas présent, on connaît pour chaque solution les gains en eau potable et donc le bénéfice direct. Il faut donc déterminer la durée nécessaire pour rembourser entièrement le projet d'investissement.

1.2.12 - SECURITE DU PERSONNEL

Lors de la conception de la station et du poste de transfert nous prendrons en compte l'accessibilité et la sécurité du personnel intervenant. Pour ce faire, nous nous baserons notamment sur les brochures INRS.

Nous prévoyons notamment :

- La mise en place des affichages à hauteur d'hommes
- Les garde-corps pour les travaux de hauteur importante
- Les palans et treuils
- Les équipements de sécurité contre les attaques chimiques

1.2.13 - LES TRAVAUX EN MILIEU URBAIN

Les modalités d'intervention devront être clairement établies dès la conception (rue barrée avec déviation, alternat, ...). Une attention toute particulière sera portée à la communication avec les riverains tant en phase d'études qu'en phase de travaux.

▪ La prise en compte des usagers dès l'amt

L'information aux riverains est un point primordial du bon déroulement d'un chantier, qui facilite les relations en phase de travaux. Bien qu'aucune mission d'assistance à la communication ne soit décrite au DCE, nous pouvons assister vos équipes : dès le démarrage des études, nous proposons qu'une lettre d'information soit transmise, afin d'informer les usagers des futurs travaux.

En outre, au démarrage des travaux et pendant toute leur durée, des panneaux de chantier seront installés à chaque extrémité du chantier. Ils comporteront, au minimum, les coordonnées du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'entreprise.

Les arrêtés de voirie seront également affichés pendant toute la durée des travaux.

▪ La sécurité et l'hygiène sur le chantier

La sécurité du chantier dépend des mesures prises sur le chantier, mais également de toutes les mesures prises en phase conception, lors des choix techniques et des délais associés.

Lors de l'élaboration du DCE, les options techniques seront précisées et les obligations de l'entreprise indiquées, de façon contractuelle, dans le CCTP.

1.2.14 - REMISE EN ETAT DE LA CHAUSSEE

En cas d'ouverture de chaussée, nous préviendrons dans le dossier de consultation, une réfection provisoire de chaussée et enrobé noir et une réfection définitive ultérieure selon les prescriptions de voirie.

1.2.15 - LE CHOIX DE MATERIAUX

Les contraintes du site (profondeur, contexte géotechnique, ...), la garantie de pérennité et d'étanchéité permettront de valider les choix esquissés dans le cahier des charges.

Notre méthodologie et nos procédures prennent en compte ces points particuliers et mettent en exergue la réalisation d'un projet « sérieux » permettant :

- aux entreprises de répondre de manière pertinente,
- les échanges avec le maître d'ouvrage sur les aspects techniques et administratifs de l'opération,
- le suivi régulier et assidu des travaux à la fois dans le respect des prescriptions techniques et des règles de l'art mais également dans le suivi administratif.

1.2.16 - LE DOSSIER DE SUBVENTION

Une fois le projet d'AVP validé par vos services, nous vous assisterons pour réaliser les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Pour cela, nous rédigerons un dossier de subvention présentant les travaux, le but des travaux, le gain en eaux parasites que va apporter les travaux vis-à-vis de la charge hydraulique. Ce dossier rappellera également les anomalies et préconisations du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Nous vous assisterons tout au long de la procédure.

1.3 - LES EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES

1.3.1 - EXIGENCES ADMINISTRATIVES

Les principales exigences administratives à prendre en compte sont celles définies par la réglementation existante, notamment pour :

- Le respect du code de l'urbanisme
- Le respect du code des marchés publics
- Le respect du décret n° 96-98 du 7 février 1996 pour la dépose et le conditionnement des produits à base d'amiante
- Le respect du Plan Local d'Urbanisme
- Respect des exigences environnementales de l'aéroport

1.3.2 - LES EXIGENCES TECHNIQUES

Sont particulièrement signalées les exigences en matière de solidité, de pérennité et de fiabilité de fonctionnement des différents ouvrages à concevoir.

Il convient aussi de rappeler la minimisation des nuisances de bruits ou d'odeurs sur les différents ouvrages.

La sécurité du personnel d'exploitation sera prise en compte dans la conception (accès, manœuvres des équipements...) **respect des préconisations de la brochure INRS ED 718** « Conception des lieux de travail » (disponible sur demande auprès des services sécurité des C.R.A.M).

Le respect de l'environnement au maximum en favorisant des matériaux et traitements les plus adaptés et les moins nocifs pour l'environnement.

1.3.3 - MAINTENANCE ET INTERVENTIONS ULTÉRIEURES SUR L'OUVRAGE

Dès la conception, le maître d'œuvre devra prévoir le déroulement des opérations de maintenance (resserrage de l'ensemble des fixations, changement de pièces, ...) et envisager les interventions ultérieures sur l'ouvrage.

1.4 - BUDGET PREVISIONNEL

Lors de l'étude financière du projet, OCEAM Ingénierie estimera le coût de la maintenance relative aux interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Notre méthodologie et nos procédures prennent en compte ces points particuliers et mettent en exergue la réalisation d'un projet « sérieux » permettant aux entreprises de répondre de manière pertinente, les échanges avec le maître d'ouvrage sur les aspects techniques et administratifs de l'opération, le suivi régulier et assidu des travaux à la fois dans le respect des prescriptions techniques et des règles de l'art mais également dans le suivi administratif.

Lors de l'étude financière du projet, OCEAM Ingénierie estimera le coût de la maintenance relative aux interventions ultérieures sur l'ouvrage.

CHAPITRE 2. PLANNING DE MISSION MOE

2.1 - GENERALITES

Le planning joint à notre offre tient compte de vos impératifs, des délais liés aux marchés publics, des délais de validation des documents, des périodes de congés et de la période de préparation nécessaire au chantier.

2.2 - NOTRE CHOIX POUR LE PLANNING

Notre planning est bâti sur les hypothèses suivantes :

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : **Fin avril 2023**
- Mission Avant-Projet et Projet : **Mai et juin 2023**
- Mise en conformité forage : **Mai (examen au cas par cas) / Juillet - Aout (Dossier loi sur l'eau)**
- Réalisation du DCE : **Fin juin 2023**
- Lancement DCE : **Fin juin / Début juillet 2023**
- Analyse des offres : **Juillet / Aout 2023**
- Attribution du marché : **Septembre 2023**
- Période de préparation chantier : **Septembre / Octobre 2023**
- Démarrage des travaux : **Octobre 2023**

CHAPITRE 3. PRESENTATION DE OCEAM INGENIERIE

3.1 - PRESENTATION GENERALE

OCEAM Ingénierie est un bureau d'études composé de 9 personnes réparties sur les sites de **La Haye Fouassière** (siège social 44) et de **Plescop** (agence 56), intervenant sur le grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire essentiellement).

Les domaines d'activités sont :

- Assainissement des eaux usées (réseaux, stations d'épuration, réhabilitation, pompage)
- Assainissement des eaux pluviales (réseaux, rétentions, réhabilitation, pompage)
- Alimentation en eau potable (réseaux, ouvrages)
- Etudes hydrauliques



3.1.1 - HISTORIQUE DE LA SOCIETE

Le bureau d'études **AIC Conseil** créé en 2005 et basé à **Lorient** a été racheté en 2016 par le bureau d'études **2LM** dont il est désormais une filiale à 100%.

A compter de juin 2017, **AIC Conseil** est devenu **OCEAM Ingénierie** intégrant deux nouveaux collaborateurs dans le cadre du rachat du bureau d'études AR CET basé à Caudan.

Depuis mars 2019, toute l'activité (y compris le personnel) liée à l'eau et à l'assainissement de la société **2LM** a été transférée chez **OCEAM Ingénierie** afin de constituer un pôle hydraulique dédié. Inversement l'activité VRD d'**OCEAM Ingénierie** a été transférée chez **2LM**.

En résumé **2LM** se consacre désormais aux opérations VRD et **OCEAM Ingénierie** à l'eau et à l'assainissement tout en conservant des possibilités de mutualisation des moyens humains et matériels ; les deux entités faisant partie de la holding **LPG**.

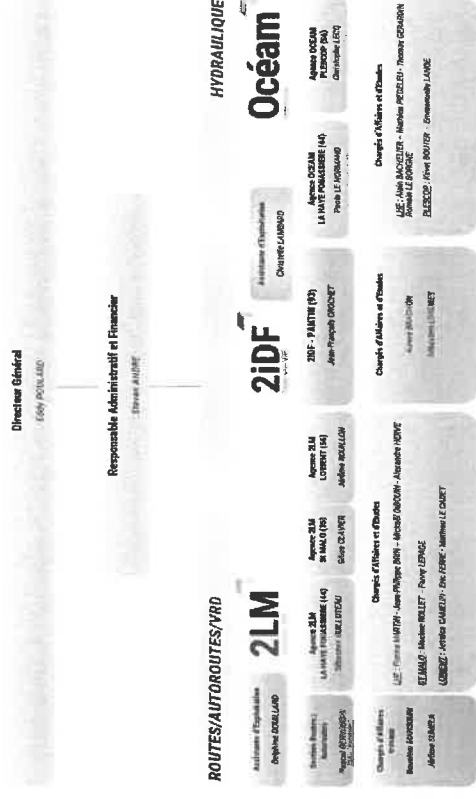
Le siège social d'**OCEAM Ingénierie** se situe désormais à **La Haye Fouassière** avec une agence à **Plescop**.

3.1.2 - MOYENS HUMAINS

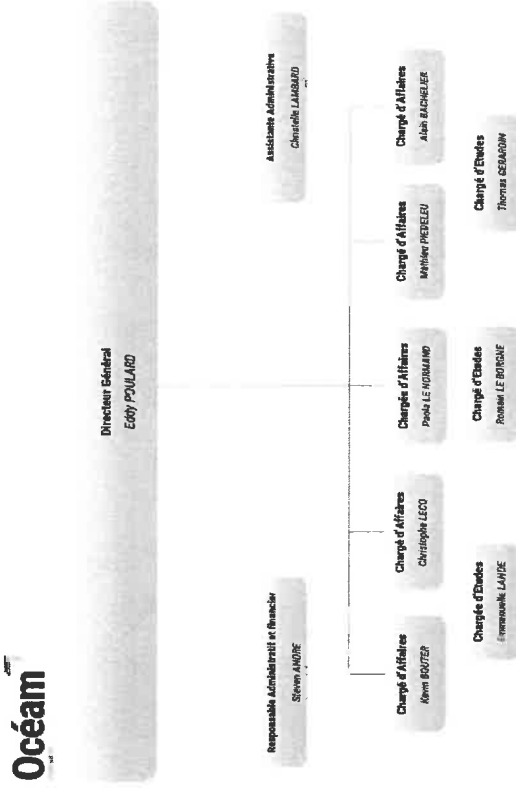
L'animation et le développement d'**OCEAM Ingénierie** sont confiés à une équipe de quatre chargés d'affaires et de deux projecteurs.

OCEAM Ingénierie dispose des outils nécessaires aux missions de maîtrise d'œuvre (bureautique, Autocad, Mensura, logiciels divers de modélisation, matériels de topographie, ...).

3.1.3 - ORGANIGRAMME GENERAL



3.1.4 - ORGANIGRAMME OCEAM



3.1.5 - MOYENS MATERIELS

Logiciels de CAO-DAO

- AUTOCAD MAP 2018 + COVADIS
- MENSURA GENIUS V9
- AUTOCAD LT 2021

Logiciels de calculs

- PCSWMM développé par CHI → Dimensionnement et diagnostic du fonctionnement hydraulique des réseaux d'assainissement
- EPANET → Modélisation de réseaux sous pression
- FLYPS → Dimensionnement de pompes

Logiciels bureautiques

- PACK Office 365

Matériels divers

- 6 postes informatiques fixes
- 3 postes informatiques portables
- Appareils photographiques (optique et numérique), un caméscope JVC à disque dur de 30 Go
- 1 vidéo projecteur
- 1 Traceur « XEROX VERSALINK C405 » en réseau
- 1 Copieur-Scanner A4 / A3 couleur « XEROX VERSALINK » en réseau
- 1 Coupeuse de plans DIATRACE
- 1 Pileuse manuelle et 1 pileuse automatique
- 1 ensemble de nivellement comprenant un laser rotatif RL-H3C, un récepteur LS - 70B/70C, un trépied alu, une mire NESTLE de 4 m
- 6 véhicules hybrides
- EPI (casques, gilets, gants et chaussures de sécurité, ...)
- Depuis la crise sanitaire, gants et masques jetables ainsi que gel hydroalcoolique



CHAPITRE 4. PRESENTATION DE L'EQUIPE POUR CETTE MISSION

L'équipe sera pilotée par un chef de projet expérimenté dans ce type d'opération.



Océam

Chef de projet : **Mathieu PIEDELEU**
Chargé d'affaires Eau et hydraulique
(exp : 10 ans)

Maîtrise d'œuvre



Océam

Paola LE NORMAND
Chargée d'affaires Eau et hydraulique
(exp : 25 ans)



Thomas GERARDIN

Projeteur
(exp : 4 ans)

Renforts ou appuis



Océam

Eddy POULARD
Directeur des Etudes
(exp : 25 ans)



Christophe LECQ
Chargé d'affaires
(exp : 25 ans)

Gestion administrative et financière



Océam

Christelle LAMBARD
(Assistante administrative)

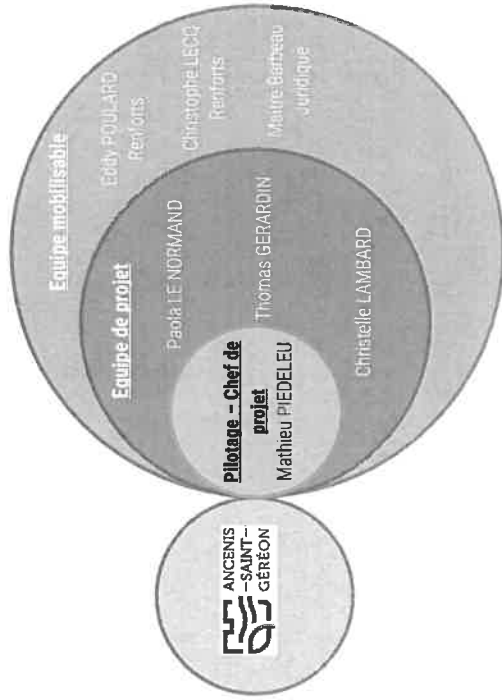


Steven ANDRE

(Responsable Administratif et Financier)

Assistance juridique

Maître BARBEAU
(Avocat externe)



Les **C.V.** détaillés des principaux intervenants sont fournis dans notre dossier de candidature.

La responsabilité de l'ensemble du contrat est confiée à une personne unique « le chef de projet », **Mathieu PIEDELEU** organise, coordonne et contrôle les actions de chacun des intervenants.

Sa fonction comporte, d'une manière générale, une mission de coordination, d'informations et de représentations de l'équipe. Le responsable de projet est notamment chargé de veiller au respect du marché par les membres de l'équipe chargée des études du présent contrat.

Le responsable de projet est notamment chargé de veiller au respect du marché par les membres de l'équipe chargée des études du présent contrat.

A ce titre, il a la charge de :

- l'évaluation des exigences du client,
- la mise en place des procédures qualité interne au contrat,
- la vérification de l'application du plan assurance qualité et des procédures particulières au contrat,
- la diffusion et de l'archivage des documents relatifs à l'assurance qualité du contrat,
- l'information des sous-traitants éventuels, de la définition des règles particulières d'assurance qualité qui devront leur être imposées et de l'application de ces règles,
- l'organisation des réunions relatives à l'assurance qualité,
- interventions en cours d'exécution en cas de non-conformités constatées.

Il supervise la production de l'équipe d'études, et à ce titre, il est le garant de l'unicité des règles de conception et de la maîtrise des études. Il veille à la coordination et la complémentarité des prestations et à la comptabilité des interfaces.

Le chef de projet **Mathieu PIEDELEU** est l'interlocuteur direct du maître d'ouvrage.

4.1 - COMPETENCE ET ORGANISATION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Missions de l'équipe : Maîtrise d'œuvre (Dossier Loi sur l'eau, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR), DT, assistance pour la désignation de prestataires (Levé topographique, SPS, géotechnicien, Contrôleur technique, Essais de garantie, ...), coordination avec les concessionnaires, avec les représentants de la Ville.

Mathieu PIEDELEU, chargé d'affaires et titulaire d'une licence PRO Droit et Technique des réseaux hydrauliques, **10 ans d'expérience**, **interviendra** comme chef de projet. Il est spécialisé en missions complètes de maîtrise d'œuvre, de la conception jusqu'au suivi de travaux. Il contrôlera l'exécution des travaux, de toutes les tâches critiques et animera et coordonnera l'ensemble des tâches de l'opération. Il réalise la gestion globale du projet, réalise les plans et le chiffrage du projet, réalise les réunions de présentation et les réunions avec les intervenants extérieurs

Paola LE NORMAND, chargée d'affaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, **25 ans d'expérience**, interviendra en appui ou en suppléance du chef de projet en phase de conception. Elle établit les études, les plans ainsi que les métrés et réalise ce type de mission depuis plus de 11 ans avec une expérience en maîtrise d'œuvre à la DDAF de Rennes. Elle a capitalisé de nombreuses références et expériences dans le domaine des réseaux d'assainissement (extension et réhabilitation) et des travaux sur ouvrages.

Thomas GERARDIN, Chargé d'études, spécialisé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, **4 ans d'expérience**, interviendra dans la réalisation de l'ensemble des plans de projet nécessaires à la bonne compréhension des travaux et à la consultation des Entreprises

Christelle LAMBARD, assistante d'agence, assurera la gestion administrative et financière (émission des ordres de service, envoi des états d'acompte, ...).

4.2 - LE POLE ENVIRONNEMENT

Missions : assistance et conseils en termes de réglementation environnementale

Christophe LECOQ, interviendra pour les vérifications réglementaires. **Fort d'une expérience de 25 ans**, il interviendra sur les aspects réglementaires.

4.3 - LE POLE HYDRAULIQUE

Missions : calculs hydrauliques et dimensionnement.

Christophe LECOQ, 21 ans d'expérience, ingénieur hydraulicien, et **Mathieu PIEDELEU**, chargé d'affaires et titulaire d'une licence PRO Droit et Technique des réseaux hydrauliques, 9 ans d'expérience interviendront pour les calculs et modélisations nécessaires aux études de conception.

Transfert des effluents de Port Blanc vers la nouvelle station d'épuration à Baden (56)

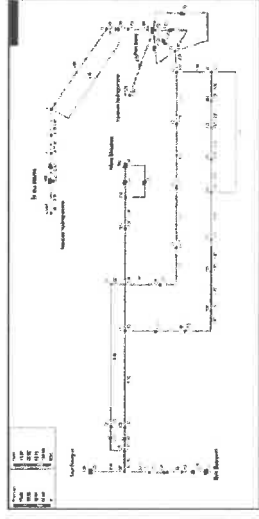
Client : SIAEP de la région de Yannes Ouest

Mission : étude hydraulique réalisée dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre complète comprenant :

- ✓ Analyse critique du schéma directeur (vérification des débits par temps sec et temps de pluie (états futur et actuel), des volumes de stockage de sécurité)
- ✓ Etude hydraulique (modélisation) du fonctionnement de deux postes en injection
- ✓ Modélisation de l'impact des apports d'eaux usées de l'île aux Moines sur le PR de Port Blanc

Logiciel : EPANET

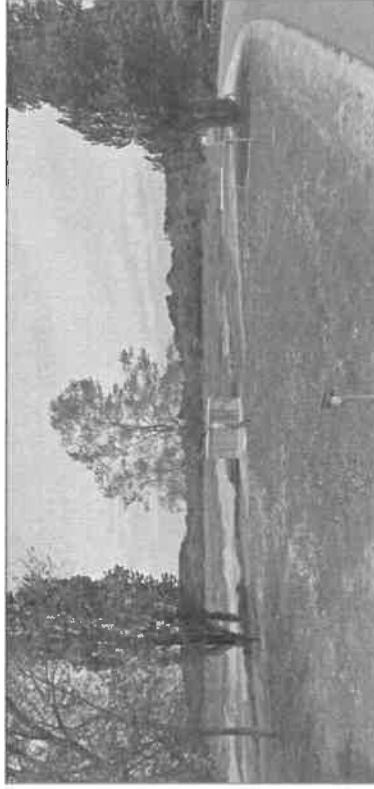
Année : 2017



4.4 - LE POLE URBANISME

Missions : assistance et conseils en termes de servitudes ou d'autorisations administratives.

Nous sommes également habitués à traiter les demandes liées à la création d'ouvrages en site classé et possédons le logiciel SKETCHUP pour des vues 3D d'insertion.



4.5 - LE POLE JURIDIQUE

Pôle Juridique (assistance et conseils en termes de marchés publics, de litiges, de contentieux)

Afin de limiter les risques de litiges avec les riverains, le marché prévoira un constat d'huissier avant le démarrage des travaux.

Dans l'éventualité d'un litige, nous organiserons une réunion informelle avec les intervenants afin de trouver un accord à l'amiable.

A défaut d'accord, nous resterons solidaires jusqu'à l'aboutissement de la procédure.

Les éventuels recours des entreprises (candidats rejetés ou titulaire du marché de travaux) seraient traités en étroite collaboration avec notre service juridique.

Ce pôle sera composé d'un avocat externe (Maître Barbeau), dans le cas de litige important. A savoir que chacun de nos chargés d'affaires réalise une remise à niveau ou formation complémentaire sur le code des marchés publics et dernièrement sur l'application du CCAG.

MM PIEDEU et HERVE ont suivi une formation en mars 2022 sur l'application du nouveau CCAG Travaux 2021, afin d'aborder : le rôle et missions des intervenants, le marché et ses pièces constitutives, le prix et les variations des prix, la préparation du chantier, la réalisation du marché et la gestion des aléas, les délais d'exécution, l'interruption des travaux et la résiliation du marché, les avancées et la retenue de garantie, le paiement des acomptes et du solde, la réception des travaux, les responsabilités civile et décennale et les assurances du titulaire.

M. POULARD et Mme LAMBARD ont suivi une nouvelle formation en février 2022 sur le code de la commande publique. (3 modules : Exécution du marché dont « règlement alternatif des différends » - Choix de la procédure de passation et Préparation des marchés)

4.6 - LES RENFORTS

Eddy POULARD, chargé d'affaires Eau et Hydraulique et Directeur Général d'OCEAM, **25 ans d'expérience en maîtrise d'œuvre et travaux publics**, interviendra si nécessaire en appui ou en suppléance du chef de projet en phase de conception et de suivi de travaux. **Véritable spécialiste en eau et en assainissement et de formation hydraulique**, il intervient sur les vérifications hydrauliques et techniques en fonction des différents types de travaux et en s'appuyant sur sa solide expérience de chantier.

Eddy POULARD possède par conséquent l'expérience nécessaire pour traiter les problématiques de traitement des eaux de pluies toute nature et dans tous les contextes, pour chiffrer et suivre ce type de travaux.

Christophe LECOQ, 25 ans d'expérience, ingénieur hydraulicien. Ingénieur ENSHM, interviendra en appui ou en suppléance du chef de projet en phase de conception. Il est spécialisé en missions complètes de maîtrise d'œuvre, de la conception jusqu'au suivi de travaux. Il contrôlera l'exécution des travaux, de toutes les tâches critiques et animera et coordonnera l'ensemble des tâches de l'opération. Il réalisera la gestion globale du projet, réalisera les plans et le chiffrage du projet, réalisera les réunions de présentation et les réunions avec les intervenants extérieurs.

4.7 - REFERENCES DE L'EQUIPE

Dévolement du réseau eaux usées secteur de Launay au Cellier

Client : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Année : 2020-2022 (Chantier en cours)

Mission : maîtrise d'œuvre complète comprenant :

✓ Création d'un poste de refoulement 10 m³/h avec bache tampon de 7m3

✓ Nouveau réseau de refoulement de 13000ml

Montant des travaux : 220 000 € HT

Dévolement du réseau Eaux usées rue de l'Hermitage à Ancenis Saint Géréon

Client : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Année : 2019-2021

Mission : maîtrise d'œuvre complète comprenant :

- ✓ Création d'un poste de refoulement 25 m³/h avec traitement des odeurs et traitement H2S

Montant des travaux : 130 000 € HT

Renouvellement du poste de refoulement de la Croix Morzel à Cordemais

Client : Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Année : 2019-2021

Mission : maîtrise d'œuvre complète comprenant :

- ✓ Création d'un poste de refoulement 25 m³/h avec bache tampon de 20m3 et pompes à vitesse variable

- ✓ Nouveau réseau de refoulement avec passage en encoffrement

Montant des travaux : 190 000 € HT

Transfert des effluents de Port Blanc vers la Station d'épuration de Bourgeret

Client : Commune de Baden

Année : 2016 - 2018

Mission : maîtrise d'œuvre complète comprenant :

- ✓ Refoulement PEHD DN160 (865m), PEHD DN260 (1 590m), PEHD DN125 (290m)

- ✓ 3 bâches de stockage DN1000

Montant des travaux : 1 200 000 € HT

Poste de pompage des eaux pluviales Bd Pompidou à Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Client : Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Année : 2015 - 2017

Mission : maîtrise d'œuvre complète comprenant :

- ✓ Création d'un poste de refoulement 3,5m3/s avec 4 pompes de refoulement

- ✓ Réseau semi-forcé avec vanne de sectionnement selon la marée

- ✓ Refoulement PPV DN1200mm

Montant des travaux : 1 850 000,00 € HT

Station de pompage de la Normandelière à Brétignolles-sur-Mer

Client : Commune de Brétignolles-sur-Mer

Année : 2013 - 2016

Mission : maîtrise d'œuvre complète comprenant :

- ✓ Création d'un poste de refoulement 340m3/h en fosse sèche

- ✓ Bassin tampon de 1000m3

- ✓ Refoulement PEHD DN400mm

Montant des travaux : 1 300 000,00 € HT

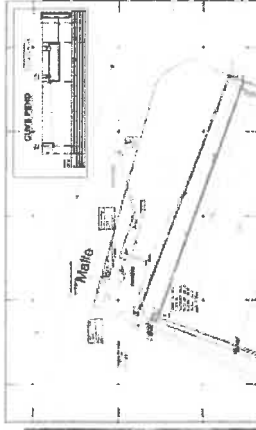
Remplacement de la cuve d'arrosage des Gandonnières au centre d'entraînement

Commune de LAVAL (53)

ANNEE	OPERATION	MONTANT (MONTAGE)	PARTICULARITE
Etude : 2021			
Travaux : 2022	Remplacement de la cuve d'arrosage des Gandonnières	LAVAL AGGLOMERATION	
		Coût des travaux estimés : 77 000€ HT	

DESCRIPTION

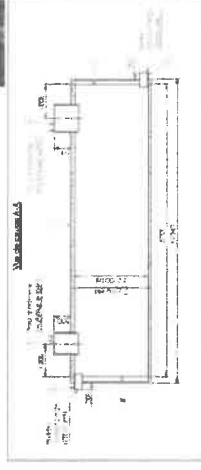
L'objectif des travaux est de remplacer la cuve d'arrosage existant de 2011 qui irrigue les terrains du centre d'entraînement des Gandonnières à Laval qui présente des fuites importantes.



LES TRAVAUX RÉALISÉS COMPRENNENT :

- Dépose des ouvrages et canalisations existantes
- Pose de canalisations PVC DN8 6250 sur 13m
- Pose de 3 regards de visite en PEHD Ø1000
- Pose d'une cuve double peau PEHD Ø2200
- Mise en œuvre de 30m³ de béton de propreté
- Mise en œuvre de 200m³ de graviers sur 20cm
- Construction et pose de 5 fixations sur angle inoxydable sur plots
- Défection des espaces vides avec ré-enrobage de 300 m³

Missions réalisées : AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR



Océam

<https://www.he-21m.fr/filiars/ocream/>

CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT EAUX PLUVIALES



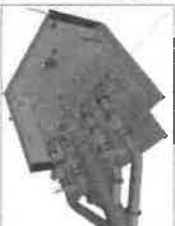
Commune de Saint-Gilles-Croix-Vie (85)




ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRE
Année : 2016 Travaux : 2016	Création d'un poste de pompage des eaux pluviales Assainissement eaux pluviales Coût des travaux estimés : 1 659 000,00 € HT	Commune Saint-Gilles-Croix-Vie Vie (85)	

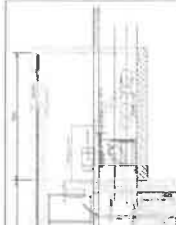
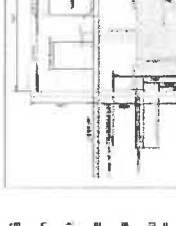
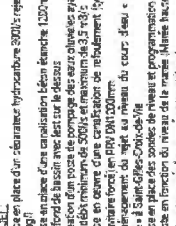
ESPÉRANCES: L'objectif du projet est de modifier le réseau d'assainissement eaux pluviales du Boulevard Durosoy afin d'acheminer les eaux vers un poste de relèvement qui pompera les eaux en période de pluie, faute pour éviter tous débordements du réseau. Le réseau existant n'est fonctionnel qu'en période de pluie, la norme basse et fonctionne sur le bati de pompage à main basse. Un poste de relèvement a été mis en place afin de créer le poste de relèvement pour créer les sous postes collectifs.

ENJEUX:

- Sécuriser le secteur du Boulevard Durosoy des inondations
- Accroître le bon fonctionnement des eaux pluviales sur la commune
- Moderniser l'entretien de l'assainissement






LES PRESSIONS:

- Mise en place d'un déversoir hydraulique 500 litres à
- Mise en place d'une canalisation béton diamètre 1200mm
- Création d'un poste de pompage avec test sur le dessus
- Création d'un poste de pompage des eaux pluviales avec un débit minimum de 500 litres et maximum de 3,5 m³/h
- Mise en œuvre d'une canalisation de rétablissement type
- Réparation totale de la VMC existante du cœur d'eau
- Mise à Saint-Gilles-Croix-Vie
- Mise en place des sondes de niveau et programmation du socle en fonction du niveau de la mer et du niveau haute de
- Montage et mise en service du poste de relèvement
- Modification du réseau EP 6000-Pompe

LES PRESSIONS: AWP - RP - ACT - VSA - IET - JCR



www.oceam.fr




DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE L'HERMITAGE A ANCENIS-SAINT-GEREON

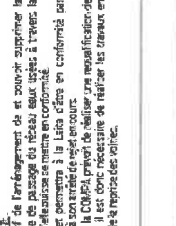


Commune de Communes du Pays d'Ancenis (44)




ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRE
Année : 2020 Travaux : 2021	Devoiment du réseau d'assainissement Assainissement eaux usées Coût des travaux estimés : 150 000,00 € HT	Commune de Communes du Pays d'Ancenis (44)	

LES ESPÉRANCES: La commune de Communes du Pays d'Ancenis comprends en partie d'assainissement eaux usées à dériver de la rue de l'Hermitage sur le commun d'Ancenis-Saint-Géréon. Les eaux usées de cette rue sont collectées dans un réseau qui a été construit par le réseau d'assainissement de la commune de Saint-Géréon. Ce qui pose occasionnellement des problèmes sur le réseau et les équipements proches à la limite sans que sur les limites d'eau de l'usine.


LES ENJEUX: La commune de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) a décidé de réaliser des travaux nécessaires pour le dévoiment des effluents usés et évacués.

LES ESPÉRANCES: AWP - RP - ACT - VSA - IET - JCR



www.oceam.fr

REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT DE LA CROIX MORZEL A CORDEMAIS

Communauté de Communes Estuaire et Sillon (44)

ANNEE	OPERATION	MAITRE D'ŒUVRE	PARTENAIRE
Étude : 2019 Travaux : 2020	Rehabilitation du poste de refoulement des eaux usées Aménagement pour rendre Côté des travaux estimés : 100 000,00 € HT	Communauté de Communes Estuaire et Sillon (44)	

La communauté de communes Estuaire et Sillon (CCES) compétente en matière d'assainissement aux usages a confié au bureau d'études OCEAM la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation du poste de refoulement des eaux usées de la Croix Morzel à Cordemais pour un montant de 100 000,00 € HT. Ce poste important et en période de vétusté, lorsque les travaux seront réalisés, il est nécessaire de rénover le poste pour supprimer les débordements et protéger le réseau situé à côté.

OBJECTIF

Réguler le poste et de réaliser l'installation de pompage existante afin de supprimer les débordements et à mise en charge du poste.

Le poste acquies collecte une quantité d'eau parasites importantes et débordés à chaque événement pluvieux conséquent. Il est donc prévu de créer un nouveau poste de refoulement afin d'augmenter le débit de pompage et décaler le poste vers les débordements en période de temps de pluie.



LESCAET

Le bureau d'études a créé un poste de refoulement neuf sur le secteur de la Croix Morzel afin d'éviter les débordements vers le poste existant de la Croix Morzel.

Le futur poste de refoulement sera mis en œuvre sous accotement de voirie et en partie sous voirie.

Le poste de refoulement dispose d'un débit minimum de 25m³/h et est équipé d'un système de traitement des eaux usées (STEP) de type DDA001500.

Le nouveau poste de refoulement sera raccordé au réseau existant de refoulement.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- 1 poste de refoulement de 25 m³/h avec pompe à vitesse variable
- 1 ligne de traitement des eaux usées (STEP)
- 1 ligne de traitement des eaux usées (STEP)
- 300m de canalisation de refoulement DDA001500
- 30m de canalisation de refoulement en enterré sous la voie DDA001500 avec la mise en œuvre d'un catwalkage

LESJUSQUES - AIP - 490 - ACT - NSA - DET - ACP

www.bureau-stim.fr/ocem



4.8 - LA SUPPLEMENTANCE

En cas d'indisponibilité du chef de projet, des suppléants sont désignés :

Intervenant principal	Suppléant(s)
Mathieu PIEDELEU (études MOE)	Paola LE NORMAND
Mathieu PIEDELEU (Suivi de Travaux)	Paola LE NORMAND ou Eddy POULARD

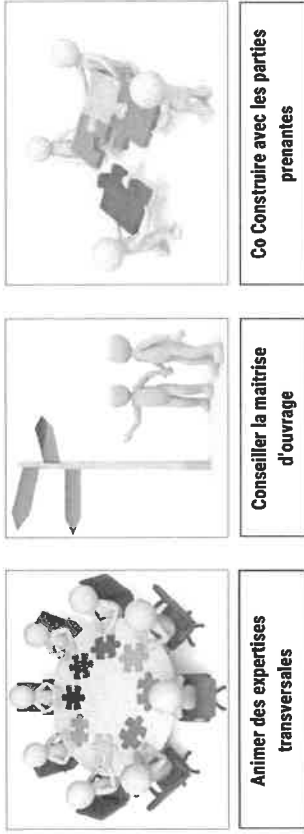
4.9 - LA PRESENCE AUX REUNIONS

Nous prévoyons la présence pour les réunions des personnes suivantes :

Démarrage	Mathieu PIEDELEU et Paola LE NORMAND
Restitution des études	Mathieu PIEDELEU
Réunion de travail	Mathieu PIEDELEU
Réunions de chantier	Mathieu PIEDELEU
Visites supplémentaires (2 par mois)	Mathieu PIEDELEU ou Paola LE NORMAND ou Eddy POULARD

CHAPITRE 5. ECHANGES ET COMMUNICATION

5.1 - L'APPROCHE GLOBALE D'ŒCEAM



Dès la réunion d'enclenchement, nous définirons parfaitement le périmètre des études avec les donneurs d'ordre, la prise en compte des différentes réunions à réaliser en COTECH et en COPIL (avec les différents interlocuteurs : la Ville, les élus référents, le SNCF et les différents concessionnaires) nous semble un enjeu important.

A l'écoute des personnes qui vivent ou utilisent le site.

Notre approche laisse une part importante à l'analyse du diagnostic existant et à l'observation des secteurs par une visite à pied. Il s'agit de bien appréhender "le vécu et l'esprit" des lieux mais également à cerner les usages avant toute proposition. Notre reconnaissance du projet comprend plusieurs visites du site à différentes heures ainsi qu'une analyse bibliographique et cartographique approfondie des contextes (historiques, écologiques, géographiques etc...).

Nous avons pour habitude de proposer systématiquement un travail de concertation avec les acteurs locaux et les usagers des lieux.

A la recherche de solutions toujours spécifiques

Pour répondre de la manière la plus adaptée possible à chaque cas de figure. Cette démarche nous oblige à être inventifs et créatifs pour faire du "sur-mesure" dans chaque projet. Nous recherchons en effet à valoriser dès que possible les secteurs étudiés, les activités existantes, les aménités du site...

A une bonne prise en compte des modalités de gestion ultérieures.

La bonne connaissance des moyens humains et matériels qui seront alloués à la gestion ultérieure des espaces créés est indispensable pour garantir un suivi adapté et une bonne évolution qualitative du projet. Nous sommes convaincus que la qualité d'un aménagement dans le temps repose sur la parfaite maîtrise de sa maintenance.

Au respect des sensibilités et des enjeux environnementaux.

La connaissance des milieux naturels en place, de leurs sensibilités et des enjeux qui y sont liés est primordiale. Notre sensibilité environnementale est forte et prise en compte dans nos phases opérationnelles.

Ainsi, chaque projet est conduit avec une recherche constante d'équilibre entre des objectifs :

- Qualitatifs (prise en compte environnementale, conception et mises en œuvre identitaire),
- Évolutifs (adaptation dans le temps, dans les usages...),
- Économiques (lors de la réalisation mais également en termes d'entretien).
- Réglementaires (nous intervenons régulièrement en sites sensibles et protégés).

Nous vous assurons ici de notre désir de travailler dans une optique qualitative et de proximité (avec la maîtrise d'ouvrage, les parties prenantes et l'ensemble des usagers qu'ils soient ou non riverains). Nous nous tiendrons donc à votre disposition pour vous porter assistance quand vous le désirerez et pour prêter une oreille attentive aux questionnements des riverains sur les différents sites à réaménager.

Nous vous assurons donc aujourd'hui de notre motivation à faire partie des facteurs clés de réussite de votre projet, de notre disponibilité à le mener à son terme, de nos qualifications adaptées à sa réalisation.

5.2 - UN INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE ET « UNIQUE » : LE CHEF DE PROJET

Notre mission s'inscrit dans un processus d'échanges permanents pour vous informer de nos investigations et de nos solutions, pour partager nos préoccupations et atteindre les objectifs du programme et ce, avec l'ensemble des moyens technologiques à notre disposition sans négliger les contacts directs.

Le chef de projet, **Mathieu PIEDELEU**, sera la personne dédiée à l'exécution de la prestation. Cette politique est basée sur le besoin constaté pour les Maîtres d'Ouvrage d'avoir un seul et unique interlocuteur, du début du projet jusqu'à la fin. Le chef de projet recevra le soutien technique, administratif et juridique d'une équipe mixte, pluridisciplinaire de spécialistes.

5.3 - LES DIFFERENTS INTERVENANTS

Lors de l'étude, nous organiserons des échanges mails, téléphonique et si nécessaire des rendez-vous avec les services suivants :



Afin de prendre en considération leurs opinions, leurs demandes et attentes ainsi que leurs prescriptions techniques. Tout échange fera l'objet d'un retour auprès de vos services.

5.4 - L'ORGANISATION DES REUNIONS

Nous prévoyons en phase de conception :

- Une réunion de démarrage avec vos services (y compris le personnel d'exploitation),
- Des réunions intermédiaires permettant de lever des « points durs » et d'orienter l'opération
- Une réunion de restitution par phase
- Une participation à une réunion publique d'information, à l'ouverture des plis et à la commission d'attribution

La liste des réunions présentées est non exhaustive. Il sera réalisé autant de réunions que nécessaire afin de mener à bien le projet et cela, sans modification de notre offre financière.

Une liste de contacts pour chaque élément de mission vous sera transmise avec nom, prénom, fonction, spécialité, coordonnées téléphoniques, courriel.

La réunion de démarrage sera l'occasion de présenter la démarche adoptée pour la conduite du projet, de définir les prescriptions techniques relatives à l'opération et de faire le point sur les études préliminaires éventuellement réalisées pour ce projet. Nous ferons à cette occasion le point sur les documents à récupérer.

De même nous établirons avec vos services lors de cette réunion la liste des intervenants potentiels (nom, coordonnées, ...).

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu et un planning prévisionnel de l'opération est établi. Le compte-rendu vous sera transmis sous 48h.

5.5 - CONTRAINTES D'EXPLOITATION

La concertation avec l'exploitant se déroulera de la façon suivante :

- Recueil des prescriptions techniques du personnel d'exploitation,
- Réunion informelle pour prendre en compte les remarques éventuelles sur les dossiers d'études transmis,
- Etablissement d'un compte-rendu

5.6 - LE MODE DE CONCERTATION

La concertation se fera par le biais de moyens modernes, rapides et efficaces : réunions de travail, échanges téléphoniques et par courrier électronique.

Cette concertation aura pour principaux objectifs de vous tenir au courant de l'avancement de l'opération et de régler des points singuliers tels qu'une impossibilité technique, une demande particulière de l'exploitation, ...

5.7 - LA COMMUNICATION AVEC VOS SERVICES

Elle consistera plus particulièrement à présenter des documents clairs et compréhensibles vous permettant de prendre les décisions en connaissance de cause.

L'ensemble de nos documents sera fourni 1 semaine avant la réunion afin de pouvoir faire un point téléphonique sur le dossier et modifier si nécessaire quelques points du dossier au préalable.

Cela s'avèrera extrêmement intéressant lors de l'analyse des offres en traduisant avec le même niveau de rendu, les offres techniques des candidats et en s'affranchissant des éléments « décoratifs » des offres pour se concentrer sur le cœur de l'approche technique et financière.

5.8 - LA COMMUNICATION EN PHASE CHANTIER

Au cours de la réalisation du marché de travaux, les principes de communication seront les suivants :

- Rédaction d'un compte rendu de réunion de chantier hebdomadaire systématique par le Maître d'œuvre, avec diffusion par courriel et fax au Maître d'ouvrage, au SPS, CT à l'entreprise et à tout autre personne concernée par l'exécution **dans les 48h suivant la réunion : Rédaction par l'ingénieur travaux (= chef de projet)**
- Organisation de réunion de fréquence mensuelle avec le Maître d'ouvrage afin de témoigner de l'avancement des travaux, et de faire le point sur le planning général et de débattre des points techniques ou financiers en suspens : **Réunion assurée par l'ingénieur travaux (= chef de projet).**

Chaque réunion se traduira par la production d'un compte-rendu dont un exemple vous est présenté en annexe, transmis par courriel, traitant les thèmes suivants :

- 1 Commentaire sur le compte-rendu précédent
- 2 Transmission de documents
- 3 Avancement des travaux
- 4 Administratif et financier
- 5 Hygiène et sécurité
- 6 Décisions prises
- 7 Informations techniques
- 8 Informations générales
- 9 Problèmes techniques
- 10 Prochaine réunion

Des photographies du chantier accompagneront le compte-rendu permettant aux interlocuteurs non présents d'avoir un aperçu des travaux. Le compte-rendu vaudra convocation pour la réunion suivante et précisera les actions à mener par chaque intervenant. Des visites inopinées seront menées et donneront lieu à un procès-verbal de visite avec photographies.

Prénoms	Coordonnées	Nom des intervenants	Téléphone	Fax	Présent	Absent	Excusé	Libéré	Non présent	Date de la prochaine réunion
M. FLOUARD M. FLOUARD M. FLOUARD	M. FLOUARD M. FLOUARD M. FLOUARD									

→ Les coordonnées de chaque intervenant seront notées sur le compte rendu pour faciliter les échanges.

→ Les convocations, présences ou toute autre information sont indiquées clairement.

➔ La date de la prochaine réunion sera définie en concertation avec les principaux intervenants pour que la réunion soit bénéfique à l'avancement du chantier.

Livrables : Exécution des travaux de terrassement – Tranche Conditions 1	
N° OS	Désignation – Description
OS N°11	Démontage des travaux – La Grérandière – TC 1
OS N°12	Aval des travaux – La Grérandière – TC 1
OS N°13	Démontage des travaux – La Grérandière – TC 2
OS N°14	Rapport des travaux – La Grérandière – TC 1
OS N°15	Aval des travaux – La Grérandière – TC 2
OS N°16	Aval des travaux – La Grérandière – TC 1
OS N°17	Rapport des travaux – La Grérandière – TC 1

➔ **Sous-travaux**

Rappel : Aucun concréteur ne pourra intervenir sur le chantier si l'acte de sous-traitance n'est pas validé et signé du MCA. DCA à être validé par le MCE avant envoi MOA.
DOA 188 pour les télécommunications : L'ANDROS - CHARRIER

5. GEBIUM COMPTABLE DU CHANTIER

➔ **Attestations de paiement**

Rappel : Les attestations doivent être validées et signées du MCE avant transmission des factures.

➔ **Excubation, Contrôle de qualité**

Les factures sont adressées au MCE par mail avec les attestations validées joints, 10 jours de traitement du MCE, 10 jours de traitement de l'écriteur

6. SECURITE

Le port des EPI est obligatoire pour tout le personnel de chantier, y compris les encadrants.

- ➔ Les rubriques seront claires et lisibles pour permettre une bonne réactivité des intervenants.
- ➔ Le suivi des intermédies, points techniques ou financiers sera énuméré lors du CR
- ➔ L'état d'avancement et les prévisions seront précisés au CR.
- ➔ Le point administratif et financier figurera au CR

Plan de localisation (plan de la zone de stockage des eaux pluviales - Stade de la Davrays - Anceis-Saint-Géréon (44))

Plan de localisation (plan de la zone de stockage des eaux pluviales - Stade de la Davrays - Anceis-Saint-Géréon (44))

2. Le plan de la zone de stockage des eaux pluviales est annexé au dossier de consultation des offres.

3. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

4. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

5. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

6. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

7. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

8. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

9. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

10. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

11. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

12. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

13. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

14. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

15. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

16. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

17. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

18. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

19. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

20. Les travaux seront réalisés par les entreprises désignées par le MCE.

Le compte rendu doit être exploitable par tous. De ce fait, nous nous efforçons d'être concrets et évitons les rappels intempestifs, cet outil de travail est la mémoire vive de l'évolution du chantier.

Le compte-rendu est diffusé, par mail selon la liste de diffusion, avec en rappel le lieu et la date du prochain RV.

TREILLIERS - Travaux extension Réseau Eau Usées - CR 35

Paula LE NORMAND - OCEAM
A tous les intervenants : TRAVAUX D'USAGES D'EAU USÉES / 18 rue du DRIS - 44650 LA HAYE-FOLLAISSE
Tél 02 40 54 54 69 - Port : 06 30 00 96 13
www.oceam.fr

Vous trouverez en pièce jointe le compte-rendu de la réunion de chantier du 10 Octobre concernant les travaux EU sur le secteur de La Grérandière.

Océam
Paula LE NORMAND - Chargée d'affaires
18, rue du DRIS - 44650 LA HAYE-FOLLAISSE
Tél 02 40 54 54 69 - Port : 06 30 00 96 13
www.oceam.fr

5.9 - PRESENTATION DES DOCUMENTS AVANT VALIDATION

L'ensemble des documents réalisés vous sera transmis dans une version provisoire sous format numérique via un envoi mail.

Une réunion de présentation sera réalisée après transmission des documents.

Selon les besoins, une présentation par vidéo-projection permettant de faciliter la compréhension des documents techniques ou organisationnels à valider sera réalisée.

Dans ces présentations, les éléments techniques seront traduits en terme compréhensibles par l'ensemble de l'assemblée pour que les choix soient pris en pleine connaissance du dossier. Des schémas simples compléteront les documents pour faciliter la compréhension des concepts les plus complexes.

Chaque document sera identifié par un nom, un numéro, un indice.

5.10 - LA TRANSMISSION DE LA VERSION DEFINITIVE DES DOCUMENTS

La version définitive des documents sera transmise par mail et sous format papier, sous une semaine après retour par vos services des documents provisoires.

Le nombre d'exemplaires ainsi que le type de support seront conformes aux demandes du cahier des charges.

5.11 - LE SUIVI DES DOCUMENTS

5.11.1 - LA CIRCULATION DES DOCUMENTS

Un suivi informatique de la circulation des documents et de leur validation à partir d'une codification que nous aurons établie, sera mis en œuvre dès le démarrage des marchés de travaux.

Un tableur permettra de suivre :

- Le calendrier : date prévisionnelle d'émission, date réelle de réception, date de validation,
- Les intervenants et leur statut : émetteur, réception pour action, réception pour info,
- Le statut des documents : validé sans réserve, visé avec observation, refusé, en attente de validation.

D'autre part, à chaque document, sera attachée une fiche d'observations avec les remarques des intervenants (conservation de l'historique des modifications).

5.1.1.2 - LE SUIVI FINANCIER

Ce suivi financier qui récapitulera l'ensemble des éléments financiers du marché (situations, avenants, révisions de prix, retenues ou cautionnement, sous-traitants à paiement direct, etc.) sera assuré via un tableau.

5.1.1.3 - LE SUIVI DU PLANNING ET DU DELAIS

Les plannings seront élaborés sur un logiciel spécifique de planification : MS Project. Ce logiciel permettra d'assurer par la suite le suivi des délais.

EN PHASE DE CONCEPTION ET DE CONSULTATION

Au démarrage, nous établirons le planning général de l'opération avec :

- Les dates clés de production des documents de conception notamment vis à vis des dates butoirs,
- Les dates clés et les contraintes fortes notamment vis à vis des autorisations administratives, des financeurs et des procédures des marchés publics,
- Le planning prévisionnel estimé des travaux,
- Les objectifs du calendrier,
- Un calendrier de synthèse
- et un calendrier détaillé.

Les chemins critiques sont identifiés de manière à cibler plus précisément les actions à entreprendre et les tâches à suivre absolument.

Le calendrier sera soumis aux intervenants concernés pour avis/validation, notamment avec les services instructeurs pour ce qui est des délais réglementaires et enchaînement des tâches et aux intervenants des projets connexes.

Le calendrier tiendra compte de toutes les opérations et sous opérations nécessaires pour mener le projet à son terme (études géotechniques, relevé topographique, SPS etc.).

Ce calendrier sera examiné de façon régulière avec vous. Les blocages seront identifiés et des solutions sont proposées. Les retards seront analysés et des mesures compensatoires et préventives seront prises, afin de les récupérer et/ou d'en éviter de nouveaux.

Le calendrier sera mis à jour, actualisé et diffusé aux intéressés tout au long de la mission.

EN PHASE TRAVAUX

Le planning sera complété par le planning détaillé de l'entreprise retenue.

Nous établirons un planning permettant de suivre l'ensemble des Ordres de Service permettant une visualisation rapide de l'avancement en rapport avec les objectifs contractuels et réglementaires. Nous diffuserons le calendrier. Nous rendrons compte en réunion de l'avancement par rapport au calendrier théorique et nous proposerons les éventuelles actions correctives nécessaires.

CHAPITRE 6. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS NOS PROJETS

En préambule, il ne faudrait pas oublier le sens premier du terme « durable », à savoir que l'on construit un ouvrage répondant avant tout à des critères de pérennité. Les multiples préoccupations sectorielles doivent être réfléchies à l'échelle de la globalité du chantier, qui obéit à des règles de fonctionnalité, de sécurité et de solidarité.

L'équipe OCEAM Ingénierie s'inscrit dans une **démarche de développement durable** autant en interne qu'auprès des entreprises que nous sollicitons, exemples dans la rédaction du DCE chantiers vert :

- proposition de variantes avec des matériaux recyclés,
- prise en compte de la sécurité et du confort du personnel,
- recherche de solutions alternatives et économiques,
- attention particulière aux essais de compactage, passage caméra, test d'étanchéité pour veiller à la bonne réalisation des travaux qui conditionnent la durabilité des aménagements dans le temps,
- organisation des chantiers pour qu'ils occasionnent le moins de gêne possible aux habitants, etc...

Nous considérons un tel dossier comme une opération :

- pour l'**idée de développement durable**, c'est-à-dire favorisant le développement, l'aménagement et la préservation de l'environnement et du cadre de vie, et aussi pour la promotion dans les consciences des profonds enjeux de la qualité et de la sensibilité de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage.
 - Pour l'**exemplarité de la reprise de site**, qui doit servir de support à une approche plus large de revalorisation de l'aménagement. Cette approche alliera audace et humilité à la fois, et la mise en œuvre de **solutions innovantes ou alternatives** dans le respect du **réalisme budgétaire** et technique.
 - Pour l'**instauration d'un dialogue constructif** entre tous les acteurs de la création et de l'utilisation de l'espace, bâti autour d'un projet dont les besoins et les objectifs seront définis entre tous et donc partagés.
- Tous ces éléments sont à notre sens primordiaux pour la pérennité d'une telle opération et motivent fortement notre souhait de mener à bien cette étude. L'engagement que prend le bureau d'études OCEAM Ingénierie est donc de s'impliquer dans tous les éléments qui concourront au succès de l'opération.
- Nous veillerons durant les travaux à ce que les Entreprises respectent bien les dispositions de leur Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE) et de leur Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier (SOSED).

Afin de préserver l'environnement :

- Le chantier sera maintenu propre ;
- Les rejets (air, eau, etc.) seront limités et contrôlés ;
- Les déchets éventuels générés seront triés et évacués vers des filières adaptées ,
- Les justificatifs seront demandés aux entreprises, contrôlés et archivés.

6.1 - DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1.1 - LES CLES DU DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL

A ce jour, la démarche HQE ne dispose pas de cadre méthodologique figé. Elle n'est ni codifiée, ni réglementée. **Il s'agit donc d'une démarche volontaire et volontariste, ayant pour objectif le développement durable.**

Les cibles de la qualité environnementale en matière d'aménagement visent un triple objectif :

AMELIORER LE CADRE DE VIE	ECONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES	REDUIRE LES NUISANCES ET LES RISQUES
1 - URBANISME améliorer la qualité du cadre de vie et du cadre de travail	5 - SOLS ET SOUS-SOLS limiter et prévenir la pollution	9 - DECHETS réduire la production des déchets optimiser la valorisation des déchets
2 - PAYSAGE protéger les espaces naturels sensibles embellir la nature et le paysage	6 - EAU améliorer la qualité de l'eau économiser la ressource en eau réduire les pollutions	10 - RISQUES prévenir et réduire les risques naturels et technologiques
3 - DEPLACEMENTS diminuer la pollution atmosphérique maîtriser les déplacements pour améliorer le cadre de vie	7 - AIR améliorer la qualité de l'air réduire la pollution de l'air	11 - BRUIT protéger la population du bruit réduire et maîtriser le bruit
4 - INFORMATION maîtriser et optimiser les modes d'information et de communication	8 - ENERGIE maîtriser l'énergie favoriser les énergies renouvelables	12 - NUISANCES OLFACTIVES protéger la population des nuisances olfactives

Cet objectif, pour être satisfait, doit constituer le fil conducteur de toutes les phases de l'étude.

6.1.2 - EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

AMO paysagère :

- Réflexion partagée autour des enjeux paysagers et éco paysagers
- Accompagnement à la vision stratégique du paysage et à sa transcription dans les documents d'orientation (chartes...) et réglementaires (SCoT, PLU(i)...))
- Accompagnement à concertation avec les personnes publiques associées et le grand public

Intégration à plusieurs échelles

- SCoT, PLU(i), charte : intégration dans le diagnostic (état initial de l'environnement, profil environnemental...), dans la démarche de planification (PADD, AOP, évaluation environnementale...),
- Projets d'infrastructures : Volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement, volet paysage, étude sols ZH
- Eco-quartier : profil environnemental et accompagnement par l'AEU®
- Aménagement : préservation des éco paysages, énergies renouvelables, déplacements doux

Tous les champs de l'environnement et du développement durable :

- Cadre de vie, paysage, patrimoine, urbanisme
- Biodiversité, milieu naturel, trames vertes et bleues
- Ressources naturelles, extraction, gestion économie des sols, énergies renouvelables, eau
- Nuisances, risques et pollutions
- Sols, eau, agronomie, compensation sols agricoles
- Aménagement du territoire, climat, air, énergies, transports

L'évaluation environnementale

- Evaluation environnementale de plans et programmes
- Etude d'impact de projets, des dangers, effets des infrastructures
- Analyse des effets cumulés, recherche de scénarios, définition de mesures adaptées
- Incidences Natura 2000, déclaration loi sur l'eau, cohérence et intégration dans les documents de niveau supérieur

L'étude paysagère

- Analyse des sensibilités paysagères
- Réflexions sur les implantations possibles
- Analyses des effets sur les paysages et les impacts visuels

6.2 - UN AMENAGEMENT QUALITATIF - MATERIAUX ET OUTILS DE PROJET

Nous privilégierons un aménagement le plus qualitatif possible sans porter atteinte au confort d'usage.

Les matériaux utilisés et les caractéristiques des aménagements proposés viendront s'intégrer et non s'opposer aux aménagements existants, car il ne s'agit pas de constituer des aménagements « rapportés », mais au contraire fabriquer des espaces publics solides avec des qualités de permanence, durables et intégrés.

Nous préconisons le recours à des matériaux nobles, pérennes et faciles à entretenir. Régulièrement confrontés à la réalisation de nos projets d'aménagement, nous proposons des solutions techniquement fiables, et réalisables sans difficultés majeures par les entreprises.

Les matériaux proposés pour les aménagements qualitatifs ne généreront pas de contraintes lourdes d'entretien. Une réflexion sera menée sur une harmonisation des couleurs, en utilisant des matériaux originaires ou historiquement présents dans la région.

Le recyclage des produits présents sur le site serait une piste intéressante d'économie et réduirait le trafic des camions devant alimenter le chantier en granulats ou/et matériaux de couche de structure de chaussée pour les voies nouvelles.

L'application d'une démarche volontaire de Développement Durable au sein de ces aménagements passe par la prise en compte de l'ensemble des éléments constructifs, des espaces extérieurs (structures de chaussée, mobilier, éclairage...). Mais cela passe aussi par son application aux aménagements plus paysagers, en particulier par la gestion des déblais (dont les terres du site qui devront être intégralement réutilisées), la mise en œuvre de mélange terreux valorisant la filière de compost de déchets verts (pour l'enrichissement des sols de plantation), le choix de plantations indigènes, adaptées et peu exigeantes.

6.3 - MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN PHASE DE CONCEPTION

Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Tri et recyclage du papier et des cartouches d'encre - Adoption du recto-verso - Diffusion des comptes-rendus et des études par voie électronique - Assurer une traçabilité des déchets issus des chantiers
Economie d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'éclairage des bureaux en fonction de la luminosité extérieure - Adaptation du chauffage
Pérenniser les ouvrages créés	<ul style="list-style-type: none"> - Propositions de mode de réalisation et de matériaux pérennes
Concertation auprès des riverains et usages	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions publiques éventuelles - Communication sur le déroulement des travaux
Limiter les contraintes aux riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la programmation et de la coordination travaux - Sensibilisation des entreprises au volet « nuisances générées » - Veiller à la propreté des chantiers
Anticiper l'exploitation dès la conception	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration sur les modes et possibilités d'entretien auprès de l'exploitant
Limiter les impacts sur l'environnement en optimisant les possibilités de réutilisation des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de solutions optimisées en conception - Proposition éventuelle de critère environnemental lors de l'appel d'offres entreprises - Ouverture aux variantes sur les remblaiements

6.3.1 - LE CHOIX DES MATERIAUX

Le choix des matériaux fera l'objet d'une attention très fine afin d'opter pour des solutions judicieuses en termes de pérennité, d'entretien et de respect de l'environnement. Le bureau d'étude suivra le Cahier des Charges de la Ville.

6.3.2 - LE SOSED

L'élimination des déchets de chantier issus des Travaux Publics est soumise à l'obligation de prévention, de réduction et de valorisation prévue par le Code de l'Environnement. Ces opérations doivent donc être prises en compte dans les marchés publics, et ce, dès la conception du projet si l'on veut qu'elles soient efficaces.

Pour ce faire, nous mettrons en œuvre la démarche SODED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier). Cette démarche se déroulera en plusieurs temps et obligera chaque intervenant à y participer.

Pour le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, le préambule de cette démarche supposera une estimation des déchets dès l'élaboration du projet en termes de nature et de quantité. Il conviendra ensuite d'intégrer le SOSED dans les pièces contractuelles du marché et d'assurer le suivi de la bonne application de celui-ci.

Pour l'entreprise, elle devra produire, lors de son offre, un document intitulé « SOSED – dispositions préparatoires » dans lequel seront exposées les mesures générales qu'elle s'engage à mettre en œuvre pour gérer les déchets. Pendant la période de préparation du chantier, elle rédigera un document détaillant les mesures spécifiques et appelé « SODED - dispositions spécifiques » qui annulera et remplacera le SOSED précédent. Durant le chantier, l'entreprise assurera la traçabilité des déchets et la bonne application de la démarche SOSED en fournissant les bordereaux de suivi des déchets.

6.4 - MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN PHASE DE REALISATION

C'est à ce stade de l'opération que les mesures concrètes en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement prennent formes.

6.4.1 - LA GESTION DES DECHETS ET DES NUISANCES

Le dossier de consultation comportera également une charte environnementale qui s'imposera à l'entreprise chargée des travaux ; elle proposera une certaine contrainte vis à vis des postes principaux suivants :

- Gestion des déchets de chantier.
- Limitation des nuisances sonores/pollution/air....
- Prise en compte des déchets issus de la déconstruction des tronçons de canalisations existantes (présence éventuelle d'amiante, ...).

Un sous-critère de jugement des offres pourra utilement s'appuyer sur les éléments proposés par l'entreprise, au-delà des impositions du DCE.

6.4.2 - LA GESTION DES DEBLAIS

Les chantiers de travaux publics produisent 280 Mt/an de déchets dont 88 Mt/an sont valorisés sur site, 98 Mt/an sont valorisés hors site et plus de 90 Mt/an sont mis en décharge. Il s'agit essentiellement de déchets inertes et de déblais.

Une enquête réalisée par l'ASTEE lors de la révision du fascicule n°70 a montré que, dans le plupart des cas, des matériaux d'apports étaient utilisés pour le remblaiement des tranchées sur toute la hauteur lorsque ces dernières se situaient sous chaussée. Sous espaces verts, les matériaux d'apports sont utilisés en enrobage et le sol en place en remblai. Les déblais des chantiers sont presque systématiquement mis en décharge sans surveillance ni contrôle.

Le coût moyen de mise en décharge de classe III peut être estimé à 8€/t. Pour les matériaux entrant sur une plateforme de recyclage, une partie ne sera pas recyclable et sera mise en décharge. L'exploitant de la centrale fait donc payer un droit de la mise en décharge de l'ordre de 1,50 à 2,50 €/t de déblai entrant et destiné à être recyclé.

La recherche d'une réutilisation des matériaux extraits constitue donc un enjeu économique et environnemental. Exemple : traitement à la chaux.

Les matériaux qui constituent les tranchées sont généralement réutilisables en l'état s'ils sont hors nappe et d'une granulométrie compatible pour une mise en œuvre en tranchée.

L'état hydrique se situe entre moyen à humide qui est une condition favorable pour une mise en œuvre de qualité. Leur extraction et réutilisation doivent donc se faire dans la même journée afin d'éviter un changement hydrique. Seule une étude géotechnique permet de définir les modalités de réemploi.

6.4.3 - LA LIMITATION DE LA POLLUTION DES SOLS

- Favoriser le stockage des produits polluants (hydrocarbures, ...) sur cuves de rétention.
- Réduire les possibilités d'infiltration des polluants (utilisation de matériaux inertes en remblai).
- Interdiction d'entretien des engins de chantier sur site.
- Utilisation de matériels en bon état de marche et contrôlés préalablement en atelier.

6.4.4 - LA PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Prévoir une sensibilisation du personnel de chantier à la préservation de la faune et de la flore (pas de circulation des engins près des arbres, dans les cours d'eau, ...)

Prendre toutes les précautions utiles pour ne pas endommager le milieu naturel (aucun dépôt de matériaux sauvages).

6.4.5 - LA REDUCTION DES NUISANCES SONORES

Informez les riverains sur les conditions de déroulement du chantier et sur les opérations bruyantes

Organiser le chantier de façon à limiter les équipements générant du bruit et des vibrations à proximité des habitations ou des voies d'accès (aucune circulation d'engins en dehors des itinéraires et des emprises fixées)

Utiliser un matériel conforme aux normes en vigueur.

6.4.6 - LA PROPRETE DU CHANTIER

- Délimiter de manière visible le chantier (barrières Héras, signalisation routière, ...)
- Nettoyer les roues des camions
- Balayage régulier, arrosage pour limiter les poussières
- Usage de l'aspiratrice pour des fouilles « propres »

6.4.7 - LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Prévoir un arrosage du sol dès l'apparition de poussières

Assurer la maintenance et l'entretien des engins et des camions

Adapter la localisation des ateliers aux vents dominants et à la sensibilisation du voisinage (ne pas procéder au déchargement des camions sans protection, ne pas effectuer de transfert de matériaux en cas de mauvaises conditions météorologiques, ...)

6.4.8 - LA GESTION DES DECHETS

Réduire la production des déchets à la source

Rechercher à proximité du chantier les filières de valorisation et à défaut éliminer les déchets

Mettre en place un « ambassadeur » du tri (ne pas stocker les déchets de façon inorganisée sur le chantier, ne pas brûler les déchets sur le chantier, ...)

6.4.9 - LA GESTION DES ECOULEMENTS DES EAUX

Implanter les stockages à distance des milieux aquatiques (ne pas rejeter les eaux usées dans les cours d'eau, ne pas stocker de produits polluants à proximité des cours d'eau, ...)

Limiter les opérations générant de la poussière à proximité des cours d'eau.

CHAPITRE 7. ORGANISATION PREVISIONNELLE DE LA MISSION

Il ne s'agit pas ici de répéter le détail des missions décrites dans la loi MOP et le programme que nous respecterons par défaut mais bien de préciser le fonctionnement envisagé et les points particuliers pouvant différencier les offres et garantir la réactivité et la qualité du travail accompli.

Nous proposons matriciellement l'ensemble des postes de production et pour au cœur du processus de production ce qui leur permet d'avoir une parfaite connaissance de leurs opérations.

7.1 - L'AVANT - PROJET (AVP)

7.1.1 - L'APPROPRIATION DU CONTEXTE LOCAL

La réalisation d'une bonne conception passe inévitablement par une connaissance parfaite du site d'investigations. Ainsi, plusieurs visites de terrain seront organisées pour définir et déterminer les contraintes de réalisation des travaux.

Les contraintes techniques, administratives, environnementales seront recensées et leurs conséquences énoncées clairement. Nous proposerons alors les solutions envisageables (technique de réalisation, consultation de prestataires, ...)

7.1.2 - LES RESEAUX EXISTANTS

Les réseaux seront reportés sur le plan projet. Des reconnaissances pédestres des sites et des échanges informels avec les concessionnaires permettront d'affiner le recensement.

Nous réaliserons une enquête auprès des différents concessionnaires (Electricité, gaz, téléphonie, eau potable, eaux usées, ...) afin d'évaluer l'encombrement actuel du sous-sol via le site DICT.fr.

Nous respecterons la nouvelle réglementation DT/DICT.

Le marché de travaux prévoira des clauses techniques et financières tenant compte des incertitudes sur les réseaux existants. Notre personnel dispose de l'attestation AIPR (formation suivie début juillet 2017 - Attestations jointes avec les CV).

7.1.3 - LA PERENNITE DES EQUIPEMENTS

La nature des canalisations d'assainissement et des matériaux de réhabilitation sera déterminée en fonction de la profondeur, des contraintes géotechniques, des prescriptions techniques imposées, du risque d'H2S, du coût. Il en sera de même pour les regards de visite.

Lors du choix de l'entreprise, la valeur technique jugera en outre les principales fournitures fournies avec le mémoire technique (adéquation avec le CCTP, avantages/inconvénients).

7.1.4 - DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES

LES POSTES DE REFOULEMENT

Chaque poste de refoulement sera dimensionné suivant les règles habituelles (respect du nombre de démarrages horaires en fonction de la puissance de l'installation).

Le logiciel FLYPS servira au dimensionnement des pompes.

Un poste de refoulement se définit par son volume de marnage et son débit (égal au débit de pointe eaux usées). Les caractéristiques géométriques du poste sont ensuite fonction des pompes, du fil d'eau d'entrée des effluents.

Le volume de marnage sera déterminé par la formule suivante : $N_{max} = \frac{Q_p}{4KV}$ avec :

N_{max} : Nombre de démarrage horaire de l'installation autorisé (10 pour les puissances inférieures à 4 kW, 6 sinon),
 Q_p : débit d'une pompe, V : volume de marnage
 Nous possédons également des notes calcul internes permettant le dimensionnement général des postes.

7.1.5 - IMPLANTATION DES OUVRAGES

Afin d'optimiser au mieux l'accessibilité, nous proposerons plusieurs implantations possibles.

Nous prendrons en compte, lors de l'implantation des ouvrages et des équipements :

- L'accès facile aux ouvrages pour l'entretien
- La possibilité de réaliser des travaux supplémentaires sur l'ouvrage
- ...

7.1.6 - LA CONCEPTION DES OUVRAGES

Notre conception prendra en compte les modalités d'exploitation, la sécurité et l'hygiène du personnel. La bache sera conçue de manière à limiter les dépôts (pente de 2% minimum) éventuellement complétée de dispositifs automatiques de nettoyage.

7.1.7 - LA PUISSANCE NECESSAIRE

Nous évaluerons la puissance nécessaire au fonctionnement de la nouvelle installation afin de vérifier l'adéquation avec la puissance disponible.

7.1.8 - GESTION DES RIVERAINS ET DE LA CIRCULATION

L'étude fera l'objet d'une coordination avec les services concernés afin de déterminer les modalités d'intervention (rues barrées, alternats, gêne pour les entreprises si travaux particuliers en cours, ...). Notre équipe possède l'expérience des travaux de toute nature et dans tout contexte. Si nécessaire, nous assisterons à une réunion publique d'information sur les travaux envisagés.

7.1.9 - REUNION ET CONCERTATION

Des réunions de concertation et de présentation au maître d'ouvrage sont également prévues. Ces présentations se feront sur support informatique et tout support nécessaire à une parfaite explication.

Une réunion est également envisagée avec les concessionnaires des réseaux existants.

7.1.10 - L'ESTIMATION DES TRAVAUX

Le coût d'investissement sera estimé à partir de mètres et d'un découpage détaillé et à partir des prix pratiqués localement.

Au-delà des coûts d'investissement inhérents aux travaux de construction, les coûts de fonctionnement seront également établis.

Il en sera de même pour les phases ultérieures.

7.1.11 - LE RENDU

L'avant-projet sera à minima constitué des pièces suivantes :

- Notice explicative avec les hypothèses d'études et les incertitudes à lever
- Notice estimative détaillée
- Vue en plan des dispositions projetées à une échelle adaptée à la lecture (1/100 ou 1/200 ou 1/250 ou 1/500)
- Coupe des ouvrages (Poste de refoulement)
- Profils en long (1/1000 en X et 1/100 en Y)

Tous les documents seront remis à minima au format PDF. Des exemplaires papiers peuvent être fournis sur demande du MOA.

7.2 - L'ETUDE DE PROJET (PRO)

Dans cette phase, nous élaborons les solutions techniques pour la réalisation de l'aménagement sur la base de l'étude d'avant-projet validée le Maître d'Ouvrage, conformément au cahier des charges.

La phase d'étude de projet permettra de :

- Valider les orientations envisagées dans la phase d'avant-projet et confirmer les hypothèses de tracé et de dimensionnement des ouvrages
- Détailler les caractéristiques fonctionnelles et constructives des équipements à installer (branchements, regards, conduites, diamètre des collecteurs et autres canalisations...)
- Valider les travaux sur ouvrages et modalités constructives
- Valider les modalités de déviation de la circulation
- Réaliser les vues en plan et les profils en long et reporter les réseaux existants
- Proposer une méthodologie d'exécution des travaux limitant les nuisances aux riverains
- Préciser les coûts des travaux et le planning prévisionnel des travaux

Le degré de détail technique sera obtenu sur la phase projet équivalent à un stade d'étude EXE (exécution et permis aux entreprises) par rapport principalement aux cahiers des charges et en complément des volumes.

7.2.1 - VALIDATION DES MATERIAUX ET FOURNITURES

Pour chaque équipement et prestation de l'ouvrage, le type de matériaux mis en œuvre, le type de produit, le type d'équipement, seront validés, en relation avec vos services ... Il sera pris en compte la facilité d'entretien et de remplacement des équipements prévus.

Il sera réalisé un tableau synthétique permettant de préciser pour chaque équipement ou matériaux les caractéristiques demandées

Equipement / Ouvrage	Matériaux	Observation
Ouvrage GC	Béton C45/50 XA3	Ouvrage coulé
Canalisation enterré	Canalisation PP	PP SN16 / SN10
Structure de voirie	GNT 0/31,5	GNT Type A
...

7.2.2 - RENDU

L'étude de projet sera à minima constituée des pièces suivantes :

- Notice explicative avec les hypothèses d'études et les incertitudes à lever, planning prévisionnel,
- Notice estimative détaillée
- Vue en plan des dispositions projetées à une échelle adaptée à la lecture
- Profils en long

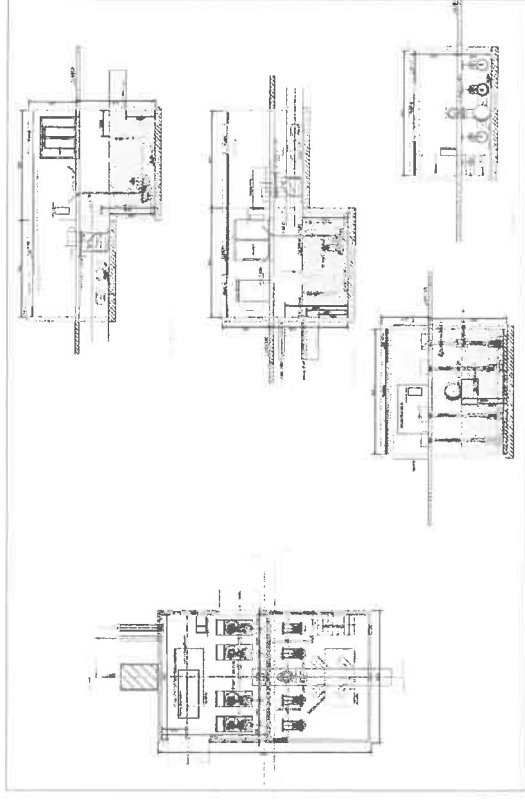
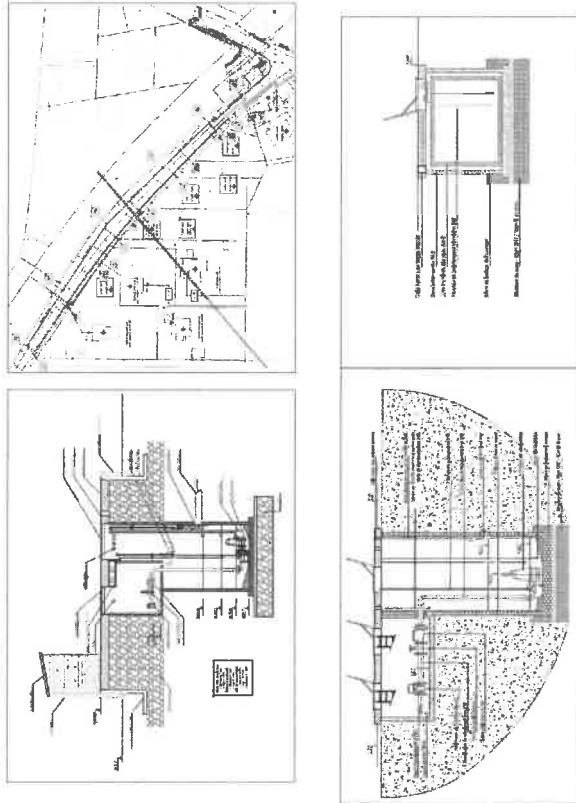
L'échelle envisagée est le 1/200ème pour le plan des réseaux, les zooms sur des points spécifiques.

Les plans seront établis de façon lisible et claire pour permettre une bonne compréhension des candidats, lors de la consultation des entreprises.

Un carnet de détails accompagnera les plans et les coupes. Les profils seront exploitables facilement, les points singuliers comme le croisement des réseaux seront matérialisés sur le profil.

- ✓ les plans seront directement exploitables par l'entreprise
- ✓ plans précis et concrets dus à notre expérience du terrain (voir CV)
- ✓ pas de multitude de plans pour que le chef de chantier puisse les utiliser de façon concrète
- ✓ suivi des plans par une montée en indice si toutefois il s'avère qu'il y a des modifications
- ✓ validation des plans par les concessionnaires, tous les plans seront établis de façon à prendre en compte tous les croisements des réseaux, que ce soit le collecteur ou les branchements.

Exemple de plan PRO :



LES CONTRAINTES D'EXPLOITATION

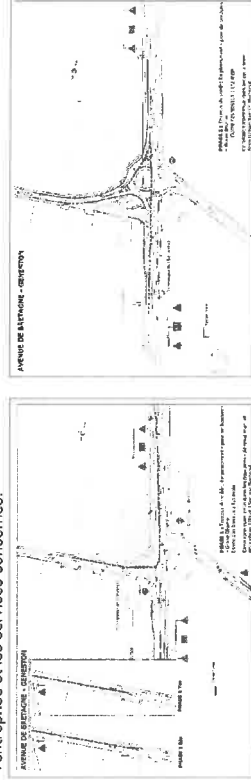
La concertation avec l'exploitant se déroulera de la façon suivante :

- ✓ Recueil des prescriptions techniques du personnel d'exploitation,
- ✓ Réunion informelle pour prendre en compte les remarques éventuelles sur les dossiers d'études transmis,
- ✓ Etablissement d'un compte-rendu

Etant donné l'ampleur du chantier, et principalement du fait que cet axe est très fréquenté, un DESC (Dossier d'exploitation de sécurité et de Circulation) sera réalisé pour permettre d'appréhender les différentes contraintes (accès aux entreprises, riverain, ...)

OCEAM Ingénierie fort de son expérience sera capable de définir les cadences d'exécution de manière réaliste.

Exemple de dossier d'exploitation réalisé par nos équipes lors de la phase PRO et confirmé en phase EXE avec l'entreprise et les services concernés.



Déroulement de la phase PRO :

En interne, le chef de projet réalisera pour cette phase, des réunions avec tous les chargés d'affaires concernés. Chaque réunion avec le Maître d'ouvrage est considérée comme point d'arrêt, décrit dans les modes opératoires généraux.

Une nouvelle réunion est également envisagée avec **les concessionnaires des réseaux existants** pour leur présenter si nécessaire le projet définitif pour approbation, et l'intégration des éventuelles modifications sur leurs propres réseaux. La connaissance du terrain permet d'anticiper les interactions avec les autres concessionnaires et l'assistance technique de la base.

7.3 - L'ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX (ACT)

7.3.1 - GENERALITES

Notre assistance pour la passation du ou des contrat(s) de travaux aura pour objectif de :

- préparer, s'il y a lieu, la sélection et d'analyser les candidatures obtenues
- préparer la consultation des entreprises sur la base d'un dossier constitué de pièces administratives, techniques, et des pièces de conception élaborées par nos soins
- analyser les offres de base des entreprises (conformité, solutions techniques, omissions, erreurs ou contradiction)
- analyser les variantes proposées par les entreprises
- établir un rapport d'analyse comparatif technico-économique sur les critères de jugement fixés, au Règlement de Consultation
- préparer la mise au point du marché.

Avant toute chose, nous confirmerons avec vous les hypothèses retenues en fin d'étude de projet, pour les formaliser dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

7.3.2 - L'ELABORATION DU DCE

Une fois les hypothèses définies et confirmées, nous procéderons à la rédaction du **Dossier de Consultation des Entreprises**, celui-ci comportera les documents suivants :

- Le Règlement de la Consultation (RC),
- L'acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), un point de vigilance particulier concernera la nature des matériaux, les conditions de pose des conduites en tranchée, ainsi que les tests d'étanchéité à effectuer
- Plan Général de Coordination SPS (PGCSPS).

En outre, le DCE comportera :

- Les plans du projet réalisés préalablement par nos soins, (Situation, plan masse, coupe, carnet de détail, plan des réseaux, plan de la voirie, plan d'eau potable, plan des réseaux existants...)
- Les plans des phasages
- Les dossiers éventuels géotechniques et topographiques,
- Le cadre du Schéma Organisationnel du Plan Assurance Qualité (SOPAQ),
- Les BT et leurs retours datant de moins de 3 mois,
- Les cadres du Bordereau des Prix Unitaires et de Devis Quantitatif et Estimatif (BPU, DQE), et/ou Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le planning prévisionnel des travaux, et délais impératifs à respecter par les Entreprises.

Cette prestation comprend notre assistance pour l'ensemble de la procédure de consultation des entreprises (projet de publicité, participation aux commissions, analyse des offres, mise au point des marchés, copie des dossiers « marché » ...).

7.3.3 - PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le dossier de consultation comportera également une charte environnementale qui s'imposera à l'entreprise chargée des travaux ; elle proposera une certaine contrainte vis à vis des postes principaux suivants :

- Gestion des déchets de chantier,
- Limitation des nuisances sonores/pollution/air...,
- Prise en compte des déchets issus de la déconstruction des tronçons de canalisations existantes (présence éventuelle d'amiante, ...).

Un sous-critère de jugement des offres pourra utilement s'appuyer sur les éléments proposés par l'entreprise, au-delà des impositions du DCE.

7.3.4 - LE RETRAIT DU DCE

Afin de faciliter l'échange des données, chaque membre de la société dispose d'une adresse électronique personnelle (p.nom@be-occam.fr) avec une capacité de réception et d'envoi de 10MO, plus exceptionnellement.

Pour l'envoi de fichiers très volumineux, nous utiliserons un serveur FTP vous permettant de télécharger des fichiers après réception d'un code d'accès (gain de temps). Il sera également possible de proposer aux entreprises candidates le téléchargement du DCE depuis une **plateforme dématérialisée**.

Tous nos documents seront sous forme numériques (WORD, EXCEL, PDF, DWG, DXF, etc.) et nous disposons d'un logiciel permettant la transformation de tout type de fichier au format PDF et d'un logiciel de compression des données.

7.3.5 - LA MISE EN PUBLICITE

Une fois le DCE prêt, nous vous assisterons dans les **démarches administratives** (annonces, préparation des convocations, ...), prise en compte du nouveau code de la commande publique, sur lequel Mme LAMBARDE et POULARD ont réalisé une formation pour l'application des nouvelles « règles ».

Le support de publicité sera adapté au montant estimatif des travaux, ainsi que les délais laissés aux Entreprises dans le cadre de la procédure choisie (restreinte, adaptée, sur candidature...); les frais de publication restant à votre charge.

7.3.6 - L'ANALYSE DES OFFRES ET LE RAPPORT DE DEPOUILLEMENT

Nous vous assisterons pour le choix des entreprises en réalisant une analyse des devis et dossiers remis, en élaborant une grille d'appréciation des offres.

Par la suite, aussitôt après le démarrage du chantier, des visites régulières seront effectuées. La fréquence hebdomadaire (1 réunion par semaine) est celle que nous vous proposerons pour le suivi des travaux.

Nous avons prévu dans notre offre de réaliser 2 à 3 visites inopinées par mois en plus de la réunion de chantier hebdomadaire.

Si nécessaire, urgence ou point d'arrêt à valider, nous **réaliserons des visites supplémentaires sans modification de notre offre financière.**

Ces réunions permettront d'effectuer les mises au point nécessaires et de constater l'avancement des travaux, et leur conformité avec les engagements contractuels.

Le suivi de l'exécution des travaux sera mené sur la base d'un outil de planification qui comporte les trois plannings suivants :

- Planning d'études,
- Planning travaux,
- Echéancier des dépenses.

Chaque réunion de chantier débutera par l'avancement des travaux (écart prévision réalisé entre deux réunions) et s'achève par le prévisionnel à court terme. Chacune d'entre elles (hebdomadaire, ou extraordinaire) donnera systématiquement lieu à un **compte-rendu** qui sera adressé dans les meilleurs délais (**48h maximum**) aux acteurs gravitant autour de la réalisation des travaux (Maître d'Ouvrage, Entreprises, Exploitant, ...). Les comptes-rendus mettront en évidence l'état d'avancement des travaux (retards éventuels et solutions palliatives), les difficultés techniques particulières rencontrées, les éventuels avenants. Le détail du compte-rendu vous a été présenté précédemment.

7.5.4 - JOURNAL DE CHANTIER

Nous tiendrons, tout au long du chantier un journal de chantier qui reprendra notamment les éléments suivants :

- visites de chantier et constatation
- visites et constatation des autres interlocuteurs
- événements pouvant influencer sur le bon déroulement du chantier (Météo, accidents...)
- ordres de services
- rappel des intervenants
- avancement des paiements
- avancement et les résultats des différents essais
- comptes rendu de chantier

Le journal sera remis au maître d'ouvrage en fin chantier.

7.5.5 - LA GESTION DES RIVERAINS

Au delà des contacts que nous aurons déjà établis lors de la phase de conception (visites), nous nous efforcerons de faire preuve de pédagogie auprès des riverains et entreprises pour leur expliquer la raison des travaux et les gênes occasionnelles.

Les entreprises seront sensibilisées sur ce point au stade du Dossier de Consultation des Entreprises et avant démarrage des travaux.

7.5.6 - L'ETAT DES VOIRIES

Afin de limiter les litiges avec les communes en termes de réfection de revêtement, un état des lieux contradictoire avant travaux sera réalisé en présence d'un représentant du service gestionnaire.

7.5.7 - LE CONTROLE DE LA BONNE EXECUTION DES TRAVAUX

Le contrôle de la bonne exécution des travaux reposera sur deux objectifs :

LE CONTROLE D'ORGANISATION

Il consistera à vérifier pendant le déroulement des travaux :

- Le respect de la mise en œuvre des dispositions qualité contractuelles sur le chantier
- L'adéquation des moyens humains aux phases de chantier
- L'adéquation des moyens techniques aux phases de chantier
- La conformité de la mise en œuvre des règles de sécurité

LA VERIFICATION DES CONTROLES DE CONVENANCE ET ESSAIS

Notre rôle sera de valider l'ensemble de ces contrôles et de refuser, le cas échéant, de réceptionner les ouvrages ou parties d'ouvrage qui ne seraient pas en conformité avec les dispositions des marchés de travaux ou les règles de l'art en la matière.

LES ESSAIS A VALIDER EN PHASE CHANTIER

Nous serons présents à vos côtés pour faire réaliser aux entreprises tous les essais nécessaires à la validation de la bonne exécution des travaux.

Nous vérifierons les résultats des essais pour valider ou non la suite des travaux. Les essais prévus sur des travaux comme ceux-ci sont :

- Contrôle du dimensionnement des ouvrages
- Essais de plaque sous les ouvrages
- Essais de compression des bétons
- Essais d'étanchéité des ouvrages
- Vérification des équipements mis en œuvre et leur dimensionnement
- Vérification de l'autosurveillance mise en œuvre
- Essais sur les ouvrages de levage (Treuil, palan, potence de levage...)
- Essais d'étanchéité des canalisations et inspections télévisées
- Visite initial et consuel avant raccordement de l'ouvrage
- Essais de pompage et vérification du débit des postes

7.5.8 - PROPRETE ET SECURITE DU CHANTIER

Nous veillerons systématiquement à ce que le chantier soit propre et sécurisé après chaque journée de travail de l'entreprise et après chaque fin de semaine de travail.

Il sera procédé à des visites inopinées pour vérifier la propreté et la sécurité du chantier.

OCEAM vérifiera à chaque réunion que les panneaux d'indications de présence de travaux soient bien installés, que l'ensemble des dispositifs de sécurité soit correctement installé et conforme à la législation en vigueur.

7.5.9 - LA GESTION DES ATTACHEMENTS ET DES SITUATIONS

Dès réception de l'attachement, nous procéderons au contrôle de ce dernier via un tableau Excel permettant de déceler :

- des erreurs comptables
- des quantités dont l'avancement semble peu cohérent avec le réellement réalisé, les quantités prévisionnelles du marché et les plans d'exécution.

Une fois l'attachement validé (pas plus de 48h après réception), l'entreprise transmettra sa situation nous permettant de dresser l'état d'acompte après une dernière vérification des éléments transmis.

Les révisions seront calculées par nos soins et transmises à l'entreprise avec la validation de de l'attachement.

Lors de l'établissement du D10, un tableau récapitulera les situations précédemment établies et une colonne sera dédiée aux justifications des quantités retenues.

7.5.10 - LE REPORT DES MODIFICATIONS

Vous serez informés des changements éventuels sur l'opération par l'intermédiaire des fiches de modification.

Ces fiches seront établies, après demande et négociation auprès de l'entrepreneur considéré, à partir d'un devis de modification. Ces documents décriront la nature de la modification ainsi que le détail des prestations et des équipements associés à la modification. Le détail de l'incidence financière de la modification sera établi à partir de métrés validés par nos soins et valorisé selon les prix du marché. Si toutefois des prix nouveaux sont à créer, ceux-ci seront présentés par l'entrepreneur chargé de la modification par l'intermédiaire de devis, et vérifiés par nos soins.

Nous établirons une synthèse mensuelle des modifications afin de garantir le respect des coûts. Une comparaison vis-à-vis du marché, incorporant les modifications apparues en cours de projet et incluant l'avancement valorisé, permet d'alerter l'ensemble des acteurs du projet sur le dépassement éventuel des travaux vis-à-vis des prestations établies au marché.

Les demandes de projet de modification, incorporant les plus-values mais également mettant en exergue les moins-values, vous seront présentées pour acceptation.

7.6 - L'ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTIONS (AOR)

Les principaux objectifs de cette phase seront :

- Organiser le constat d'achèvement de la construction (CAC)
- Réaliser la période d'observation des ouvrages
- Réaliser la réception finale
- Assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée,
- Procéder à l'examen des désordres signalés et vérifier la conformité des travaux exécutés par rapport au marché
- Assurer l'analyse des rapports d'essais et de contrôles**
- Relever les omissions, imperfections ou malheurs qui doivent être consignés au procès-verbal ; et que l'entrepreneur est tenu de reprendre, compléter ou terminer,
- Constituer le dossier des ouvrages exécutés nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, par la collecte des documents de récolement fournis par les entrepreneurs (plans conformes à l'exécution, note de calcul, notices de fonctionnement, qualité des matériaux et matériels utilisés).

Nous assurerons une assistance pendant une durée de **12 mois** après réception, **en cas de désordres postérieurs à la réception**, et organiserons un contrôle des ouvrages systématique.

La réception sera prononcée après la levée de toutes les réserves et la fourniture du dossier de récolement.

A l'appui des PV de réception, nous fournirons également un document récapitulatif notamment :

- Les Ordres de Service établis
- Les visas
- Les PV des essais réalisés par nos soins
- Notre avis sur les essais / contrôles réalisés par des organismes extérieurs
- Les rapports de compte rendu éventuels

7.6.1 - RECEPTION FINALE DES OUVRAGES

A la fin de la période d'observation, le PV de constat d'achèvement des travaux peut être réalisé. Puis la réception finale est réalisée.

Durant cette phase, nous établissons l'ensemble des PV et EXE nécessaires à la réception.

7.7 - LE DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE)

Nous réaliserons, en relation avec le mandataire des travaux, le dossier des ouvrages exécutés.

Ce dossier sera composé de plusieurs sous-dossiers.

- Classeur n°01 : Dossier administratif
 - Permis de construire
 - DT et DICT
 - Autres pièces administrative du chantier...
- Classeur n°02 : Plans / équipements
 - Plan des travaux
 - Coupe des ouvrages
 - Profil en long
 - Fiche technique des équipements
 - Photos
- Classeur n°03 : Fonctionnement
 - Analyse fonctionnelle de l'ouvrage
 - Renouvellement des équipements
 - Notice descriptive
- Classeur n°04 : Essais
 - Essais d'étanchéité
 - ITY – Etanchéité des canalisations
 - Essais des bétons
 - Essais de pompage
 - ...

5- Classeur n°05 : Sécurité

- a. Dossier d'intervention Ulérieur sur l'Ouvrage (DIUE)
- b. Plan d'assurance qualité
- c. Autres documents sécurité...

Le DOE sera réalisé et transmis sous 1 mois après l'achèvement des travaux.

CHAPITRE 8. L'ASSISTANCE POUR LES MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous **assisterons** pour le choix de certains prestataires si ces données ne sont pas disponibles au démarrage de l'étude et réaliserons les prestations suivantes :

- Elaboration du dossier de consultation,
- Consultation pour le compte du maître d'ouvrage,
- Analyse comparative et aide au choix,
- Suivi des missions et de la facturation,
- Assistance en cas de litige.

8.1 - LEVE TOPOGRAPHIQUE

Nous avons prévu dans notre offre :

- La rédaction du cahier de charges pour la consultation
- Le lancement et le suivi de la consultation
- L'analyse des offres

Le suivi de la réalisation du relevé.

8.2 - DETECTION DES RESEAUX SENSIBLES

Nous avons prévu dans notre offre :

- La rédaction du cahier de charges pour la consultation
- Le lancement et le suivi de la consultation
- L'analyse des offres

8.3 - AMIANTE ET HAP

Nous avons prévu dans notre offre :

- La rédaction du cahier de charges pour la consultation
- Le lancement et le suivi de la consultation
- L'analyse des offres

8.4 - COORDINATION AVEC LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Nous vous assisterons dans les démarches administratives en cas de passage en terrain privé et pour les raccordements aux différents réseaux (télécommunication, électricité) nécessaires au fonctionnement des équipements.

Cette coordination porte notamment sur des réunions avec les riverains concernés par des passages en terrain privé ou des difficultés de raccordement.

Concernant les raccordements aux réseaux existants, nous établirons le contact avec les concessionnaires et rédigerons les formulaires de demande de branchement et d'extension.

Nous resterons également à votre disposition tout au long de la mission pour participer à toute réunion nécessaire à la coordination des différents intervenants identifiés autour du projet.

CHAPITRE 9. ASSISTANCE EN CAS DE LITIGE AVEC DES TIERS

Afin de limiter les risques de litiges avec les riverains, le marché prévoira un constat d'huissier avant le démarrage des travaux.

Dans l'éventualité d'un litige, nous organiserons une réunion informelle avec les intervenants afin de trouver un accord à l'amiable.

A défaut d'accord, nous resterons solidaires au maître de l'ouvrage jusqu'à l'aboutissement de la procédure.

Les éventuels recours des entreprises (candidats rejetés ou titulaire du marché de travaux) seraient traités en étroite collaboration avec notre service juridique et notre avocat avec qui nous avons un contrat annuel.

Devis à l'attention de :
Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
Place Maréchal Foch
44 156 ANCENIS SAINT GERÉON

Préparé par : M.PIEDELEU

Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition pour l'étude suivante :

LIBELLE	PRIX UNITAIRE	Quantité	MONTANT HT
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cuve de stockage eaux pluviales au stade de la Davrays			
<u>Phase d'étude technique</u>			
1-AVP - Visite terrain - Etudes techniques pour la mise en œuvre de la cuve - Pièces graphiques + Dossier technique - Estimation financière du projet	1 150,00 €	1	1 150,00 €
2-PRO/DCE - Réalisation détaillée du projet - Pièces graphiques + Dossier technique - Estimation financière du projet - Réalisation du DCE (Pièces technique + Administrative) - Pièces graphiques DCE	1 450,00 €	1	1 450,00 €
3-ACT - Analyse des offres + Réunion de présentation - Négociation (si souhaité par MOA) - Mise au point des offres si nécessaire	1 625,00 €	1	1 625,00 €
4-VISA - VISA des fiches d'agrément	350,00 €	1	350,00 €
5-DET - Suivi de chantier : 1 réunion par semaine - Gestion administrative, technique et financière du chantier	1 650,00 €	1	1 650,00 €
6-AOR	250,00 €	1	250,00 €
<i>Soit un taux de rémunération de 12.95% pour un montant des travaux estimé de 50 00.00 € H.T</i>	Total - Phase étude technique		6 475,00 €
<u>Régularisation technique et administrative du forage</u>			
7 - Examen au cas par cas - Visite terrain - Caractérisation du forage - Réalisation de l'examen au cas par cas	1 000,00 €	1	1 000,00 €
8 - Dossier loi sur l'eau - Etude des enjeux environnementaux - Etude de l'impact du projet sur l'environnement et le milieu naturel - Etude de l'impact sur la nappe et les cours d'eau avoisinant - Réalisation du dossier loi sur l'eau	1 650,00 €	1	1 650,00 €
		Total - Régularisation du forage	2 650,00 €
MONTANT HT			9 125,00 €
T.V.A. 20,00 %			1 825,00 €
TOTAL TTC			10 950,00 €

Chaque mission sera payée à hauteur de 80% à la remise du rapport et de 20% après validation par le maître d'ouvrage
La Phase DET sera payée à l'avancement du chantier selon la durée du chantier (100 - durée du chantier = montant mensuelle de facturation)

La rémunération final de la phase technique sera calculé selon le cout estimé en phase AVP en prenant en compte le taux de rémunération indiqué dans le devis. au-delà de 50 000,00 € H.T le taux de rémunération sera définie comme suit :

Entre 50 000,01 et 100 000,00 € H.T de travaux - Taux de rémunération de 9,00%

Entre 100 000,01 € H.T et 200 000,00 € H.T - Taux de rémunération de 7,5%

Au delà de 200 000,00 € H.T - Taux de rémunération de 5,5%

La phase régularisation du forage est un forfait.

Fait à la Haye Fouassière, le 14/04/2023

Eddy POULARD - Directeur Général

SARL OCEAM Bureau d'études

Conseils

INGENIERIE Hydraulique

18 rue du Pâtis - 44690 LA HAYE-FOUASSIERE

Siret : 483 110 359 00039

contact@be-oceam.fr - 02 40 54 67 69

Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cuve de récupération des eaux au stade de la Davrays



PRESENTATION DES INTERVENANTS



Référence	BUREAU D'ETUDES CONSEILS,	
Version	N°1	INGENIERIE HYDRAULIQUE
Date	04/2023	18 Rue du Pâtis - 44690 LA HAYE FOUASSIERE Tel 02 40 54 67 69 - Email : contact@be-oceam.fr

<https://www.be-2lm.fr/filiales/oceam/>



18 rue du Pâtis
44690 LA HAYE
FOUASSIERE
Tél. 06 67 36 95 78

Email
m.piedeleu@be-oceam.fr

Né le 09-10-1993



Chargé d'affaires

Mathieu PIEDELEU
Chez Océam Ingénierie depuis Septembre 2013

DOMAINE D'EXPERIENCE ET DE QUALIFICATION

Maîtrise d'œuvre complète
Alimentation en eau potable
Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
Traitement des eaux
Aménagement de cours d'eau
VRD
Marchés Publics

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

09/2018 à aujourd'hui : *Chargé d'Affaires Eau chez Océam Ingénierie à La Haye Fouassière*
09/2013 à 09/2018 : *Chargé d'études Chez 2LM à La Haye Fouassière*

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

BTS Gestion et Maîtrise de l'eau (GEMEAU) – La Roche-sur-Yon (85) – Les Etablères
Licence professionnelle Droit et Technique des réseaux Hydraulique (LP DTRH) – Lyon (69) – Université Lumière Lyon II
Titulaire de l'attestation AIPR depuis juillet 2017
Formation Amiante à destination des donneurs d'ordres S3

LOGICIELS MAÎTRISES

AUTOCAD, MENSURA, SKETCHUP, EPANET, PORTEAU, WORD, EXCEL, PROJECT, POWERPOINT

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Il est chargé d'affaires chez Océam Ingénierie basé à La Haye Fouassière (44) et contribue au développement de l'activité en Pays de la Loire.
Ces domaines d'intervention sont liés aux opérations d'hydraulique (eau, assainissement) et d'infrastructures en maîtrise d'œuvre et études générales.

REFERENCES PROFESSIONNELLES

Se référer aux tableaux ci-après

ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES EAUX

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL	2020 – En cours	Création d'une nouvelle unité de traitement type filtre planté de roseaux de 600 Eq. Hab. et son poste de transfert	250 000 €
SEVREMOINE (49)	2016 - 2019	Création d'une nouvelle unité de traitement type boues activées de 11000 Eq. Hab.	1 000 000 €
TREILLIERES (44)	2018 - 2019	Réhabilitation des membranes de la station membranaires	100 000 €
LA GENETOUBE (85)	2017 - 2018	Agrandissement et réhabilitation du système de traitement des boues par lits plantés de roseaux. Création de 4 lits béton de 81m² et réhabilitation de 4 lits de 80m².	265 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2015 – 2016	Réhabilitation des stations de la Gompachère et de la Tournière à Carquefou. Station boues activées 300 Eq. Hab.	560 000 €
SIAEP ARGENTRE SUD (53)	2014 – 2015	Création d'une station d'épuration type filtre planté de roseaux de 350 Eq. Hab.	300 000 €
MAIRIE DE MONNIERES (44)	2015	Mise en place de l'autosurveillance et la station d'épuration du Paradis (1500 Eq. Hab.)	30 000 €

ASSAINISSEMENT – REHABILITATION SANS TRANCHEE

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
LA GENETOUBE (85)	2017 - 2018	Chemisage continu et dépose / repose du réseau sur 3 rues DN150 et 200mm	290 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2018 – 2019	Réhabilitation du réseau eaux usées dans le centre bourg de Bouguenais : DN200mm sur 740 ml	467 000 €
SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)	2016 – 2017	Réhabilitation du réseau eaux usées secteur de la Roche Bonneau et Quali Rivière	130 000 €
BOUSSAY (44)	2015 - 2016	Réhabilitation du réseau d'assainissement sur plusieurs rues (SN150 à 200 mm)	150 000 €
SAVENAY (44)	2014 – 2015	Réhabilitation du réseau d'assainissement DN400mm Boulevard Branly	115 000 €

EAU POTABLE - RESEAUX

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SIAEP LES BRUYERES (85)	2018 - 2020	Programme de renouvellement du réseau AEP 2018-2019	3 000 000 €

EAU POTABLE - OUVRAGES

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SIAEP LES BRUYERES (85)	2018 - 2020	Réhabilitation du réservoir de Guichen	200 000 €

ASSAINISSEMENT - RESEAUX

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
NANTES METROPOLE (44)	2019 – 2020	Renouvellement du réseau eaux usées rue de Carcouet à Nantes : DN400mm (180 ml) + Raccordement sur Ovoidé	200 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2019 - 2020	Renouvellement du réseau eaux usées secteur de la Croix Jeannette à Bouguenais : Grès DN200mm (660ml)	395 000 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (44)	2018 - 2019	Extension du réseau d'assainissement sur la rue du Chausson Doré : DN200mm sur 225ml + Mise en œuvre d'un poste de refoulement 3/s	110 000 €
COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (44)	2017 - 2019	Extension du réseau d'assainissement sur 3 secteurs Oudon : DN200mm sur 3 815 ml + 1 Poste de refoulement	750 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2018 - 2019	Renouvellement du réseau eaux usées rue de la Poste au Sornières : Grès DN200mm (250ml)	300 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2018 - 2019	Extension du réseau eaux usées sur la rue du Bac à Saint-Jean de Boisseau : DN200mm PP sur 240 ml + 1 poste de refoulement	250 000 €
SEVREMOINE (49)	2016 – 2018	Mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le centre bourg de Tillières. Création d'un réseau EU DN200mm et EP DN400 à 800mm.	700 000 €
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85)	2015 - 2016	Renouvellement du réseau EU et EP secteur Bd Pampidou : 880ml DN200mm, 480ml DN400 à 800mm et canalisation 1200mm sur 200ml	960 000 €
POBNIC AGGLO PAYS DE RETZ (44)	2015 - 2017	Extension du réseau d'assainissement sur 2 villages à Port-Saint-Père : DN200mm (1100ml), 2 postes de refoulement et forage sous une voie SNCF et une rivière	372 000 €
LA BERNIERE-EN-RETZ (44)	2015 - 2017	Renouvellement du réseau EP sur plusieurs rues : DN300, 400, 500 et 600mm sur 1,470ml	650 000 €
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85)	2015 - 2016	Renouvellement du réseau EP sur plusieurs rues : DN300mm sur 125ml, DN600 sur 150ml, DN800 sur 400ml, DN1000 sur 670ml	1 300 000 €
MAIRIE DE HAILLE (44)	2014 - 2015	Extension du réseau d'assainissement eaux usées sur 2 villages : DN200mm (1500ml) + 1 poste de refoulement	330 000 €

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 11 juillet 2013 relatif à l'habilitation de l'Université Lumière Lyon 2 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. MATHIEU PIEDREU, né le 9 octobre 1993 à SEVRES (092), en vue de son inscription à la Licence Professionnelle ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;
Le diplôme de LICENCE PROFESSIONNELLE TRAVAUX PUBLICS, spécialité DROIT ET TECHNIQUES DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES, dans le domaine DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, mention bien est délivré à **M. MATHIEU PIEDREU** au titre de l'année universitaire 2013-2014 et contre le grade de licence, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à LYON, le 27 février 2015

Le Recteur

Le Président

ASSAINISSEMENT – POSTES DE REFOULEMENT

MAÎTRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (44)	2019 - 2020 En cours	Dévolement du réseau eaux usées rue de l'Hermitage à Ancenis-Saint-Géréon avec création d'un poste de refolement 25m3/h avec traitement des odeurs et traitement H2S	130 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON (44)	2018 - 2019	Création d'un nouveau poste de refolement sur la Croix Morzel à Cordemais. Débit de 25 m3/h avec variateur de vitesse et bache tampon de 20m3. Création d'un nouveau refolement en PEHD DN90/110	180 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2018 - 2019	Création d'un poste de refolement PEHD d'un débit de 3/s sur la rue du Bac. PR rehaussé avec habillage pierre	45 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (44)	2018	Création d'un poste de refolement en béton de 3/s sur la rue du Chaousson Doré à Ligné	30 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (44)	2017 - 2018	Création d'un poste de refolement en béton de 3/s sur le village du Cadoreau à Oudon	30 000 €
SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)	2016 - 2017	Réhabilitation des postes de la Roche Bonneau et Quai Rivière, débit de 93 et 60m3/h avec traitement des odeurs et traitement H2S	500 000 €
SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)	2015 - 2016	Construction d'un poste de refolement des eaux pluviales de d'un débit de 3,5 m3/s	1 850 000 €

ASSAINISSEMENT – BASSINS EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON (44)	2018 - 2020	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 3 300m3 et d'un bassin incendie de 1100m3 sur la ZI de la Croix Blanche à Malville	420 000 €
SAINT JOUAN DES GUERETS (35)	En cours	Création d'un bassin de régulation des eaux pluviales de 5200 m3 sur le secteur de la Motte AuxANGES	350 000 €
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85)	2015 - 2016	Création d'un bassin de régulation des eaux pluviales de 6 500 m3	430 000 €

SCHEMA DIRECTEUR EAUX USEES ET PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
BOUSSAY (44)	2014 - 2016	Schéma directeur des eaux usées et eaux pluviales sur l'ensemble de la commune	
SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE (85)	2016 - 2018	Schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de la commune	
PIPRIAC (35)	2016 - 2019	Schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de la commune	
MOISSON LA RIVIERE (44)	2017 - 2019	Schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de la commune	

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités,
Francis Moutin, CTR

Jean-Luc MAYAUD

N° LYON 1 1257529
/2015201305825

ATTESTATION DE DIPLOME

Le Président de l'Université Lumière LYON 2, certifie que
Monsieur PIEDELEU, MATHIEU
Né le 09 octobre 1993 à SEVRES (HAUTS DE SEINE)
a subi avec succès, devant l'Université Lumière LYON 2, les épreuves de

LICENCE PROFESSIONNELLE Travaux publics
DOMAINE Droit, Économie, Gestion

SPECIALITE Droit et techniques des réseaux hydrauliques

à la 1ère session 2014 mention BIEN

Lyon le 20 octobre 2014

Pour le Président,

Le Doyen, SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ
LUMIERE
LYON 2
UNIVERSITE DE LYON

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Languedoc-Roussillon

Yu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 05/07/2013
par le Président du jury,

le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (niveau 5 du Cadre européen des certifications)

Option : Gestion et maîtrise de l'eau

est délivré à M. PIEDELEU MATHIEU ALEXIS,
né le 09/10/1993
à SEVRES (HAUTS-DE-SEINE),

et enregistré sous le numéro 13/7185100/13064570 avec la mention ASSEZ BIEN

Signature du Titulaire

Pour expédition conforme :
Le Chef du Service Régional de la
Formation et du Développement

Mme LARROUDE

Fait à Montpellier, le 21 octobre 2013
Pour le Ministre et par
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Forêt,
signé : Philippe MATHIEU



DIPLOME NATIONAL DU BREVET

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ACADÉMIE DE NANTES
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

SÉRIE COLLEGE

Délivré à MONSIEUR PIEDELEU Mathieu Alexis

né(e) le 09 octobre 1993

à SEVRES (092)

Conformément au procès-verbal de l'examen établi le 7 juillet 2008

par le président du jury

L'inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de l'éducation Nationale.

Gérard PRODHOMME



Signature du titulaire :

080121171762

Il ne sera pas délivré de duplicata

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt de la région Bretagne
Académie de RENNES

Série : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant :
agronomie - alimentation - environnement - territoires

Vu le procès-verbal de l'examen du Baccalauréat Technologique établi le 07/07/2011
par le Président du jury, enseignant chercheur,
le Diplôme du Baccalauréat Technologique en

est conféré à M. PIEDELEU MATHIEU ALEXIS,
né le 09/10/1993
à SEVRES (HAUTS-DE-SEINE),

et enregistré sous le numéro 117T151200/11004577
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale :
Le Recteur de l'Académie de RENNES :

Signature du Titulaire

signé : Alexandre STEYER

Pour expédition conforme :
Le Chef du Service Régional de la
Formation et du Développement

Jacques GALLON

Pour le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt.

Fait à RENNES, le 26 juillet 2011

signé : Louis BIANNIC



Formation amiante à destination des donneurs d'ordres (ODO 03 MA)

Certificat n° AAODO 22S36 MA 02-1

M. Mathieu PIEDELEU
né le 09/10/1993

Personnel de l'entreprise **OCEAM**

situé 18 rue du Petit - 44690 La Haie Fouassière
à partir du 06/09/2022 au 07/09/2022 (3 jours, soit 21 heures),
l'intégralité des enseignements délivrés relatifs à :

« **Formation amiante à destination des donneurs d'ordres, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des architectes, des coordinateurs SPS et des différents acteurs de l'ingénierie de l'amiante avec option découverte (gestion d'une opération amiante)** »,
(cahier des charges Directec / Carsat , Pays de la Loire)

Au sein de l'organisme de formation certifié Conseil & Formation Amiante Grand Ouest Sarl.

Enregistré sous le n° 52440903944 auprès du préfet de région de PAYS-DE-LA-LOIRE.

*Sur la plate-forme pédagogique située au 10 allée des Allizés 44380 PORNICHET.

Suite aux évaluations théorique et pratique de Compétences du stagiaire,
le formateur référent Jacques ROCHER, a validé les acquis : **AVIS Favorable**

ATTESTATION DÉLIVRÉE LE
07/09/2022

Certificat de qualification : 037 / 2021 / AMI-S3 / 31
Délivré le : 16/11/2021
Par l'organisme certificateur : CERTIBAT
Valable jusqu'à : 15/11/2024



Certification QUALIOP1
Délivré le : 2022 / 00087-0
25/04/2022
Par l'organisme certificateur : Certibat
Valable jusqu'à : 24/04/2025

N° de déclaration d'activité : 52440903944

Conseil & Formation Amiante Grand Ouest

Important : cette formation ne se substitue pas aux obligations des employeurs, en matière de

- > formation au port des EPI (art. R. 4323-106 du code du travail)
- > formation à la sécurité relative aux conditions d'exécution du travail (art. R. 4141-13 du code du travail)
- > formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail (art. R. 4323-3 et 4 du code du travail)

Original : Stagiaire - Copie : Entreprise

Formation amiante à destination des donneurs d'ordres (ODO 03 MA)

Certificat n° AAODO 22S36 MA 02-1

M. Mathieu PIEDELEU
né le 09/10/1993

Programme de Formation

- Jour 1 :
Accueil des stagiaires,
Présentation et organisation de la formation,
Généralités & propriétés de l'amiante,
Identification des risques liés à l'amiante,
Pathologies liées à l'amiante,
Contexte réglementaire,
Rôle des différents intervenants
Réglementation : code du travail et arrêtés EPI/MPC,
Organisation de la prévention et analyse des risques.
- Jour 2 :
Rappel de la veille,
Réglementation : du code de la santé publique (repérages),
Organisation de la prévention et analyse des risques.
(santé) Réglementation : code du travail et arrêtés EPI/MPC,
EPI - AFR : Étude, contrôle et utilisation,
Gestion des déchets et ADR.
- Jour 3 :
Rappel de la veille,
MPC (Rôles, utilisations et dysfonctionnements),
Appliquer les procédures d'habillage et décontamination personnel,
Évaluation : Théorique / Pratique,
Décontamination SAS Déchets / Matériels
Synthèse et bilan de satisfaction de la formation.

Formateur : **Jacques ROCHER**

Intervenant spécialisés

Traducteur

Fait à Pornichet le 07/09/2022

Jacques ROCHER
Responsable de l'organisme de formation

Original : Stagiaire - Copie : Entreprise



FORMATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

BP 30088, 21703 Nuits Saint Georges Cedex
Tél.: 03 80 62 13 09
Mél: contact@imopdpa.com

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Philippe SEGUIN
représentant légal du dispensateur de formation IMOP-DPA

atteste que :

Monsieur Mathieu PIEDELEU
Salarié de la société : OCEAM INGENIERIE, 18 rue du Pâtis 44690 LA HAYE FOUASSIERE

a suivi l'action de formation « SUIVI DE CHANTIER DET-MODULE 1 »

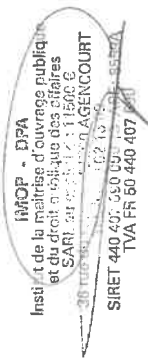
Nature de l'action de formation :

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 09/03/2022 au 09/03/2022 pour une durée totale de 7 heures.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Agencourt
Le : 15/03/2022



La certification qualifiée a été déléguée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



FORMATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

BP 30088, 21703 Nuits Saint Georges Cedex
Tél.: 03 80 62 13 09
Mél: contact@imopdpa.com

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Philippe SEGUIN
représentant légal du dispensateur de formation IMOP-DPA

atteste que :

Monsieur Mathieu PIEDELEU
Salarié de la société : OCEAM INGENIERIE, 18 rue du Pâtis 44690 LA HAYE FOUASSIERE

a suivi l'action de formation « SUIVI DE CHANTIER DET-MODULE 2 »

Nature de l'action de formation :

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 10/03/2022 au 10/03/2022 pour une durée totale de 7 heures.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Agencourt
Le : 15/03/2022



La certification qualifiée a été déléguée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)



N° 15465*02

Coordonnées de l'employeur

Nom (ou dénomination) : OCEAM INGENIERIE

Complément / Service : _____

Lieu-dit / BP : _____

N° : _18_ Voie : Rue du Pêts

Code Postal : 44450 Commune : LA HAIE FOUASSIERE

Tél : 0240546759 Courriel * : contact@oc-occam.fr

N° SIRET * : 443110135900039

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:

La préparation et la conduite de projet (Concepteur)

Note : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadrant ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. / Mme. NOM : **PIEDELEU** Prénom : **Mathieu**

Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR

Un **Certificat, Diplôme ou Titre** (1) de qualification professionnelle de moins de 5 ans, délivré le : _____

Nature du Certificat, Diplôme ou Titre : _____

Un **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité

Nature du CACES : _____ Nom de l'organisme émetteur : _____

Date limite de validité : _____

Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé

Nom du centre d'examen : OUEST FORMATION CONSEIL TRAVAUX PUBLICS (OFC TP)

Identifiant : centre 02011 N° de ticket : c7EB4C133C00 Date limite de validité : 09/09/2022

Une **Habilitation électrique** délivrée conformément à l'Article R.4544-10 du Code du Travail pour des travaux strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains

Date limite de validité : 02/02/2022

Un **Certificat, Titre ou Attestation** de niveau équivalent à l'un des 4 mentionnés ci-dessus délivré dans un des États membres de l'Union européenne et correspondant aux types d'activités exercées

Nature du Certificat, Titre ou Attestation : _____ Date limite de validité : _____

Norm de l'organisme émetteur : _____

Note : outre une seule des 3 cases ci-dessus et jamais systématiquement à l'AIPR la pièce justificative associée.
(1) : figurant dans une liste thématique conjointe du ministre chargé de la sécurité industrielle et du ministre ayant en charge la gestion de ces certificats, diplômes ou titres.

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au **09/09/2022** (2)

(2) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

Signature

Nom et qualité du signataire : **POULARD EDDY, Directeur Général** Signature : _____

Fait à La Haie Fouassière le **13/09/2022**

Signature : _____

18 rue du Pêts - 44450 LA HAIE FOUASSIERE
Siret : 443110135900039

autorisation-occamit-02-09-2012

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre, elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un passeport du salarié regroupant tous ses titres.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.



ATTESTATION DE COMPÉTENCE

Date de validité : 25/09/2022

Ouest Formation Conseil Travaux Publics (OFC TP)
47 route d'Aisne - 44570 TRIGNAC - 02 06 87 72 43 21
✉ contact@ofcp.com et 🌐 https://ofcp.com/
N° SIRET : 81759682700010
Numéro de TVA intracommunautaire : FR441817596827
Code NAF/APE (INSEE) : 8559AA
Numéro de déclaration d'activité : 52 44 07859 44
Numéro certificat QUAUOP : 210020001 délivré le 14-04-2021

Attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 du décret du 15-02-2012 modifié)

Je soussigné **FERRON Anthony**, chef d'entreprise de l'organisme de formation **OUEST FORMATION CONSEIL TRAVAUX PUBLICS (OFC TP)** dont le numéro d'enregistrement du centre d'examen sur le Guichet Unique est le **N° 211** atteste que :

Monsieur PIEDELEU Mathieu
salarié de l'entreprise **OCÉAM - Nantes**
domicilié **18, rue du Pêts**
44690 LA HAIE - FOUASSIERE

à **RÉUSSIR l'examen**
concernant le domaine de compétence :

Préparation et conduite de projet - CONCEPTEUR
Note : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Ce test AIPR s'est tenu le **Jeu 09 Juin 2022** (relatif au domaine de compétence susmentionné) avec le n° de jeton : **c7EB4C133C00**

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite de l'examen mentionnée ci-dessus.
Elle permet la délivrance par l'employeur d'une **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à : TRIGNAC (44), le Jeudi 09 Juin 2022 L'organisme de formation – centre d'examen,



Note : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre, elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.

Chargé d'Etude

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

2020 : OCEAM Ingénierie - 44 - La Haye Fouassière

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

- BTSA GEMEAU - Gestion et Maîtrise de l'Eau (2021)
- BAC STI2D Option Energie ET Environnement (2019)

LOGICIELS

AUTOCAD,
Bureautique : Word, Excel, Powerpoint

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Fonction de Chargé d'étude / Dessinateur Projeteur

18 Rue du Pâtis
44690 LA HAYE
FOUASSIERE

Té.l. 02 40 54 67 69

Email t.gerardin@be-
oceam.fr

Né le 20-09-2001

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie de Bordeaux

DIPLOME DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Vu le procès-verbal de l'examen du baccalauréat technologique établi par le président de jury :

Le diplôme du baccalauréat technologique

en Série SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, spécialité
ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT

est délivré au titre de la session 2019

à **MONSIEUR GERARDIN Thomas Jean Michel**

né(e) le 20 Septembre 2001 à VILLENEUVE-SUR-LOT (047)

confère le grade de bachelier,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 07 Octobre 2019 à BORDEAUX,

Pour le ministre et par délégation :
La rectrice de l'Académie,
Anne BISAGNI-FAURE



Signature du titulaire

N° 21/P/185100/21053917

Signature du Titulaire

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
 Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Occitanie

emportant l'acquisition de 120 crédits européens (ECTS)
 Niveau 5 du cadre européen des certifications

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et notamment son article D.811-139
 Vu le procès-verbal de l'examen du brevet de technicien supérieur agricole établi le 2 juillet 2021
 par le Président du jury.

Le diplôme du brevet de technicien supérieur agricole
 Option : Gestion et maîtrise de l'eau

est conféré à Monsieur GERARDIN Thomas Jean Michel,
 née le 20 septembre 2001 à WILLENEUVE SUR LOT (LOT-ET-GARONNE)
 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.
 Fait à TOULOUSE le 5 octobre 2021

Pour le Ministre :
 Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
 et du Développement
 Signé : Anne DETAILLE



Coordonnées de l'employeur

Nom (ou dénomination) : OCEAN INGENIERIE
 Complément / Service :
 Lieu-dit / BP :
 N° : 18 Voie : Rue du Pêtit
 Code Postal : 4.4.15.9.0 Commune : LA HAYE FOUASSIERE
 Tél : 02.4.0.5.4.6.7.6.9 Courriel * : contact@he-ocean.fr

N° SIRET * : 4.8.31.1.013.5.910.0.0.3.9

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

**La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:
 La préparation et la conduite de projet (Concepteur)**

Nota : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadreur ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadreur vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. / Mme. NON : GERARDIN Prénom : Thomas

Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR

Un Certificat, Diplôme ou Titre (1) de qualification professionnelle de moins de 5 ans, délivré le : |.|.|.|.|

Nature du Certificat, Diplôme ou Titre : |.|.|.|.|

UN CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité
 Nature du CACES : |.|.|.|.| Nom de l'organisme émetteur : |.|.|.|.|
 Date limite de validité : |.|.|.|.|

Une Attestation de compétences en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé
 Nom du centre d'examen : QUEST FORMATION CONSEIL TRAVAUX PUBLICS (QFC.TP)
 Identifiant : centre 0.2.1.1 N° de ticket : cd06565FF22 Date limite de validité : 0.9.10.912.0.2.7

Une Habilitation électrique délivrée conformément à l'article R.4544-10 du Code du Travail pour des travaux
 strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains
 Date limite de validité : |.|.|.|.|(0.0.2.7)

Un Certificat, Titre ou Attestation de niveau équivalent à l'un des 4 mentionnés ci-dessus délivré dans un des états
 membres de l'Union européenne et correspondant aux types d'activités exercées
 Nature du Certificat, Titre ou Attestation : |.|.|.|.|
 Nom de l'organisme émetteur : |.|.|.|.| Date limite de validité : |.|.|.|.|

Nota : cocher une seule des 5 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative associée.
 (1) : figurant dans une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité industrielle et du ministre ayant en charge la gestion de ces certificats, diplômes ou titres

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au 09.09.2027 (2)

(2) Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

Signature

Nom et qualité du signataire : POULARD EDDY, Directeur Général
 Fait à La Haye Fouassière le 11.10.2021

Signature _____
 18 rue du Pêtit LA HAYE FOUASSIERE

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée ci-dessus. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un passeport du salarié regroupant tous ses titres.
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Ouest Formation Conseil Travaux Publics (OFC TP)
47 route d'Alsne - 44570 TRIGNAC - ☎ 06-87-72-43-21
✉ contact@ofcp.com et <https://ofcp.com/>
N° SIRET : 81750682700010
N° SIRET de TVA Intracommunautaire : FR41817506827
Code NAF/APE (INSEE) : 8559AE
Numéro de déclaration d'activité : 52 44 07859 44
Numéro certificat QUALOPI : Z100300.1. délivré le 24-04-2021

Attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 du décret du 15-02-2012 modifié)

Je soussigné **FERRON Anthony**, chef d'entreprise de l'organisme de formation **OUEST FORMATION CONSEIL TRAVAUX PUBLICS (OFC TP)** dont le numéro d'enregistrement du centre d'examen sur le Guichet Unique est le **N° 211** atteste que :

Monsieur GERARDIN Thomas

salarié de l'entreprise **OCÉAM - Nantes**
domicilié **18, rue du Pâtis**
44690 LA HAIE - FOUASSIERE

à **RÉUSSI l'examen**

concernant le domaine de compétence :

Préparation et conduite de projet - CONCEPTEUR

Nota : L'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Ce test AIPR s'est tenu le **Jeu 09 Juin 2022** (relatif au domaine de compétence susmentionné) avec le n° de jeton : **CD0656F5FF22**

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite de l'examen mentionné ci-dessus.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une **Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Paît à : **TRIGNAC** (44), le **Jeu 09 Juin 2022** L'organisme de formation – centre d'examen,

Ouest Formation Conseil
OFCP
Travaux Publics
M. FERRON Anthony
47 route d'Alsne - 44570 TRIGNAC
☎ 06-87-72-43-21
✉ contact@ofcp.com
Site Internet : <https://ofcp.com/>
N° SIRET : 817 506 827 00010

Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.



ATLANPARC –
Bâtiment B – 2ème
étage – bureau
202
1 rue Marguerite
Perey - Zone de
Kerluherme
56890 PLESCOP

Tél. 06 89 27 85 68

Email
chlecq@atp-occeam.fr

Né le 26-02-1971

DOMAINE D'EXPERIENCE ET DE QUALIFICATION

Maîtrise d'œuvre complète
Alimentation en eau potable
Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
Traitement des eaux
Aménagement de cours d'eau
VRD
Marchés Publics

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

04/2019 à aujourd'hui : Chargé d'Affaires Eau responsable de l'agence Océam Ingénierie à Plescop à Lorient

11/2016 à 03/2019 : Chargé d'Affaires Eau responsable de l'agence AIC Conseil puis Océam Ingénierie à Nantes

09/2013 à 10/2016 : Chargé d'Affaires Eau-VRD - GIRUS – Agence de Nantes

05/2000 à 08/2013 : Chef de projet, responsable du pôle eau et Assainissement – Egis France – Agence de Nantes

10/1997 à 04/2000 : Ingénieur chargé d'études et de travaux – Cabinet Edouard Coumelongue – Béziers

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique de Grenoble - 1995

Maîtrise de Mécanique – Université de Lille – 1993

Titulaire de l'attestation AIPR (renouvellement en juillet 2022)

LOGICIELS MAÎTRISES

AUTOCAD, EPANET, PORTEAU, CEBELMAIL, WORD, EXCEL, PROJECT, POWERPOINT

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Il est ingénieur chargé d'affaires et responsable de l'agence Océam Ingénierie basé à Plescop (56) depuis avril 2019 et contribue au développement de l'activité en Bretagne.

Ces domaines d'intervention sont liés aux opérations d'hydraulique (eau, assainissement) et d'infrastructures en maîtrise d'œuvre et études générales.

Il a capitalisé de nombreuses expériences au sein d'autres structures d'ingénierie avant d'intégrer Océam Ingénierie.

REFERENCES PROFESSIONNELLES

Se référer aux tableaux ci-après

EAU POTABLE - RESEAUX

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
29 – FINISTERE			
COMMUNAUTE LESNEVEN CÔTE DES LEGENDES	2019-2020	Travaux secteur Ouest à Kernouës Canalisations PEHD Ø125 (1.030 ml), 8 branchements y compris parties privatives	130 000 €
MORLAIX COMMUNAUTE	2018-2020	Rues François Charles et Mendès France à Plougasnou Canalisations fonte DN150 : 730 ml, 54 branchements, y compris parties privatives - Travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en parallèle	190 000 €
COMMUNAUTE LESNEVEN CÔTE DES LEGENDES	2017-2019	Rue de Kerama au Folgoët Canalisations Fonte DN150 (430 ml), 22 branchements, y compris parties privatives - Travaux d'eaux usées en parallèle	110 000 €
35 – ILE ET VILAINE			
SIMPEP OUEST 35	2012-2013	Forage F3 à Langon Canalisation fonte DN 350 mm sur 3 km	260 000 €
SIE DE LA FORÊT DE PAIMPONT	2011-2013	Programme 2011 Renouvellement PVC Ø 63 à 160 (1.60 km) – 89 branchements	195 000 €
SIE DES BRUYERES	2010-2012	Dévolement de réseaux liés à l'axe Rennes- Redon Canalisations PVC Ø63 à 160 (4 km) – 21 branchements	105 000 €
SIE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNIE	2009-2011	Programme 2010 Renforcement et bouclage de réseaux PVC Ø 63 à 160 (6.5km)	470 000 €
SIE DE CHATEAUBOURG	2009-2011	Programmes 2007 et 2009 Renouvellement PVC Ø 63 à 140 (11 km) et Fonte DN 200 et PVC Ø 63 à 140 (20 km)	1 900 000 €
SIE DES BRUYERES	2007-2010	Programmes 2007-2008-2009-2010 Renouvellement Fonte DN 150 et 200 mm PVC Ø 63 à 160 (50 km) – 513 branchements	3 800 000 €
56 – MORBIHAN			
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION	2023-2024	Programme 2023 – partie Ouest Canalisations fonte DN80, 100, 150 et 200 : 2 360 ml Canalisations PEHD Ø 50 à 180 : 3 690 ml Encoirbellement : 52 ml, 82 branchements Franchissement ligne LGV Quimper-Vannes	1 400 000 €
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION	2023-2026	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable sur divers secteurs du secteur Est de GMVA Programme tri-annuel	4 500 000 €
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION	2023-2024	Renouvellement et renforcement du réseau sur le secteur des Korrigan à Locqueltas Canalisations PEHD Ø63, 90 et 125 : 710 ml, 41 branchements	136 000 €
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION	2023-2024	Renouvellement et renforcement du réseau sur le secteur de Fontenon à Saint-Avé Canalisations PEHD Ø63, 75, 90, 125 et 160 : 2 640 ml, 62 branchements	432 000 €

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION	2023-2024	Renouvellement et renforcement du réseau sur le secteur de Guyodo à Meucou Canalisations PEHD Ø75, 125 : 1 215 ml, 47 branchements Milieu urbain	292 000 €
PONTIVY COMMUNAUTE	2022-2023	Programme 2023 Canalisations PEHD Ø 63 à 125 (9.6 km) 131 branchements y compris partie privative	1 407 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2022-2023	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable sur divers secteurs à Arradon Canalisations PEHD Ø63 à 125 (965ml), 59 branchements Travaux d'eaux usées en parallèle	426 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2022-2022	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable à Plaudren Canalisations fonte DN150 (1740ml) 1 débitmètre	240 000 €
PONTIVY COMMUNAUTE	2021-2023	Programme 2022 Canalisations PEHD Ø 63 à 160 et fonte DN100 à 150 (8.5 km) - stabilisateurs de pression : 1 u 99 branchements y compris partie privative	1 385 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2022-2023	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable sur divers secteurs à Grand-Champ et Meucou Canalisations PEHD Ø63 à 125 (1700ml), 119 branchements Travaux d'eaux usées en parallèle	426 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2023	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable sur divers secteurs de Baden Canalisations PEHD Ø63 à 125 (3420ml), 91 branchements Travaux d'eaux usées en parallèle	475 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2023	Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable rue Nationale à Colpo Canalisations Fonte DN150 (900 ml), canalisations PEHD Ø63 à 125 (445 ml), 66 branchements, 2 débitmètres DN80 Travaux d'eaux usées en parallèle	350 000 €
PONTIVY COMMUNAUTE	2019-2021	Programme 2021 Canalisations PEHD Ø 63 à 140 et fonte DN100 à 200 (9 km) - stabilisateurs de pression : 2 u 101 branchements y compris partie privative	1 190 000 €
EAU DU MORBIHAN	2021-2023	Accord Cadre à bons de commande	100 000 €/an 500 000 €/an

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2020-2021	Renouvellement du réseau d'eau potable rue de La Lande à Meurcon Canalisations PEHD Ø125 (360 ml), canalisations PEHD Ø63 (105 ml), 28 branchements Travaux d'eaux usées en parallèle	135 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2022	Dévolement du réseau d'eau potable impasse et rue du Pont à Saint-Avé Canalisations PEHD Ø63 (70 ml), 4 branchements Travaux d'eaux usées en parallèle	20 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2020-2021	Rues de la Sterne, du Cormoran, du Forban et de la Goëlette à Baden Canalisations PEHD Ø110 (685 ml), canalisations PEHD Ø63 (265 ml), 64 branchements Travaux d'eaux usées en parallèle	186 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2021	Rue des Chaumières et rue des Chênes à Plougoumelen Canalisations PEHD Ø125 (190 ml), PEHD Ø63 (70 ml), fonte DN150 (260 ml), 25 branchements y compris partie privative Travaux d'eaux usées en parallèle	97 000 €
PONTIVY COMMUNAUTE	2019-2021	Programme 2020 Canalisations PEHD Ø 50 à 125 (6 140 ml) et fonte DN100 à 150(6 280 ml), 181 branchements y compris partie privative	1 072 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2022	Renforcement de la desserte du bourg de Plougoumelen Canalisations fonte DN150 (1760ml), canalisations fonte DN200 (2 275ml), canalisations PEHD Ø50 à 250 (395ml) Forage dirigé sous RN165 : 60 ml, 51 branchements	830 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2020	Hameau Saint Michel à saint Michel Canalisations PEHD Ø160 (440 ml), PEHD Ø63 (380 ml) 53 branchements y compris partie privative Travaux d'eaux usées en parallèle	260 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2021	Marché à bons de commande 2019 à 2021	340 000 €/an
EAU DU MORBIHAN	2019-2020	Marché à bons de commande 2019 à 2020	30 000 €/an 100 000 €/an
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2020	Sectorisation Pose de 7 débitmètres DN 50 à 150	125 000 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	2019-2020	Renouvellement / extension sur divers secteurs Rue René Donias à Plumergat : canalisation PVC Ø (110 ml), 8 branchements Bodévénio à Pluvigner : canalisation PEHD Ø63 (175 ml), 6 branchements Rue du Four à Landaul : canalisation PEHD Ø63 (140 ml), 5 branchements Rue de Parc En Escop à Auray : renouvellement fonte DN200 (280 ml), 2 branchements	126 200 €

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SAIEP DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS	2018-2019	Renouvellement à Sulniac et Sarzeau Canalisations en PEHD Ø180 (265 ml), PEHD Ø63 (770 ml), 39 branchements, y compris parties privatives Travaux d'eaux usées en parallèle	118 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2018-2020	Renouvellement / extension à l'île aux Moines Canalisations PEHD Ø63 (265 ml), Ø125 (320 ml), 26 branchements y compris parties privatives Travaux d'eaux usées en parallèle	139 000 €

EAU POTABLE - OUVRAGES

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
		35 - ILE ET VILAINE	
SIE DE MONTEFIL LE VERGER	2011-2013	Restructuration de la station de pompage de la Boissière (2x20 m³/h)	350 000 €
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	2011-2013	Réservoir sur tour de Plélan-le-Grand (1x300 m³) Renouvellement des équipements hydrauliques Reprise de l'étanchéité des cuves, de l'imperméabilisation des parements, Reprise étanchéité du dôme	296 000 €
SMPPEP OUEST 35	2012-2013	Travaux divers sur plusieurs ouvrages Forage F3 : remplacement des trappes Station de Port de Roche : étanchéité toiture terrasse, étanchéité canaux d'évacuation Station du Meneu : Lagune de décantation de 60 m ³ , Extracteur d'air, débitmètres, turbidimètre Station de Mernel : modification de canalisations	170 000 €
SIE DES BRUYERES	2010	Station de production de Saint-Senoux Création d'une lagune de décantation de 60 m ³ Modification du circuit des eaux de lavage Modification de l'aérateur et du circuit d'alimentation Mise en place d'un extracteur d'air	90 000 €
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	2011-2013	Réservoir sur tour de Campel (1x250 m³) Renouvellement des équipements hydrauliques Réservoir au sol des Hauts Fourmeaux (2 x 1000 m³) Reprise de l'étanchéité par coque en PEHD et des scellements Modification de la tuyauterie Reprise des évacuations des EP de cinq réservoirs sur tour	240 000 €
SIE DES BRUYERES	2009-2011	Réservoir sur tour de Gulchen (1x500 m³) Traitement des aciers et pontage des fissures Traitement anti-cryptogamique sur les parois extérieures Imperméabilisation de classe I3 sur les parois extérieures Reprise de l'étanchéité du dôme et de l'acrotère + système anti dérapant Mise en œuvre d'un garde – corps inox 316L de 15cm de haut autour du haut de l'acrotère Réalisation d'une descente EP DN125mm le long de la paroi extérieure, mise en place d'un regard de visite en pied de réservoir et raccordement au réseau eaux pluviales.	225 000 €

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SIE DES BRUYERES	2007-2008	Réservoir sur tour de Saint Senoux (1 x 200 m³) Remplacement des colonnes d'alimentation, de distribution et de vidange avec continuité de service Réservoir sur tour de Gulchen (2 x 500 m³) Remplacement de clôtures et réflexion d'étanchéité d'une cuve Station de Saint-Malo de Phily Chloration et mise en sécurité (garde-corps, échelles, barreaux anti-chute) Station de Lohéac Chloration et modification alimentation électrique (tarif vert à tarif jaune)	225 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2020	56 - MORBIHAN Réservoir du Kéréah Débitmètre DN80, tuyauterie Inox Injection et analyseur de chlore	40 000 €

ASSAINISSEMENT - RESEAUX

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
17 – CHARENTE MARITIME			
SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE MARITIME	2006-2013	Mise en assainissement du bourg d'Ardillères 4 postes de refoulement, 252 branchements, 5 km de réseau, 0,9 km de refoulement	2 400 000 €
22 – COTE D'ARMOR			
SANT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	2018-2019	Création de baches de sécurité et travaux sur réseaux à Binic-Etables sur Mer Refoulement fonte DN350 : 880 ml Canalisations EU PP Ø200 : 600 ml Réalisation de 6 baches de sécurité de 4 m3 à 600 m3 Renforcement de 2 postes de refoulement (3x200 m3/h et 2x30 m3/h), ballon anti-bélier de 2 m3, forage dirigé sur 60 ml	1 500 000 €
29 – FINISTERE			
COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	2019-2019	Rue Lavoisier au Folgoët Canalisations PP Ø200 (300 ml), 15 branchements Travaux en présence d'amiante	130 000 €
MORLAIX COMMUNALITE	2018-2020	Rues François Charles et Mendès France à Plougasnou Canalisations EU PP Ø200 (1 000 ml), canalisations EP DN 300 à 800 (830 ml), cadres ovoïdes EP 165x100 et 195x115 (230 ml) 81 branchements, y compris parties privées	1 020 000 €
COMMUNE DE LESNEVEN	2018-2019	Rue de la Mame Canalisations PVC SN16 EU Ø200 (280 ml), 30 branchements Dépose réseau en amiante	150 000 €
VILLE DU FOLOGOËT	2017-2020	Secteur de Keranna Canalisations EU PP Ø200 (1070 ml), 70 branchements Canalisations EP PVC Ø315 et 400 (370 ml) Dépose réseau en amiante	740 000 €
44 – LOIRE ATLANTIQUE			
COMMUNE DE SAFFRE (44)	2009-2011	Mise en assainissement collectif de 5 villages 4 postes de refoulement, 110 branchements, 2 km de réseau, 1,2 km de refoulement	630 000 €
NANTES METROPOLE	2003-2006	Mise en assainissement collectif de 6 villages 4 postes de refoulement, 216 branchements, 6 km de réseau, 2,7 km de refoulement	1 900 000 €
56 – MORBIHAN			
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION	2023-2024	Renouvellement et réhabilitation de réseaux EU sur le secteur des Kortrigans à Locquetas Canalisations Grès DN200 : 700 ml, 48 branchements Gainage DN 200 : 65 ml Intervention sur amiante	490 000 €

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
Renouvellement et réhabilitation de deux postes de refoulement			
LORIENT AGGLOMERATION	2022-2023	Refoulement PEHD Ø75 : 665 ml, canalisations fonte DN 200 : 45 ml PR Becquerie Sulfure à Hennebont (renouvellement) : béton Ø 2900, hauteur 3,55m, anti-bélier de 200 litres, débitmètre PR Central à Larmor-Plage (réhabilitation) : chambre à vannes (3,00x2,80) avec ballon anti-bélier de 2000 litres et débitmètre en lieu et place de l'existant, bassin de tampon de 110 m3 en PEHD Ø 1800 (2x20 ml), renforcement du pompage à 350 m3/h, réhabilitation du GC de la bache de pompage, renouvellement de tous les équipements hydrauliques et électriques, armoire de commande, pompage provisoire sur longue durée	1 010 000 €
NOYAL-MUZILLAC	2022-2023	Extension du réseau d'eaux usées sur divers secteurs Canalisations PP Ø200 : 360, 21 branchements Refoulement PEHD Ø63 : 320 ml, 1 poste de refoulement	330 000 €
Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées sur divers secteurs à Grand-Champ et à Meurcon			
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2022-2023	Renouvellement Grès DN 200 : 1 105 ml, 97 branchements Chemisage continu : 565 ml, réhabilitation de regards : 22 u, gainage de branchement : 25 u Intervention sur amiante	971 000 €
Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées sur divers secteurs à Arradon			
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2022-2023	Renouvellement Grès DN 200 : 1 170 ml, 76 branchements Chemisage continu : 3070ml, réhabilitation de regards : 69 u, gainage de branchement : 96 u Intervention sur amiante	1 414 000 €
Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées sur plusieurs communes			
PONTIVY COMMUNAUTE	2021-2023	Renouvellement PP Ø200 : 780 ml, branchements : 33U Chemisage continu : 1 395 ml, réhabilitation de branchements : 29 u Intervention sur amiante	680 000 €
Extension du réseau d'eaux usées sur divers secteurs			
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2020-2023	Canalisations en grès DN200 (4 020 ml), refoulement PEHD Ø 63 à 110 (3 445 ml) 216 branchements, 8 postes de refoulement (10 à 250 EH) Travaux d'eau potable en parallèle	2 195 000 €
Renouvellement et réhabilitation de réseaux sur plusieurs secteurs à Saint-Avé			
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2022	Renouvellement PP Ø200 (535 ml), fonte DN200 (105 ml), chemisage continu (2 680 ml) réhabilitation de regards (40 u), gainage de branchement (126 u) Intervention sur amiante	1 222 000 €

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2022	Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées sur plusieurs rues à Plescop Renouvellement fonte DN200 (360 ml), PP Ø200 (560 ml), chemisage (200 ml), réhabilitation de regards (5u), gainage de branchements (11 u) intervention sur amiante	1 222 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2023	Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Nationale à Colpo Canalisations Grès DN200 (570 ml), refoulement PEHD Ø250 (3.10 ml), 39 branchements Travaux d'eau potable en parallèle	470 000 €
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST BRETAGNE SUD	2020-2020	Mise en conformité du réseau Canalisations PP Ø200 (200 ml)	135 000 €
PONTIVY COMMUNAUTE	2020-2021	Renouvellement des réseaux EU et EP ZI Le Sourm à Pontivy Canalisations EU fonte DN300 (600 ml), fonte DN200 (152 ml), renouvellement et réhabilitation du réseau EP DN300 et DN400 : 140 ml Travaux à grande profondeur (5.00 m)	720 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	202-2021	Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de La Lande à Meurcon Canalisations PP Ø200 (995 ml), chemisage continu DN200 (30 ml), 24 branchements Travaux d'eau potable en parallèle	218 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2020-2021	Rues de la Sterne, du Cormoran, du Forban et de la Goëlette à Baden Canalisations Grès DN200 (600 ml), 55 branchements Travaux d'eau potable en parallèle	352 000 €
PONTIVY COMMUNAUTE VILLE DE PONTIVY	2019-2022	Rue Nationale rue Charles de Gaulle – Mise en séparatif Canalisations fonte DN200 (1.345 ml), 171 branchements Canalisations béton DN300 à 500 (980 ml) Travaux de reprise de branchement d'eau potable en parallèle	740 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2021	Hameau Saint Michel à Saint-Avé Canalisations PP Ø200 (775 ml), chemisage DN200 (25ml), 50 branchements Travaux d'eau potable en parallèle	400 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2021	Commune de Plougoumelen Canalisations Grès DN 200 (1.170 ml), 74 branchements, refoulement PEHD Ø125 (420 ml) Chemisage continu DN200 (365 ml), 8 regards réhabilités Dépose réseau en amiante	710 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2020	Route de Kérisouet à Plescop Canalisations Fonte DN200 : 180 ml, 12 branchements	115 000 €

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2021	Commune de Ploeren Renouvellement de réseaux d'eaux usées Grès DN300 (280 ml), DN250 (385 ml), 45 branchements, travaux en présence d'amiante Chemisage continu DN 200 : 1.775 ml, réhabilitation de regards : 14 u Equipements et travaux sur 19 postes de refoulement (traitements ant H2S, débitmètres, équipements hydrauliques, pompes)	1 190 000 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	2019-2020	Renouvellement / extension sur divers secteurs Bodévéno à Pluvigner : canalisations PP Ø200 (275 ml), 5 branchements Rue de la Gare à Pluvigner : chemisage continu (155 ml), 5 regards réhabilités Rue Branly à Auray : canalisations PP Ø200 (105 ml), 7 branchements Travail en présence d'amiante	190 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2018-2021	Commune de l'île aux Moines Canalisations PP Ø200 (1.155 ml), 77 branchements, travaux en présence d'amiante Chemisage continu DN 200 (360 ml), réhabilitation de regards (12 u) Equipements et travaux sur 4 postes de refoulement (traitement ant H2S, débitmètres, équipements hydrauliques) Dépose et abandon de l'émissaire de rejet des eaux traitées	1 024 000 €
SIAEP DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS	2018-2019	Extension du réseau d'assainissement à Sulniac et Sarzeau Collecteur Grès DN 200 (2 130 ml), refoulement PEHD Ø63 (885 ml), branchements (76 u) Postes de refoulement (2 x 5m3/h) : 2 u	994 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2017-2018	Commune d'Arzadon Canalisations Grès DN 200 (1.260 ml), 7 regards réhabilités, branchements (95 u) Dépose des canalisations en Amiante Ciment ou abandon (remplissage béton)	666 500 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	207-2018	Commune de Plougoumelen Canalisations Grès DN 200 (1.145 ml), canalisations Grès DN 250 (360 ml), 21 regards réhabilités Branchements (64 u) Chemisage continu DN200 et DN150 (875 ml), chemisage de 35 branchements Dépose des canalisations en Amiante Ciment ou abandon (remplissage béton) Travaux divers sur poste de refoulement (détection surverse, déplacement armoire de commande)	846 000 €
CAMPING TRION GUEN	2016-2017	Raccordement du camping Création d'un réseau PP Ø200 (170 ml) et d'un refoulement PEHD Ø75 (295 ml)	85 000 €

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT	2011-2012	Mise en assainissement du secteur de Kerjurnals 52 branchements, 2.5 km de réseau, passage en fond de vallon	450 000 €
COMMUNE DE VALENNES	2009-2011	72 - SARTHE Mise en assainissement du bourg 3 postes de refoulement, 100 branchements, 2.5 km de réseau, 0.3 km de refoulement	795 000 €

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2016-2018	Communes de Baden et Larmor Baden Canalisations Grés DN 250 (450 ml), Grés DN 200 (70 ml), 16 regards réhabilités, 20 branchements renouvelés Chemisage continu DN250 et DN200 (635 ml), chemisage de 22 branchements Dépote des cde sécurité de 10 m ³ : Grés DN1000 Travaux divers sur 10 postes de refoulement : - Prises groupe électrogène, sondes de niveau, débitmètres - Traitement anti H2S sur quatre postes de refoulement (injection d'air)	830 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2016-2017	Rue des îles à Ploeren Canalisations Grés DN 200 (505 ml), 39 branchements, Chemisage continu DN200 (1.85 ml), 8 regards réhabilités par chemisage Dépote des canalisations en Amiante Ciment ou abandon (remplissage béton)	400 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2016-2017	Transfert des effluents du PR de Port Blanc vers la STEP de Bourgerel Refoulement PEHD Ø160 (865 ml), PEHD Ø250 (1.590 ml), PEHD Ø125 (290 ml) Bâche de stockage : 3 x Ø1000 sur 11 ml Canalisation en Grés DN200 (40 ml), DN300 (815 ml) Renouvellement de regards de visite : 9 u PR de Port Blanc : réhabilitation du revêtement de la bâche de pompage, débitmètres DN125 (2u), modification robinetterie PR de Toulindac : ajout d'un ballon anti-bélier PR de Maine Moustran : barreaux anti chute, crosse, potence	1 200 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2014-2016	Commune d'Arradon Canalisations Grés DN200 (1.66 km) - 89 branchements	645 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2014-2015	Commune d'Arradon Canalisations Grés DN200 (1.16 km) - 10 branchements	410 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2013-2015	Commune d'Arradon Canalisations Grés DN200 (2.10 km) - 37 branchements)	320 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2013-2015	Commune de Plougoumelen Canalisations Grés DN200 (0.80 km) - 22 branchements	800 000 €
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT	2011-2012	Mise en assainissement des secteurs du Prado et de Bodien 1 poste de refoulement, 33 branchements, 1 km de réseau, 0.5 km de refoulement	215 000 €

ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES EAUX

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
		17 – CHARENTE-MARITIME	
SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE MARITIME	2006-2011	Station d'épuration du bourg d'Ardillères de type filtres plantés de roseaux de 1500 EH Lagune d'infiltration	420 000 €
SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE MARITIME	2005-2007	Station d'épuration de la Clisse de type filtres plantés de roseaux de 180 EH	170 000 €
		35 – ILE-DE-FRANCE	
COMMUNE DE HIREL	2017-2020	Station d'épuration de lagunage naturel de 1 500 EH	1 015 000 €
		37 – LOIRE ET LOIRE	
COMMUNE DE CHEILLE	2003-2005	Station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de 535 EH – 2 étages à flux verticaux et 1 étage à flux horizontal	230 000 €
		44 – LOIRE ATLANTIQUE	
NANTES METROPOLE	2003-2006	Station d'épuration type filtres plantés de roseaux de 100 EH	150 000 e
		49 – MAINE ET LOIRE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUFORT EN ANJOU	2014-2015	Station d'épuration de Fontaine Milon de type filtres plantés de roseaux de 260 EH - Implantation dans lagunes existantes	241 000 €
		53 – MAYENNE	
COMMUNE DE COURBEVILLE	2012-2012	Station d'épuration du bourg de type filtres plantés de roseaux de 450 EH	225 000 €
COMMUNE DE CONTEST	2009-2011	Station d'épuration du bourg de type filtres plantés de roseaux de 450 EH	250 000 €
		56 – MORBIHAN	
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT	2013-2014	Station d'épuration du Guerno de type boues activées de 1260 EH	995 000 €
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT	2013-2014	Traitement poussé N et P Lagunes de finition Station d'épuration de Le Cours de type filtres plantés de roseaux de 300 EH	235 000 €
COMMUNE DE VALENNES	2009-2011	Station d'épuration du bourg de type lagunage naturel de 300 EH	120 000 €

ASSAINISSEMENT – REHABILITATION SANS TRANCHEE

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
		44 – LOIRE ATLANTIQUE	
MARIE DE LIGNE	2011-2012	Chemisage continu DN200 (2,5 km)	420 000 €
		REHABILITATION à Coueron	
NANTES METROPOLE	2005-2007	Chemisage continu : 180 ml Chemisages partiels : 33 u	35 000 €
SEMITAN	2005-2005	Rehabilitation d'un ouvrage en pierres par béton projeté	75 000 €
VILLE DE LA BAULE ESCOUBLAC	2003-2003	Chemisage continu sur réseau DN200 (660 ml)	120 000 €
VILLE DE CARQUEFOU	2000-2001	Chemisage DN500 (120 ml)	90 000 €
		56 – MORBIHAN	
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2023	Chemisage continu DN200 (565 ml), 22 regards et 25 branchements réhabilités	125 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2022-2023	Chemisage continu DN200 (3070 ml), 69 regards et 96 branchements réhabilités	490 000 €
PONTIVY COMMUNAUTE	2021-2022	Chemisage continu DN200 (560 ml), 3 regards réhabilités	100 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2022	Chemisage continu DN200 (2 680 ml), 40 regards réhabilités	600 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2021	Chemisage continu DN200 (365 ml), 8 regards réhabilités	68 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2021	Chemisage continu DN 200 (1 775 ml), réhabilitation de regards (14 u)	210 000 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	2019-2020	Chemisage continu DN200 (155 ml), 5 regards réhabilités	35 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2018-2021	Chemisage continu DN 200 (360 ml), réhabilitation de regards (12 u)	83 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2017-2018	Chemisage continu DN 200 (175 ml), 5 branchements chemisés, 11 regards réhabilités	40 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2017-2018	Chemisage continu DN 200 (845 ml), 20 branchements chemisés, 18 regards réhabilités	100 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2016-017	Chemisage continu DN 200 (560 ml), 37 branchements chemisés, 16 regards réhabilités	110 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2016-2017	Chemisage continu DN 200 (198 ml), 6 branchements chemisés, 6 regards réhabilités	27 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2013-2014	Chemisage continu (300 ml), réhabilitations diverses par l'intérieur	42 000 €
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT	2010-2012	Réhabilitations ponctuelles par l'intérieur rue du Puits à Péaule	10 500 €
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT	2011	Chemisage continu DN200 (745 ml)	140 000 €

ASSAINISSEMENT – POSTES DE REFOULEMENT

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	2018-2019	22 – COTES D'ARMOR Création de baches de sécurité et travaux sur réseaux à Binic-Etables sur Mer Refoulement fonte DN350 : 880 ml Canalisations EU PP Ø200 : 600 ml Réalisation de 6 baches de sécurité de 4 m3 à 600 m3 Renforcement de 2 postes de refoulement (3x200 m3/h et 2x30 m3/h), ballon anti-bélier de 2 m3, forage dirigé sur 60 ml	1 500 000 €
		44 – LOIRE ATLANTIQUE Création du poste de refoulement du Vélodrome (2 x 20 l/s), traitement anti H2S par insufflation d'air Pose en présence de nappe (Loire) Suppression du PR existant PR n°01 en béton : Ø 2,50, hauteur : 4,20, Débit : 16,20 m3/h avec bache de stockage intégrée PR n°02 en béton : Ø 1,20, hauteur : 3,00, Débit : 12,96 m3/h PR n°03 en béton : Ø 1,20, hauteur : 3,40, Débit : 10,80 m3/h PR n°04 en béton : Ø 1,20, hauteur : 3,00, Débit : 6,48 m3/h PR n°04 en zone inondable Traitement anti H2S, insufflation d'air, débitmètre sur PR n°1	75 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2011		
MAIRIE DE SAFFRE (44)	2009-2011		230 000 €
NANTES METROPOLE (44)	2003-2006		120 000 €
LORIENT AGGLOMERATION	2022-2023	56 – MORBIHAN PR Becquerie Sulfure à Hennebont (renouvellement) : béton Ø 2900, hauteur 3,55m, anti-bélier de 200 litres, débitmètre PR Central à Larmor-Plage (réhabilitation) : chambre à vannes (3 00x2,80) avec ballon anti-bélier de 2000 litres et débitmètre en lieu et place de l'existante, bassin de tampon de 110 m3 en PEHD Ø 1800 (2x20 ml), renforcement du pompage à 350 m3/h, réhabilitation du GC de la bache de pompage, renouvellement de tous les équipements hydrauliques et électriques, armoire de commande, pompage provisoire sur longue durée	1 010 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2021-2023		700 000 €
LORIENT AGGLOMERATION	2019-2020	PR Eau Pluviales Jaurès à Lorient : reprise du GC, renouvellement des pompes, de l'armoire de commande, travaux divers PR Cartier à Lorient : Réhabilitation du GC du pompage en ligne	310 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2020	Equipements et travaux sur 19 postes de refoulement (traitements anti H2S, débitmètres, équipements hydrauliques, pompes)	440 000 €

MATRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2018-2019	Equipement des trop-pleins de 7 postes de refoulement (temps de déversement, débit) Renouvellement complet des équipements d'un poste de refoulement (pompes, barres de guidage, tuyauterie, ...)	170 000 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	2019-2020	Equipements et travaux sur 4 postes de refoulement (traitement anti H2S, débitmètres, équipements hydrauliques et de sécurité)	187 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2017-2018	PR de Kerphilippe : déplacement d'équipements électriques, pose d'un cuvelage pour Nutriox	37 000 €
CAMPING TRION GUEN	2016-2017	Création d'un pompage en ligne (procédé DIP) de 1,80 l/s	75 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2016-2017	Communes de Baden et Larmor Baden : Réhabilitation de 10 postes de refoulement (traitement anti H2S, baches de stockage, prises groupe électrogène, ...)	327 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2016-2017	Réhabilitation et renforcement du PR de Port Blanc (traitement anti H2S, revêtement de la bache, équipements hydrauliques divers, bache de sécurité) Réhabilitation du PR de Toulindac (équipements hydrauliques de la chambre des vannes, ballon anti bélier)	330 000 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2014-2015	Mise en sécurité du PR de Mané Moustran (crosse, barreaux anti chute) Réhabilitation et renforcement du PR de Poulmarh (bache de sécurité de 30 m3, équipements hydrauliques divers, pompes, ballon anti bélier) Réhabilitation du PR du Palud (dégrilleur automatique, by-pass, renouvellement équipements divers, voirie) Communes d'Arradon et Plougoumelen Réhabilitation du PR du Scodoc (bache de sécurité de 15 m3, équipements hydrauliques divers, habillage armoire de commande)	146 705 €
SIAEP DE LA REGION DE VANNES OUEST	2013-2014	Réhabilitation du PR de Brangilles (équipements hydrauliques de la chambre des vannes, habillage armoire de commande) Suppression du PR de Botquelen	137 000 €
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT (56)	2011-2012	PR en béton : Ø 1,50, hauteur : 3,00, débit : 2x9m3/h Débitmètre Prise en compte de la montée progressive des effluents (urbanisation)	35 000 €

AMENAGEMENT DE COURS D'EAU

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
COMMUNE DE CONDE SUR NOIREAU (14)	2002	Elargissement du Noireau dans la traversée de la ville : 200m	480 000 €
COMMUNE DE BORMES-LES-MIMOSAS (83)	1998-1999	Recalibrage du Gaspardet et de la Favère	220 000 €
SYNDICAT ARTUBY JABRON (83)	1998-1999	Protection des berges de l'Artuby et du Jabron	263 000 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
 DE LA RECHERCHE ET DE L'INSTRUCTION PROFESSIONNELLE
 INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
 D'HYDRAULIQUE ET DE MECANIQUE DE GRENOBLE
 DIPLOME D'INGENIEUR

Vu la loi du 10 juillet 1934 relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé ensemble la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, article 5,
 Vu le décret n°62-35 du 16 janvier 1962 modifié, ensemble l'arrêté du 3 octobre 1991 portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie, d'ingénieurs et d'écoles internes dans les universités et les instituts nationaux polytechniques,
 Vu le décret n°85-1244 du 26 novembre 1985 portant création d'instituts et d'écoles internes dans les universités et de mécanique de Grenoble

attestant que Monsieur Christophe LECOQ né(e) le 26 février 1971 à HENIN-BEAUMONT (PAS-DE-CALAIS)

a satisfait aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes prescrit par le règlement de scolarité de l'école pour l'obtention du diplôme d'ingénieur,

le titre d'ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble spécialité ressources en eau et aménagement

est décerné à Monsieur Christophe LECOQ avec la mention BIEN au titre de l'année universitaire 1994/1995

Le Titulaire,

n°384 95 326

Le Directeur,

Y. FALLOU
 Directeur de l'École Nationale
 Supérieure d'Hydraulique
 et de Mécanique de Grenoble

Le Président,

Maurice KENAUD
 Institut National Polytechnique
 de Grenoble

Le Recteur,
 Chancelier des universités

Fait à Grenoble le 16 février 1996



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

AIPR
(Application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)



N° 15465*02

Coordonnées de l'employeur

Nom (ou dénomination) : **OCEAN INGENIERIE** N° SIRET * : 14.8.311.1.013.5.9(0.0.0.3.9)
Complément / Service :
Lieu-dit / BP :
N° : 18 Voie : Rue du Pâtis
Code Postal : 14.4.5.9.0 Commune : LA HAYE-FOUASSIERE
Tél : 02.40.54.6.7.6.9 Courriel * : contact@oie-cream.fr

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour :

La préparation et la conduite de projet (Concepteur)

Note : AIPR comme Concepteur ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant ou Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. / Mme. NOM : **LECO** Prénom : **Christophe**

Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR

- Un **Certificat, Diplôme ou Titre** (1) de qualification professionnelle de moins de 5 ans, délivré le : _____
Nature du Certificat, Diplôme ou Titre : _____
- Un **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité
Nature du CACES : _____ Nom de l'organisme émetteur : _____
Date limite de validité : _____
- Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé
Nom du centre d'examen : OFCPC N° de ticket : **CSDA2A048F09** Date limite de validité : **12.31.02.02.27**
Identifiant : centre 10.2.1.1
- Une **Habilitation électrique** délivrée conformément à l'article R.454-10 du Code du Travail pour des travaux strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains
Date limite de validité : _____
- Un **Certificat, Titre ou Attestation** de niveau équivalent à l'un des 4 mentionnés ci-dessus délivré dans un des états membres de l'Union européenne et correspondant aux types d'activités exercées
Nature du Certificat, Titre ou Attestation : _____
Nom de l'organisme émetteur : _____ Date limite de validité : _____

Note : clocher une seule des 5 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative associée.
(1) : figurant dans une liste mise par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité industrielle et du ministre ayant en charge la gestion de ces certificats, diplômes ou titres.

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au **12.31.02.02.27** (2)

(2) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

Signature

Nom et qualité du signataire : **Eddy MOULARD / Directeur** Signature _____
Fait à **LA HAYE-FOUASSIERE** le **12.31.02.02.27**

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre. Elle peut prendre une valeur différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un passeport de salarié regroupant tous ses titres.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Quest Formation Conseil Travaux Publics (OFC TP)
47 route d'Alaine - 44570 TRIGNAC - ☎ 06-87-72-43-21
✉ contact@ofctp.com et https://ofctp.com/
N° SIRET : 81750692700010
Numéro de TVA Intracommunautaire : FR41817506927
Code NAF/APE (INSEE) : 8559AE
Numéro de déclaration d'activité : 52 44 07859 44
Numéro certificat QUALIOP1 : 2100300.1 délivré le 14-04-2021

Attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux
(Application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 du décret du 15-02-2012 modifié)

Je soussigné **FERRON Anthony**, chef d'entreprise de l'organisme de formation **OUEST FORMATION CONSEIL TRAVAUX PUBLICS (OFC TP)** dont le numéro d'enregistrement du centre d'examen sur le Guichet Unique est le **N° 211** atteste que :

Monsieur LECO Christophe

salarié de l'entreprise **OCEAM Ingénierie**
domiciliée **1 rue Marie Curie**
56890 PLESCOP

REUSSITE EXAMEN

concernant le domaine de compétence :

Préparation et conduite de projet - CONCEPTEUR

Note : l'attestation comme **Concepteur** vaut attestation comme **Encadrant ou Opérateur**, et l'attestation comme **Encadrant** vaut attestation comme **Opérateur**.

Ce test AIPR s'est tenu le **Jeu 21 juillet 2022** (relatif au domaine de compétence susmentionné) avec le n° de jeton : **CS11127G477A**

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite de l'examen mentionnée ci-dessus.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une **Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à : **TRIGNAC (44)**, le **Jeu 21 juillet 2022**

L'organisme de formation - centre d'examen,

Ouest Formation Conseil
OFCP
M. FERRON Anthony
47 route d'Alaine - 44570 TRIGNAC
☎ : 06-87-72-43-21
✉ : contact@ofctp.com
Site Internet : https://ofctp.com/
N° Siret : 817 506 927 00010

Note : La présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.



18 rue du Pâtis
44690 LA HAYE
FOUASSIERE

Tél. 02 40 54 67 69

Email

paola.normand@br-oceam.fr

Né le 04-06-1969



Paola LE NORMAND
Chef Océam Ingénierie depuis Avril 2019

Chargée d'affaires

DOMAINE D'EXPERIENCE ET DE QUALIFICATION

Maîtrise d'œuvre complète
Alimentation en eau potable
Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
Traitement des eaux
VRD
Marchés Publics

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

04/2019 à aujourd'hui : *Chargée d'Affaires Eau à Océam Ingénierie à La Haye Fouassière*
05/2015 à 03/2019 : *Chargée d'Affaires à ZLM à La Haye Fouassière*
09/2005 à 04/2015 : *Chargée d'Etudes Eau-VRD – ZLM – La Haye Fouassière*
09/1995 à 08/2005 : *Adjoint Technique – Ingénierie – Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts - RENNES*

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Ecole de Design Industriel des Pays de Loire – 1988-1992
Titulaire de l'attestation AIPR depuis juillet 2017

LOGICIELS MAÎTRISES

AUTOCAD, COVADIS, EPANET, PORTEAU, ACCESS, WORD, EXCEL, POWERPOINT

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Elle est chargée d'affaires et responsable d'Océam Ingénierie basé à La Haye Fouassière (44) depuis avril 2019 et contribue au développement de l'activité en Bretagne.
Ces domaines d'intervention sont liés aux opérations d'hydraulique (eau, assainissement) et d'infrastructures en maîtrise d'œuvre et études générales.
Elle a capitalisé de nombreuses expériences au sein d'autres structures d'ingénierie (ZLM – DDAF) avant d'intégrer Océam Ingénierie.

REFERENCES PROFESSIONNELLES

Se référer aux tableaux ci-après

EAU POTABLE - RESEAUX

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
22 – CÔTES D'ARMOR			
LEFF ARMOR	2018-2020	Programme 2018 Canalisations PEHD DN 50 à 180 mm (19 320 ml), 746 branchements y compris parties privatives	1 848 457 €
COMMUNAUTE SUD GOÉLO	2013-2014	Rénouveau et renforcement	201 000€
PLOUFRAGAN	2009-2010	Développement de réseaux Eau Potable et d'eaux usées dans le cadre du projet de la rocade briochine	1 040 000€
35 – ILE ET VILAINE			
Programme 2017-2020			
SIE AFWA	2017-2020	Canalisation PEHD DN 50 à 180 mm (4 350 km) – 120 branchements – Forage horizontal sous voie SNCF, fourreau Ø300	569 470 €
SIE DE ST AUBIN D'AUBIGNÉ	2018-2022	Programme 2018-2020 Renouvellement PEHD Ø 63 à 180 (4 900 km) – 141 branchements	676 230 €
SIE de la Région de TINTÉNIAC	2019-2020	Programme 2019 Canalisations PEHD Ø75 à 180 (4 880 ml) – 50 branchements	622 950 €
SIE de la Région de TINTÉNIAC	2018-2019	Programme 2018 Canalisations PEHD Ø63 à 180 (6.300 km) – 72 branchements	713 860 €
SIE de la Région de TINTÉNIAC	2017-2018	Programme 2017 Canalisations PEHD Ø63 à 125 (7 855 ml) – 144 branchements et pose de 2 vannes sur canalisation fonte Ø 200	796 190 €
SIE de la Région de TINTÉNIAC	2016-2017	Programme 2016 Canalisations PEHD Ø50 à Ø140 : 5,235 km, Ø110 et Ø250 Fonte : 0,750 km - 172 branchements – Dépose/Repose de débitmètre existant	685 678 €
SIAEP MONTAUBAN ST MÉEN	2019-2020	Programme 2020 Canalisations PEHD Ø50 à Ø280 : 2,485 km Canalisations Fonte Ø250 : 2,745 km 110 branchements	897 054 €
SIAEP MONTAUBAN ST MÉEN	2019	Programme 2019 Canalisations PEHD Ø50 à Ø180 : 2,790 km Canalisation PEHD Ø50 à 400 (13 165ml) – 86 branchements	942 000 €
SIAEP MONTAUBAN ST MÉEN	2018-2019	Programme 2018 Canalisations PEHD Ø50 à Ø125 : 13,500 km 73 branchements - 2 Forages horizontaux sous la 2x2 RN 12, Ø280 et Ø400PEHD	470 000 €
SIAEP MONTAUBAN ST MÉEN	2017-2018	Programme 2017 Canalisations PEHD Ø50 à Ø125 : 5,300 km, Ø200 et Ø250 Fonte: 2,500 km - 252 branchements	1 138 000 €
SIAEP MONTAUBAN ST MÉEN	2016-2017	Programme 2016 Canalisations PVC Ø75 à 90 PEHD (2 555 ml), canalisations PEHD Ø50 à 160 (4 765 ml), canalisations fonte Ø 150 (875 ml) - 300 branchements	759 236 €

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
SME FORÊT DE PAIMPONT	2018-2019	Programme 2018 Canalisations PEHD Ø50 à Ø180 : 15,500 km 73 branchements y compris en partie privative	1 107 000 €
SIE de la MOTTE AUX ANGLAIS	2017-2019	Marché à Bons de Commande Travaux sur réseaux	150 000 €/an
SIE de HAUTE VILAINE	2009-2010	Renforcement et renouvellement Canalisations PVC Ø50 à 190 (3 800 ml) – 40 branchements	547 845€
SIE de MONTAOUTOUR	2010-2011	Renforcement et renouvellement Canalisations PVC Ø50 à 150 (5 520 ml) – 6 branchements	300 000€
SIAEP de la PRESQU'ILE DE RHUYS	2013-2014	Programme 2013 – TREFLEAU / BERRIC / SULNIAC Canalisations PEHD Ø50 à 125 (1 570 ml), - 35 branchements – Pose d'un stabilisateur aval - Travaux d'eau usées en parallèle	109 955.00 €
SIAEP de la Région OUEST de CHOLET	2017-2018	Programme 2017-2018 Canalisations PEHD Ø63 à Ø225 : 12,500 km 218 branchements y compris partie privative	1 387 750 €
SIAEP de la Région OUEST de CHOLET	2018-2019	Programme 2018-2019 Canalisations PEHD Ø50 à Ø315 : 10,185 km 256 branchements y compris partie privative	1 598 000 €
SIAEP de la Région OUEST de CHOLET	2019-2020	Programme 2019-2020 Canalisations PEHD Ø50 à Ø180 : 3,000 km 242 branchements y compris partie privative	587 650 €
SIAEP de la Région OUEST de CHOLET	2018-2019	Marché à Bons de Commande Travaux sur Réseaux	450 000 €/an

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
EAU POTABLE – OUVRAGES			
35 – ILE ET VILAINE			
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	2011-2013	Réservoir sur tour de Piélan-le-Grand (1x300 m3) Renouvellement des équipements hydrauliques Reprise de l'étanchéité des cuves, de l'imperméabilisation des parements, Reprise étanchéité du dôme	296 000 €
SIE ST AUBIN D'AUBIGNÉ	2018-2019	Réservoir sur tour de St Aubin d'Aubigné (2x250 m3) Renouvellement des équipements hydrauliques Reprise de l'étanchéité des cuves, de l'imperméabilisation des parements, Reprise étanchéité du dôme Pose d'un stabilisateur de pression Aménagements extérieurs (clôtures, accès)	200 000 €

AMO – Schéma Directeur

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
35 – ILE ET VILAINE			
COMMUNE D'HIREL	2010	Réalisation d'un schéma directeur du réseau d'eaux usées	Mission MOE 11 500 €

ASSAINISSEMENT - RESEAUX

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
21 - COÛTE D'ARMOR			
LEFF ARMOR	2018-2020	Programme 2018 – Réhabilitation et extension Canalisations EU PP Ø200 (40 ml), 10 branchements, gainage Ø200 (425 ml) et Ø125 (110 ml) Extension des réseaux sur 7 villages + réseau de transfert + Fibres Optiques Canalisations PP Ø200 (5 150 ml), 188 branchements - 5 postes de refoulement aérojecteurs + 1 centrale compresseurs – 6 685ml de PEHD Ø40 pour alimentation des postes en air comprimé. Refoulement Ø63, Ø75 et Ø90 (2 820ml) – 7 440ml de fourreaux pour fibre optique.	191 790 € 1 301 360 €
Mairie de PLOURHAN	2011- 2013	Assainissement des hameaux de Kérhouet et de La Froideville Canalisations PVC Ø200 (1 850 ml), 47 branchements - 2 poste de refoulement – Refoulement Ø75 (975ml)	339 000€
35 – ILLE ET VILAINE			
SIA VAL DE SEICHE ET D'ISE	2011-2012	Extension de réseaux EU – PONT PEAN Canalisations EU FONTE Ø200 (330 ml), 12 branchements, 1 poste de refoulement PEHD – Refoulement Ø75 (65ml)	90 496 €
SIA VAL DE SEICHE ET D'ISE	2010-2011	Raccordement des effluents de PSA Citroën Canalisation de refoulement Ø125 (875ml) – 1 poste de refoulement – 1 Bâche de stockage Ø300	260 250 €
44 – LOIRE ATLANTIQUE			
COMMUNE DE TREILLIERES	2017-2020	Mise en assainissement collectif de 5 villages 3 postes de refoulement, 210 branchements, 5,440 km de réseau, 1.845 km de refoulement 2 passages de ruisseau par lavage	1 321 025 €
LE LORDOUX-BOTTHEREAU	2011-2013	Mise en assainissement collectif de 2 villages et d'une Aire d'accueil des gens du voyage Canalisations PP Ø200 (630 ml), 26 branchements, 2 postes de refoulement dont 1 aérojecteur – Refoulement Ø75 (480ml)	249 603 €
SIVU MAISONN SUR SEVRE / MONNIERES	2011-2013	Mise en assainissement collectif de 2 villages Canalisations PVC Ø200 (2 065 ml), 3 postes de refoulement, 95 branchements, Refoulement Ø75 et Ø90 (1 340ml) – 1 unité de traitement par filtres plantés de roseaux	710 000 €
STE PAZANNE	2011-2013	Création d'un réseau EU secteur La Gerbretière Canalisations PVC Ø200 (1 220 ml), 31 branchements, 1 poste de refoulement – Refoulement Ø75 (1 285ml) – Forage sous voie SNCF	290 000 €
SIVU DE LA SEVRE	2012-2015	Extension du réseau EU de 7 villages à La Haye-Fouassière et à St Fiacre Canalisations PVC Ø200 (8 950 ml), 440 branchements - 7 postes de refoulement – Traitement H2S par Nitrate Ferrique - Refoulement Ø63 au Ø140 (6 310ml) – Forage sous voie SNCF	2 565 000 €

49 – MAINE ET LOIRE

SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	2011-2014	Mise en assainissement collectif du bourg de CHAMPIGNY et transfert vers SOUZAY Canalisations P.P. Ø200 (5 070 ml) - 167 branchements – Canalisation de refoulement Ø63, Ø75 et Ø90 (2 235ml) – 4 postes de refoulement	1 470 000 €
56 – MORBIHAN			
SIAEP de la PRESQU'ILE DE RHUYS	2013-2014	Programme 2013 – TREFLEIAN / BERRIC / SULNIAC Canalisations GRÈS Ø200 (1 225 ml) - 47 branchements – Canalisation de refoulement Ø63 et Ø75 (780ml) – 2 postes de refoulement - Travaux d'eau potable en parallèle Extension Réseau EU – Secteur du Rohu – ST GILDAS DE RHUYS Canalisations GRÈS Ø200 (240 ml) - 8 branchements – Canalisation de refoulement Ø90 (180ml) – 1 poste de refoulement - Travaux d'eau potable en parallèle	409 482 € 117 630 €
72 – SARTHE			
NEUVY EN CHAMPAGNE	2011- 2015	Mise en assainissement collectif du bourg Canalisations PVC Ø200 (2 020 ml) - 83 branchements – Canalisation de refoulement Ø90 (1,95ml) – 1 poste de refoulement – Unité de traitement par lagunage	460 500 €
79 – DEUX SEVRES			
Communauté de Communes VAL DE SEVRE	2010-2011	Transfert des effluents de CHERVEUX vers ST GELAIS. Canalisation de refoulement Ø110 (2895 ml) – 1 poste de refoulement pneumatique – Traversée du pont ASF (Nantes Niort)	303 566 €
85 – VENDEE			
Groupement de Communes VENDRENNES – ST ANDRE GOULE D'OIE	2014-2016	Mise en assainissement collectif de 2 villages Canalisations PP Ø200 (3 265 ml) - 111 branchements – Canalisation de refoulement Ø75 et Ø160 (200ml) – 1 poste de refoulement – Unité de traitement par filtres plantés de roseaux 385 EH	780 000 €



Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie
Bâtiment 2000
2, av. de la République
93571 La Plaine-Montmorency Cedex

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)



N° 15465°02

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
MAIRIE DE SAINTE PAZANNE	2010-2011	44- LOIRE ATLANTIQUE Chemisage continu DN200 (690ml) Chemisages partiels : 16 u	361 704 €
AMENAGEMENTS MARITIMES			
GRAND PORT MARITIMES DE NANTES ST NAZAIRE (44)	2008-2009	Autoroute de la mer - Réalisation de la connexion routière et réseaux divers du Poste Roulier de MONTOIR DE BRETAGNE	2 500 000 €
GRAND PORT MARITIMES DE NANTES ST NAZAIRE (44)	1998-1999	Aménagement d'une Zone Industrielle au Nord d TAA de MONTOIR DE BRETAGNE	1 500 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE SUD ESTUAIRE (44)	2007-2008	Aménagement de la Zone Tertiaire de MONTOIR DE BRETAGNE	2 420 000 €

MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT DES TRAVAUX HT
Déchetteries			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE VANNES (56)	2008-2009	Réhabilitation et extension des déchetteries de THEIX et ARRADON	200 000 €
LA ROCHE SUR YON (85)	1998-1999	Aménagement de 3 déchetteries : La Ferrière, Nesmy et Thorigny	160 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE SUD ESTUAIRE (44)	1998-1999	Création d'une déchetterie	756 000 €

Coordonnées de l'employeur

Nom (ou dénomination) : OCEAN INGENIERIE N° SIRET * : 4481311101359100039

Complément / Service : _____

Lieu-dit / BP : _____

N° : 18 Voie : Rue du Pâtes

Code Postal : 44459 Commune : LA HAYE FOUASSIERE

Télé : 0240546769 Courriel * : contact@be-ocean.fr

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour :

La préparation et la conduite de projet (Concepteur)

Note : l'AIPR comme Concepteur vaut-AIPR comme Encadreur, et l'AIPR comme Encadreur vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. / Mme. **NOM : LE NORMAND** Prénom : **Paola**

Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR

Un **Certificat, Diplôme ou Titre** en de qualification professionnelle de moins de 5 ans, délivré le : _____

Nature du Certificat, Diplôme ou Titre : _____

Un **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité

Nature du CACES : _____ Nom de l'organisme émetteur : _____

Date limite de validité : _____

Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé

Nom du centre d'examen : QUEST FORMATION CONSEIL TRAVAUX PUBLICS (QFCF)

Identifiant : centre 0244 N° de ticket : c411EE3D0F1E Date limite de validité : 0910192027

Une **Habilitation électrique** délivrée conformément à l'Article R.4544-10 du Code du Travail pour des travaux strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains

Date limite de validité : _____

Un **Certificat, Titre ou Attestation** de niveau équivalent à l'un des 4 mentionnés ci-dessus délivré dans un des États membres de l'Union européenne et correspondant aux types d'activités exercées

Nature du Certificat, Titre ou Attestation : _____

Nom de l'organisme émetteur : _____ Date limite de validité : _____

Note : cocher une seule des 5 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative associée.
(*) - figurant dans une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité industrielle et du ministre ayant en charge la gestion de ces certificats, diplômes ou titres.

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au **0910192027** (2)

(2) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

Signature

Nom et qualité du signataire : POULARD EDDY, Directeur Général Signature OCEAN INGENIERIE Hydraulique

Fait à La Haye Fouassière le 1910192023

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée en référence dans le tableau ci-dessus. Elle ne constitue pas un document de preuve des autorisations nécessaires. Le cas échéant pour tous les autres documents de preuve, il faut joindre au dossier le Passaport du salarié regroupant tous ses titres.

La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers, aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Quest Formation Conseil Travaux Publics (OFC TP)
47 route d'Alsine - 44570 TRIGNAC - 06-87-72-43-21
☎ contact@ofcp.fr.com et <https://ofcpc.com/>
N° SIRET : 81750682700010
Numéro de TVA intracommunautaire : FR81817506827
Code NAF/APE (INSEE) : 8559AE
Numéro de déclaration d'activité : 52 44 07859 44
Numéro certificat QUALIOP1 : 2100300.1 délivré le 14-04-2021

Attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 du décret du 15-02-2012 modifié)

Je soussigné **FERRON Anthony**, chef d'entreprise de l'organisme de formation **QUEST FORMATION CONSEIL TRAVAUX PUBLICS (OFC TP)** dont le numéro d'enregistrement du centre d'examen sur le Guichet Unique est le **N° 211** atteste que :

Madame LE NORMAND Paola

salariée de l'entreprise **OCÉAM - Nantes**
domiciliée **18, rue du PÂTIS**
44690 LA HAIE - FOUASSIERE

à **REUSSIR** l'examen

concernant le domaine de compétence :

Préparation et conduite de projet - **CONCEPTEUR**

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur.

Ce test AIPR s'est tenu le **Jeu 09 Juin 2022** (relatif au domaine de compétence susmentionné) avec le n° de jeton : **0411EE3DD0F1E**

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite de l'examen mentionnée ci-dessus.
Elle permet la délivrance par l'employeur d'une **Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à : **TRIGNAC (44)**, le **Jeu 09 Juin 2022**

L'organisme de formation – centre d'examen,


M. FERRON Anthony
47 route d'Alsine - 44570 TRIGNAC
☎ : 06-87-72-43-21
✉ : contact@ofcp.com
Site Internet : www.ofcpc.com
N° Siret : 817 506 827 00010

Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.



18 rue du Pâtis
44690 LA HAIE
FOUASSIERE

Tél. 06 83 98 78 78

Email
epoulard@occam.fr

Né le 01-04-1972

DOMAINE D'EXPERIENCE ET DE QUALIFICATION

Maîtrise d'œuvre complète
Alimentation en eau potable
Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
VRD
Marchés publics

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

06/2005 à aujourd'hui : Directeur d'études chez 2LM-Océam Ingénierie à La Haye Fouassière
06/2003 à 05/2005 : Chargé d'affaires chez l'entreprise ATP à Sainte Luce sur Loire (44) en charge des Feeder et du système Ecoplage@
09/1994 à 05/2003 : Conducteur de travaux chez l'entreprise SADE à Nantes (44)

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Maîtrise en traitement des eaux usées à Manchester (université de Bolton - 1994)
DUT Génie Civil Option Travaux Publics VRD (1992)
Formation Marchés Publics (2019)

LOGICIELS MAÎTRISES

AUTOCAD, EPANET, CANOE, WORD, EXCEL, PROJECT, POWERPOINT

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Directeur des études pour Océan Ingénierie et 2LM, il est le garant de la démarche pour les affaires en assainissement et en eau potable, et en VRD.

Il assure également le suivi administratif et juridique des réponses aux consultations.

De formation hydraulique, il intervient en tant que directeur d'études, dans les études de maîtrise d'œuvre d'assainissement et d'eau potable, ainsi que pour les vérifications hydrauliques et techniques. Il a notamment réalisé de nombreuses opérations en maîtrise d'œuvre et en conduite de travaux ce qui lui permet d'avoir une analyse du terrain cohérente et pragmatique.

REFERENCES PROFESSIONNELLES

Se référer aux page suivantes.

RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE				MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET		
SIAEP D'ARGENTRE SUD (53)		Travaux d'eau potable sur les communes de La Chapelle Rainsouin et Argentré		
SIAEP DE LA REGION OUEST DE CHOLET (49)		Travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable		
MAIRIE DE SAVENAY (44)		Reprise des branchements d'adduction d'eau potable		
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON (44)		Etude et suivi des travaux d'alimentation eau potable – Programme 2011		
ASSAINISSEMENT RESEAUX EAUX USEES				MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET		
NANTES METROPOLE (44)		Renforcement eaux usées rue du Pâtisseau vers le poste de refoulement PR Moulin des Marais		
MAIRIE DE PLOUFRAGAN (22)		Déviements réseaux d'assainissements et eaux pluviales pour le projet de la rocade d'agglomération briochine		
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE (44)		Extension et renouvellement des réseaux eaux usées sur les communes de Corsept – Paimboeuf – Saint Père en Reiz – et Saint Brévin Les Pins		
SIVOM DE LA BAIE DE BOURGNEUF (44)		Extension du réseau eaux usées		
MAIRIE DE SAINT PHILBERT DE GRANDIEU (44)		Assainissement		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE CHATELLERAUDAIS (86)		Extension assainissement du secteur Corset Trainebot à Naintré et Colombiers		
MAIRIE DE PLOUGRESCANT (22)		3 ^{ème} tranche d'assainissement eaux usées		
SAUMUR (49)		Etude et réalisation d'un réseau de collecte eaux usées sur la commune de Souzay Champigny		
SIVOME DE LA BAIE DE BOURGNEUF (44)		Déplacement du réseau d'assainissement eaux usées rue de l'Ouche - Jacqueline aux Moutiers		
MAIRIE DE LANHELIN (95)		Réhabilitation du réseau d'eaux usées		
MAIRIE DES BROUZILS (85)		Réalisation de collecte des eaux usées		
MAIRIE DE PLOURHAN (22)		Assainissement de plusieurs villages		
MAIRIE DE NEUVY EN CHAMPAGNE (72)		Travaux d'assainissement du bourg		
MAIRIE DE LA GRIGNONNAIS (44)		Assainissement de plusieurs rues		
MAIRIE DE QUEYVEN (56)		Assainissement du village de Penquelen		
MAIRIE DE CORCOUE SUR LOGNE (44)		Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement		
MAIRIE DE TRIAZE (85)		Extension du réseau d'assainissement collectif		
MAIRIE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS (44)		Extension du réseau d'assainissement Rue du Moulin		
SIVU D'ASSAINISSEMENT DE LA SEYRE (44)		Extension des réseaux d'eaux usées		
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION (22)	2019	Assistance à maîtrise d'ouvrage – schéma directeur réseau eaux usées – Mission MOE 32 000 € HT		
PORT AUTONOME NANTES SAINT NAZAIRE (44)	2008	Assistance à maîtrise d'ouvrage – Revalorisation du patrimoine sur le secteur de Montoir de Bretagne - Mission 21 000 € HT		

ASSAINISSEMENT RESEAUX EAUX PLUVIALES				MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET		
COMMUNE DE NOZAY (44)		Aménagement de 4 bassins de rétention de 5200m ³ , 2600m ³ , 1800m ³ et 550m ³		350 000 €
LAMBALLE COMMUNAUTE COMMUNE DE LA CHEYROLIERE (44)		Réalisation d'un bassin de rétention Voirie et réseaux d'eaux pluviales à la Bûchetière		55 000 €
NANTES METROPOLE (44)		ZAC du Bignon à Orvault, pose des réseaux, création des bassins (2900m ³ , 1600m ³) ouvrage en béton d'entrée et de sortie		
NANTES METROPOLE (44)		Pôle Sud-Ouest – Extension du bassin de rétention du Montier à Bouaye		200 000 €
NANTES METROPOLE (44)		6 000m ³ déviation des réseaux : pose de pont cadre 1,5*1, de collecteur DN100 – DN 800 et DN 600		
NANTES METROPOLE (44)		Etudes préliminaires sur 2 bassins d'orage à Saint Sébastien sur Loire		
NANTES METROPOLE (44)		Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales des bassins de collecte		150 000 €
COMMUNE DE LA HAYE FOUASSIERE (44)		Bassin de rétention de 3800 m ³ au giratoire de l'Espace		150 000 €
NANTES METROPOLE		Esquisses bassin de rétention de LAUNAY SILLAY et agrandissement du second bassin		
COFIRROUTE A85		Etude diagnostic pour travaux de réfection des bassins stockeurs de K'1b		
JANNEAU MENUISERIES		Diagnostic réseaux EP et étude bassin de stockage des eaux polluées		
LACTALIS NESTLE (44)		Diagnostic d'un bassin de stockage des eaux polluées et mise en conformité des eaux pluviales du site de Vallet		
SIVM MONTFAUCON MONTIFNE ET SAINT GERMAIN SUR MOINE (49)		Travaux de création du bassin tampon des Moulins en béton V= 1200m ³		150 000 €
COMMUNE DE LA DOMINELAIS		Réhabilitation du réseau eaux pluviales rue Anne de Bretagne et rue de la Forge avec création d'un bassin tampon		
NANTES METROPOLE (44)		Création de deux bassins de rétention de 3500 m ³ chacun en tube Hobbas DN 3000 et modification de collecteur DN 100 – DN 800 et DN 400		
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATELAUDREN-PLOUAGAT (22)		ZAC des 4 voies à Piélo. Bassin de 2800m ³ en cassier et chaussées drainantes		
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE, MAINE ET GOULAIN (44)		ZAC du Butay à Château Thébaud, bassin de 5600 m ³		
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATELAUDREN-PLOUAGAT (22)		Za de la Barriecadre à Plerneuf. Bassin de 4200m ³		
GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT NAZAIRE (44)		Terminal agro-alimentaire Est. 2 bassins 11900m ³		
COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE (72)		ZAC de la Pellandière. Bassin d'orage		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE KREZH BREIZH (22)		ZAC de la Garenne à Rostrenen, bassin de 6000 m ³		

STATION DEPURATION			MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	
NANTES METROPOLE (44)		Construction de la canalisation de refoulement station de pompage Pré Gauche	
MAIRE DE HIREL		Extension de la capacité de la lagune et du réseau d'assainissement collectif	
MAIRE DE SAINT ETIENNE DE MER MORTE (44)		Réalisation de la station d'épuration, reprise eaux pluviales et réhabilitation du réseau d'assainissement	
MAIRE DE CHARCIGNIE (53)		Construction d'une station d'épuration et réhabilitation du réseau eaux usées	
NANTES METROPOLE (44)		Remise en état de différentes stations dans le secteur Sud de Nantes	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRE DIVATTE (44)		Réalisation d'une STEP à La Remaudière	

TRAVAUX PUBLICS			MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	
Entreprise ATP à Sainte Lucie sur Loire		Chargé d'affaires, suivi de nombreux chantiers spécifiques	
		- Palplanches, postes de refoulement (génie civil), pose de canalisations sur micro pieux, forages et tarière, réhabilitation d'ovoides à Nantes (T1800)	
		- Réalisation d'études de faisabilité, études de prix et conseils techniques	
ETAMPES (91)		Pose de conduite en fonte Ø 500 sur micropieux	
SAINT RAPHAEL (83)		Conception et réalisation du système ECOPLAGE	
CLEGUER (56)		Réalisation d'une station d'épuration 1200eq/ha	
PONTIVY (56)		Travaux de réhabilitation des collecteurs EU et métrologie	
LE CELLIER (44)		Travaux d'assainissement Route de vanne (Orvault)	
ORVAULT (44)		Aménagement de ZAC - ZAC du Bignon, ZAC de la Loire	
NIORT (79)		Adduction d'eau potable Conduite de transfert (5000m)	

STATION DEPURATION			MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	
Entreprise SADE à NANTES		Conducteur de travaux, suivi de nombreux chantiers, réalisation d'ouvrages d'art, réhabilitation de réseaux EU, voiries.	
		AEP : Travaux pour la régie de l'eau (Nantes)	
		- Conduite de transfert (feeder) en fonte, Acier	
		- Rénovation de branchement plomb	
		- EU Réalisation de réseaux neuf en zone rurale, urbain et extra-urbain.	
		- Génie Civil : Réalisation de station d'épuration (Couëron, Bouguenais)	
		- Modification de pont cadre en BA.	
		- Réhabilitation des ouvrages d'art : La Divatte, Jetée de Mesquer, Murs de soutènement.	
		- Station de pompage Traitement SEI/SEW pompage 1200m³/h.	
CORDEMAIS (44)		Contrôle et mise en route de la station de pompage en Loire pour la centrale de Cordemais, traitement des eaux, stockage (réhabilitation de bâches)	
SAINT HERBLAIN (44)		Réhabilitation : manchette, chemisage de Ø200 à Ø500, injection, fraisage, ITV, ouverture ponctuelle, éclatement des collecteurs, tubage.	

TRAVAUX PUBLICS			MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	
ST HERBLAIN (44)	1998-2000	PVC Ø 200 4000ml, 800 ml de refoulement dont : 4 postes de refoulement HOBAS Ø 500 850ml. Fontes Ø 300 150 ml (profondeur moyenne de 5m)	
SAINTE PAZANNE (44)	2000-2002	PVC Ø 200 1500ml, 1200 ml de refoulement en Ø 315 dont 3 postes de refoulement.	
CORCOUE SUR LOGNE (44)	1996	PVC Ø 200 1500ml, 200 ml de refoulement dont 2 postes de refoulement	
NANTES (44)	1998-2004	Fontes Ø 200 Ø 300 Ø 400, Grès Ø 200, PVC Ø 200 moyenne des chantiers d'environ 500m en milieu urbain à extra urbain (profondeur maximum 10 m)	
SAIN HERBLAIN (44)	1998-2000	Injections, fraisage, éclatement, chemisage, tubage, ouverture ponctuelle pour la séparation des réseaux, mise en conformité	
NANTES	1998-2004	Réhabilitation des Ovoides par l'intérieur, réhabilitation par éclatement de réseaux en fonte, PVC, Grès, Chemisage des réseaux...	

TRAVAUX PUBLICS			MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	
ADDITION EN EAU POTABLE			
SYNDICAT DU VIGNOLE		Suivi des travaux : St FIACRE, VERTOU, BASSE GOULAINNE PVC pression Ø 110, 160, 200. Fonte Ø 150,200. PEHD Ø 63, 90, 110,125	
Syndicat du CCSE		Suivi des travaux PAIMBOEUF, FROSSAY, PORT ST PERE PVC pression Ø 110, 160, 200. Fonte Ø 150,200. PEHD Ø 63, 90, 110,125. Bi-orienté Ø 200,250	
Syndicat du SUD ESTUAIRE		Suivi des travaux : Basse Goulaine, La Haye-Fouassière, Clisson ACIER Ø 350, 450, 500, y compris la protection cathodique Fonte Ø 450,300. Pose de chambre de comptage. Forage	
NANTES METROPOLE		Suivi des travaux : Bouguenais, Rezé, Nantes, St Herblain Fonte Ø 150, 200, 300, 400	
DIFFERENTS EXPLOITANTS		Travaux : Réalisation des branchements pour la CSE, Forage pour la SAUR, Création des chambres de comptage pour la régie de l'eau	

TRAVAUX PUBLICS			MONTANT DES TRAVAUX HT
MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE	DESCRIPTION DU PROJET	
CHANTIERS DE POMPAGE		Station de pompage 2000m³/h de la centrale de Cordemais (EDF), traitement des effluents SEI/SEW Traitement des fosses bétons et réhabilitation des cuves existantes	
		Poste de refoulement de la bache de 1200 à celle de 5000. (Profondeur allant jusqu'à 10m à TOUGAS)	
		Unité de traitement par OZONE en sortie de station d'épuration sur la presqu'île de Rhys pour l'arrosage du golf	
		Pose de poste avec Aérojecteurs ERBRAY (44)	
		Station d'épuration de Cleguer (56)	
CHANTIERS DE GENIE CIVIL		Réalisation de chambre à sable sur Nantes (Bd Dalby, St Joseph de porterie) d'environ 1500m³	
		Réalisation de poste de refoulement et station de pompage.	
		Réhabilitation de Perret en pierre, Priac, Bords de Loire, bords de l'Erdre	
Chantiers ECOPLAGE®		Réalisation de système écoplage sur les plages de Vilers sur mers (14)	
		St Raphaël et Ste Maxime (83) y compris la pose des émissaires en mer	

Assistante d'Agence

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

01/2020 à aujourd'hui : Assistante d'Agence chez Océam Ingénierie à La Haye Fouassière
 03/2017 à 12/2019 : Assistante d'Agence chez 2IDF à Pantin et La Haye Fouassière
 2015 à 2016 : Assistante de Gestion - Tecabois à Landemont
 2011 à 2015 : Assistante Projet - Missions Intérimaires (GOBE, ERT Technologies, ...)
 2009 à 2010 : Assistante d'Exploitation - Climespace à Paris
 1997 à 2008 : Assistante Technique / Pilote de marchés - Sade Telecom aux Mureaux
 1996 à 1997 : Assistante de Direction chez C.M.T à Saint-Denis puis Viry Châtillon
 1992 à 1995 : Assistante d'Agence chez Barbot CM à Montreuil Sous-Bois
 1991 à 1992 : Assistante de Gestion - Délégation Départementale de l'ANPE à Beauvais

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Formation Marchés Publics (2019)
 Formation Comptabilité (2017)
 Formation Lecture rapide, téléphonie (1991)
 Bac G1 Techniques administratives (1991)
 BEP Communication Administrative et Secrétariat (1989)
 CAP Employé des Services Administratifs et Commerciaux (1989)

LOGICIELS MAÎTRISES

WORD, EXCEL, PUBLISHER, POWERPOINT

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

- Support administratif (facturations, courriers divers) aux différents membres de l'équipe
- Participations à la préparation des appels d'offres (collecte et saisie des informations, préparations et/ou réalisation des documents annexes, relecture, acheminement, préparation des différentes pièces administratives conformément aux marchés publics...)
- Suivi de la Facturation avec notamment la rédaction des révisions de prix, conformément aux marchés publics
- Gestion des priorités
- Accueil téléphonique et physique des visiteurs
- Réception et diffusion des messages électroniques
- Gestion administratives des travaux (OS, certificats de paiement)



18 rue du Pâtis
 44690 LA HAYE
 FOUASSIERE

Tél. 02 40 54 67 69

Email
 contact@oceam.fr

Né le 17-01-1971

CMP - FORMAP

Le Jury de l'Institut IFORMAP

11 villa Thonéon - 75015 Paris
 Tél : 01 47 04 11 11 - Fax : 01 34 29 67 76
 www.iformap.net
 Siret 451 608 17 00022 - 45594

Etabli à Paris le 5 Juin 2020

Le Certificat IFORMAP de Compétence en Marchés Publics

A obtenu le 17 Juillet 2019

Certifie que : **Monsieur Eddy POULARD**

LE JURY DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX MARCHES PUBLICS IFORMAP

Institut de Formation
 aux Marchés Publics
IFORMAP

Christelle

Signature du titulaire :

Jacques MARCHEL

JM

Le Recteur de l'Académie,
ou par délégation, l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de l'Éducation :



Conformément au procès-verbal de l'examen établi le 29 JUIN 1989 par le président du jury

Déclaré à né(e) le 17 JANVIER 1971, à EU (076)

MADAMOISELLE LAMBARDE CHRISTELLE

COMMUNICATION ADMINISTRATIVE ET SECRETARIAT

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

ACADÉMIE D'AMIENS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE MINISTRE NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Christelle

Signature du titulaire

JM

Le Recteur de l'Académie,
ou par délégation, l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de l'Éducation :



Conformément au procès-verbal de l'examen établi le 29 JUIN 1989 par le président du jury

Déclaré à né(e) le 17/01/71, à EU (076)

MADAMOISELLE LAMBARDE CHRISTELLE

EMPLOYÉ SERVICES ADMINISTRATIFS ET CO

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE D'AMIENS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIPLOME DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Vu le procès-verbal de l'examen du Baccalauréat Technologique établi le 3 JUILLET 1991 par le Président du jury, enseignant à l'Université,

Le Diplôme du Baccalauréat Technologique

en 61 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

est conféré à MLE LAMBARD CHRISTELLE DOMINIQUE CHANTA

née le 17 JANVIER 1971 à EU (026)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

L. A candidat e a satisfait aux épreuves d'enseignement général à la session de 1991 et aux épreuves à caractère professionnel à la session de 1991

AMIENS le 1ER OCTOBRE 1991

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale et par délégation :

D'AMIENS

JEROME CHAPUISAT



Signature du titulaire :

PO LE CHEF DE LA DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Le Secrétaire général de l'Académie

Pour expédition conforme :

J. GAFFET

N° 801096091

Institut de Formation aux Marchés Publics | IFORMAP

LE JURY DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX MARCHÉS PUBLICS IFORMAP

Certifie que : **Madame Christelle LAMBARD**

A obtenu le 21 octobre 2019

Le Certificat IFORMAP de Compétence en Marchés Publics

Établi à Paris le 5 Juin 2020

Le Jury de l'Institut IFORMAP

CMP - IFORMAP

11 villa Thornton - 75015 Paris
Tél : 01 47 04 11 11 - Fax : 01 34 29 67 76

www.map.net
Siret 451 808 14 00022 - 8559A

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230710-203dec088-AU
Reçu le 11/07/2023